

QUATRIÈME (SELON L'HÉBREU SECOND)

LIVRE DES ROIS

CHAPITRE PREMIER.

Mort d'Ochozias. Zèle d'Elie. Joram.

1. Prævaricatus est autem Moab in Israël, postquam mortuus est Achab.

2. Ceciditque Ochozias per cancellos cœnaculi sui, quod habebat in Samaria, et ægrotavit : misitque nuntios, dicens ad eos : Ite, consulite Beelzebub deum Accaron, utrum vivere queam de infirmitate mea hac.

3. Angelus autem Domini locutus est ad Eliam Thesbiten, dicens : Surge, et ascende in occursum nuntiorum regis Samarie, et dices ad eos : Numquid non est Deus in Israël, ut eatis ad consulendum Beelzebub deum Accaron ?

4. Quam ob rem hæc dicit Do-

1. Après la mort d'Achab, Moab ¹ se révolta contre Israël ².

2. *Il arriva aussi qu'Ochozias étant tombé par la fenêtre ³ d'une chambre haute qu'il avait à Samarie, en fut bien malade ; et il envoya de ses gens, et leur dit : Allez, consultez Bœlzéubub ⁴, le dieu d'Accaron ⁵, pour savoir si je pourrai relever de cette maladie.*

3. En même temps l'ange du Seigneur parla à Elie de Thesbé, et lui dit : Allez au-devant des gens du roi de Samarie, et dites-leur : Est-ce qu'il n'y a pas un Dieu dans Israël, pour aller ainsi consulter Bœlzéubub, le dieu d'Accaron ?

4. C'est pourquoi voici ce que dit le Sei-

1. 1. — ^{1*} que David avait subjugué (2. Rois, 8, 2.), mais qui, après la séparation des dix tribus, était resté sous la dépendance des rois d'Israël.

² il se sépara du royaume d'Israël, auquel il payait tribut depuis la division des royaumes.

³ 2. — ³ Litt. : par le grillage, — par la galerie, qui environnait le toit, et par conséquent l'appartement supérieur (3. Rois, 17, 19.), et il se fit des fractures ; d'autres par la fenêtre. D'autres autrement.

⁴ Bœlzéubub, c'est-à-dire Baal-des-Mouches, maître des mouches, était une espèce de Baal qu'on invoquait contre les mouches qui, dans le pays des Philistins et dans les contrées marécageuses de la basse Egypte, étaient une plaie locale et insupportable. Mais on ne considérait pas seulement Bœlzéubub comme un protecteur contre les mouches, on le priait encore d'une manière générale comme un libérateur, comme un sauveur ; et c'est pour cela qu'il passait pour un dieu contre les maladies. Il ne faut pas confondre Bœlzéubub avec Bœlzébul (Matth. 12, 24.), d'après le texte grec, le seigneur des habitations (souterrains), le chef des malins esprits ; ce n'est que par dérision que ce dernier est aussi appelé Bœlzéubub, ou bien parce que ces deux noms ont entre eux, quant à l'expression, la plus grande analogie. Voy. Matth. 10, 25.

⁵ une des villes capitales des Philistins.

gneur : Vous ne vous relèverez point du lit où vous êtes couché ; mais vous mourrez très-certainement. Ensuite de quoi Elie s'en alla ⁶.

5. Ceux qu'Ochozias avait envoyés étant revenus, il leur dit : D'où vient que vous êtes retournés ?

6. Ils lui répondirent : Un homme est venu au-devant de nous qui nous a dit : Allez, retournez vers le roi qui vous a envoyés, et dites-lui : Voici ce que dit le Seigneur : Est-ce qu'il n'y a pas un Dieu en Israël, que vous envoyez ainsi consulter Béalzébub, le dieu d'Accaron ? C'est pour cela que vous ne descendrez point du lit où vous êtes monté ; mais vous mourrez très-certainement.

7. Le roi leur dit : Quel est la figure et l'habit de cet homme qui est venu au-devant de vous, et qui vous a dit ces paroles ?

8. Ils lui répondirent : C'est un homme couvert de poil ⁷, et qui est ceint sur les reins d'une ceinture de cuir. C'est Elie de Thesbé, leur dit-il.

9. Et il envoya un capitaine de cinquante hommes, et les cinquante soldats qui étaient sous lui. Ce capitaine monta vers Elie, qui était assis sur le haut d'une montagne, et lui dit : Homme de Dieu, le roi vous commande de descendre.

10. Elie lui répondit : Si je suis homme de Dieu, que le feu descende du ciel, et vous dévore avec vos cinquante hommes. Aussitôt le feu du ciel descendit, et dévora le capitaine avec les cinquante hommes qui étaient avec lui.

11. Ochozias envoya encore un autre capitaine avec ses cinquante soldats, qui dit à Elie : Homme de Dieu, le roi m'a commandé de vous dire : Hâtez-vous de descendre.

12. Elie lui répondit : Si je suis homme de Dieu, que le feu du ciel descende, et vous dévore avec vos cinquante hommes. Et aussitôt le feu du ciel descendit, et dévora le capitaine et les cinquante hommes qui étaient venus avec lui ⁸.

minus : De lectulo, super quem ascendisti, non descendes, sed morte morieris. Et abiit Elias.

5. Reversique sunt nuntii ad Ochoziam. Qui dixit eis : Quare reversi estis ?

6. At illi responderunt ei : Vir occurrit nobis, et dixit ad nos : Ite, et revertimini ad regem, qui misit vos, et dicetis ei : Hæc dicit Dominus : Numquid, quia non erat Deus in Israel, mittis ut consulatur Beelzebub deus Accaron ? Idcirco de lectulo, super quem ascendisti, non descendes, sed morte morieris.

7. Qui dixit eis : Cujus figuræ et habitus est vir ille, qui occurrit vobis, et locutus est verba hæc ?

8. At illi dixerunt : Vir pilosus, et zona pellicea accinctus renibus. Qui ait : Elias Thesbitæ est.

9. Misitque ad eum quinquagenarium principem, et quinquaginta qui erant sub eo. Qui ascendit ad eum : seditque in vertice montis, ait : Homo Dei, rex præcepit ut descendas.

10. Respondensque Elias, dixit quinquagenario : Si homo Dei sum, descendat ignis de cælo, et devoret te, et quinquaginta tuos. Descendit itaque ignis de cælo, et devoravit eum, et quinquaginta qui erant cum eo.

11. Rursumque misit ad eum principem quinquagenarium alterum, et quinquaginta cum eo. Qui locutus est illi : Homo Dei, hæc dicit rex : Festina, descende.

12. Respondens Elias ait : Si homo Dei ego sum, descendat ignis de cælo, et devoret te, et quinquaginta tuos. Descendit ergo ignis de cælo, et devoravit illum, et quinquaginta ejus.

ŷ. 4. — ⁶ vraisemblablement au mont Carmel, où les gens du roi l'allèrent trouver (ŷ. 9. 11. 13.).

ŷ. 8. — ⁷ Proprement un homme couvert d'un manteau de poils, de peau, le vêtement des pauvres, que les prophètes portaient. Zach. 13, 4. Matth. 3; 4. Is. 20, 2.

ŷ. 12. — ⁸ Jugement redoutable qui devait servir d'exemple et d'avertissement pour tous les adorateurs de Baal, jugement de l'ancienne alliance, de cette alliance fondée sur la crainte ! Comp. Luc, 9, 54. Les envoyés n'étaient pas animés de dispositions convenables (comp. ŷ. 13.), et sans doute qu'eux-mêmes ils servaient

13. Iterum misit principem quinquagenarium tertium, et quinquaginta qui erant cum eo. Qui cum venisset, curvavit genua contra Eliam, et precatus est eum, et ait : Homo Dei, noli despiciere animam meam, et animas servorum tuorum qui mecum sunt.

14. Ecce descendit ignis de cœlo, et devoravit duos principes quinquagenarios primos, et quinquagenos qui cum eis erant : sed nunc obsecro ut miserearis animam meam.

15. Locutus est autem angelus Domini ad Eliam, dicens : Descende cum eo, ne timeas. Surrexit igitur, et descendit cum eo ad regem,

16. et locutus est : Hæc dicit Dominus : Quia misisti nuntios ad consulendum Beelzebub deum Accaron, quasi non esset Deus in Israël, a quo posses interrogare sermonem, ideo de lectulo, super quem ascendisti, non descendes, sed morte morieris.

17. Mortuus est ergo juxta sermonem Domini, quem locutus est Elias, et regnavit Joram frater ejus pro eo, anno secundo Joram filii Josaphat regis Judæ : non enim habebat filium.

18. Reliqua autem verborum Ochozias, quæ operatus est, nonne hæc scripta sunt in Libro sermonum dierum regum Israël?

13. Ochozias envoya encore un troisième capitaine et ses cinquante hommes avec lui. Ce capitaine étant venu devant Elie, se mit à genoux, et lui fit cette prière : Homme de Dieu, sauvez-moi la vie, et sauvez la vie à vos serviteurs qui sont avec moi ⁹.

14. Le feu est déjà descendu du ciel, et il a dévoré les deux premiers capitaines, et les cinquante hommes que commandait chacun d'eux ; mais je vous supplie présentement de me sauver la vie.

15. En même temps l'ange du Seigneur parla à Elie, et lui dit : Descendez avec lui, et ne craignez point. Elie se leva donc, et descendit avec ce capitaine pour aller trouver le roi,

16. auquel il parla de cette sorte : Voici ce que dit le Seigneur : Parce que vous avez envoyé des gens pour consulter Béalzébub, le dieu d'Accaron, comme s'il n'y avait pas un Dieu en Israël que vous puissiez consulter, vous ne descendrez point du lit sur lequel vous êtes monté, mais vous mourrez certainement.

17. Ochozias mourut donc, selon la parole que le Seigneur avait dite par Elie, et Joram, son frère ¹⁰, régna en sa place la seconde année de Joram, fils de Josaphat, roi de Juda ¹¹ ; car Ochozias n'avait point de fils.

18. Le reste des actions d'Ochozias est écrit au Livre des annales des rois d'Israël.

Baal. — * La colère d'Elie fut approuvée du ciel. Elle était juste, parce qu'il défendait sa propre vie (5. *Moy.* 19, 19.), et qu'il fallait imprimer au roi et au peuple d'Israël, livrés à l'idolâtrie, une crainte salutaire du nom de Jéhovah.

ÿ. 13. — ⁹ Litt. : ne méprisez point mon âme ni les âmes de vos serviteurs qui sont avec moi. — Ayez égard à eux, et ne les faites point mourir.

ÿ. 17. — ¹⁰ * Les mots « son frère » ne sont pas dans l'hébreu, qui ne dit rien de l'origine de Joram, roi d'Israël. — Il est dit ici que Joram, roi d'Israël, commença à régner la deuxième année de Joram, roi de Juda. Plus loin (3, 1.) on lit qu'il commença à régner la dix-huitième année de Josaphat. Enfin ch. 8, 16, il est marqué que Joram, fils de Josaphat, régna sur Juda la cinquième année de Joram, roi d'Israël. Comment concilier ces espèces de contradictions ? Cela n'est nullement impossible. Joram, fils de Josaphat, put être associé au royaume par son père, la seizième année de son règne. De son côté Joram, roi d'Israël, put monter sur le trône la dix-huitième année de Josaphat, qui était la seconde depuis que le même Josaphat avait donné la vice-royauté à son fils Joram. Enfin Josaphat, deux ou trois ans plus tard, deux ans avant sa mort, et la cinquième année de Joram, roi d'Israël, laissa probablement l'autorité à son fils Joram, qui commença proprement alors à régner sur Juda. Voy. 3. *Rois*, 22, 52. note 27. Voy. D. Calm. *ibid.*

¹¹ L'an du monde 3108, avant Jésus-Christ 896.

CHAPITRE II.

Enlèvement d'Elie. Prodiges d'Elisée.

1. Lorsque le Seigneur voulut enlever Elie au ciel¹ au milieu d'un tourbillon, il arriva qu'Elie et Elisée venaient de Galgala.

2. Et Elie dit à Elisée : Asseyez-vous ici, parce que le Seigneur m'a envoyé jusqu'à Béthel². Elisée lui répondit : Vive le Seigneur ! et vive votre âme ! je ne vous abandonnerai point. Ils allèrent donc à Béthel.

3. Et les enfants³ des prophètes qui étaient à Jéricho vinrent dire à Elisée : Savez-vous que le Seigneur vous enlèvera aujourd'hui votre maître ? Elisée leur répondit : Je le sais comme vous ; demeurez dans le silence.

4. Elie dit encore à Elisée : Demeurez ici, parce que le Seigneur m'a envoyé à Jéricho. Elisée lui répondit : Vive le Seigneur ! et vive votre âme ! je ne vous abandonnerai point. Lorsqu'ils furent arrivés à Jéricho,

5. les enfants des prophètes qui étaient à Jéricho vinrent dire à Elisée : Savez-vous que le Seigneur vous enlèvera aujourd'hui votre maître ? Il leur répondit : Je le sais comme vous ; demeurez dans le silence.

6. Elie dit encore à Elisée : Demeurez ici, parce que le Seigneur m'a envoyé jusqu'au Jourdain. Elisée lui répondit : Vive le Seigneur ! et vive votre âme ! je ne vous abandonnerai point. Ils allèrent donc tous deux ensemble.

7. Et cinquante des enfants des prophètes les suivirent, qui s'arrêtèrent bien loin vis-à-vis d'eux. Et ils se tinrent tous deux au bord du Jourdain.

8. Alors Elie prit son manteau, le plia, et

1. Factum est autem, cum levare vellet Dominus Eliam per turbinem in cœlum, ibant Elias et Eliseus de Galgalis.

2. Dixitque Elias ad Eliseum : Sede hic, quia Dominus misit me usque in Bethel. Cui ait Eliseus : Vivit Dominus, et vivit anima tua, quia non derelinquam te. Cumque descendissent Bethel,

3. egressi sunt filii prophetarum, qui erant in Bethel, ad Eliseum, et dixerunt ei : Numquid nosti, quia hodie Dominus tollet dominum tuum a te ? Qui respondit : Et ego novi : silete.

4. Dixit autem Elias ad Eliseum : Sede hic, quia Dominus misit me in Jericho. Et ille ait : Vivit Dominus, et vivit anima tua, quia non derelinquam te. Cumque venissent Jericho,

5. accesserunt filii prophetarum, qui erant in Jericho, ad Eliseum, et dixerunt ei : Numquid nosti quia Dominus hodie tollet dominum tuum a te ? Et ait : Et ego novi : silete.

6. Dixit autem ei Elias : Sede hic, quia Dominus misit me usque ad Jordanem. Qui ait : Vivit Dominus, et vivit anima tua, quia non derelinquam te. Ierunt igitur ambo pariter,

7. et quinquaginta viri de filiis prophetarum secuti sunt eos, qui et steterunt e contra, longe : illi autem ambo stabant super Jordanem.

8. Tulitque Elias pallium suum,

¶ 1. — ¹ dans l'air, dans les espaces. — On ne sait pas en quel lieu Elie fut enlevé, ni quel a été depuis son séjour. Voy. ¶ 11, note 5.

¶ 2. — ² c'est-à-dire m'envoie, afin que j'y quitte la terre au milieu de mes disciples.

¶ 3. — ³ les disciples. Voy. 3. Rois, 20, 35. — * Ces prophètes de Béthel et de Jéricho étaient des disciples d'Elie. Il les avait formés et établis dans ces villes vraisemblablement pour s'opposer aux progrès de l'idolâtrie dans Israël. Voy. 1. Rois, 19, 20, 21.

et involvit illud, et percussit aquas, quæ divisæ sunt in utramque partem, et transierunt ambo per siccam.

9. Cumque transissent, Elias dixit ad Eliseum : Postula quod vis ut faciam tibi, antequam tollar a te. Dixitque Eliseus : Obsecro ut fiat in me duplex spiritus tuus.

10. Qui respondit : Rem difficilem postulasti : attamen si videris me, quando tollar a te, erit tibi quod petisti : si autem non videris, non erit.

11. Cumque pergerent, et incedentes sermocinarentur, ecce currus igneus, et equi ignei diviserunt utrumque : et ascendit Elias per turbinem in cœlum,

12. Eliseus autem videbat, et clamabat : Pater mi, pater mi, currus Israel, et auriga ejus. Et non vidit eum amplius : apprehenditque vestimenta sua, et scidit illa in duas partes.

13. Et levavit pallium Eliæ quod ceciderat ei : reversusque stetit super ripam Jordanis,

14. et pallio Eliæ, quod ceciderat ei, percussit aquas, et non sunt divisæ ; et dixit : Ubi est Deus Eliæ etiam nunc ? Percussitque aquas, et divisæ sunt huc atque illuc, et transiit Eliseus.

15. Videntes autem filii prophetarum, qui erant in Jericho e contra, dixerunt : Requievit spiritus Eliæ super Eliseum. Et ve-

en frappa les eaux qui se divisèrent en deux parts, et ils passèrent tous deux à sec.

9. Lorsqu'ils furent passés, Elie dit à Elisée : Demandez-moi ce que vous voudrez, afin que je l'obtienne pour vous, avant que je sois enlevé d'avec vous. Elisée lui répondit : Je vous prie que votre double esprit repose sur moi ⁴.

10. Elie lui dit : Vous me demandez une chose bien difficile. Néanmoins si vous me voyez lorsque je serai enlevé d'avec vous, vous aurez ce que vous avez demandé ; mais si vous ne me voyez pas, vous ne l'aurez point.

11. Lorsqu'ils continuaient leur chemin, et qu'ils marchaient en s'entretenant, un char de feu et des chevaux de feu les séparèrent tout d'un coup l'un de l'autre ; et Elie monta au ciel au milieu d'un tourbillon ⁵. 1. *Matth.* 2, 58.

12. Elisée le voyait monter, et criait : Mon père, mon père, le char d'Israël, et son conducteur ⁶. Après cela, il ne le vit plus ; et prenant ses vêtements, il les déchira en deux parts ⁷.

13. Il leva de terre en même temps le manteau qu'Elie avait laissé tomber, afin qu'il lui demeurât. Et Elisée s'en revenant, s'arrêta sur le bord du Jourdain,

14. et il prit le manteau qu'Elie avait laissé tomber pour lui. Il en frappa les eaux, et elles ne furent point divisées. Alors Elisée dit : Où est maintenant le Dieu d'Elie ⁸ ? Et frappant les eaux une seconde fois, elles se divisèrent de côté et d'autre, et il passa au travers.

15. Ce que voyant les enfants des prophètes ⁹ qui étaient dans Jéricho vis-à-vis de ce lieu-là, ils dirent : L'esprit d'Elie s'est reposé sur Elisée. Et venant au-devant de lui,

ÿ. 9. — ⁴ Donnez-moi, en héritage, une double portion de votre esprit, une portion plus qu'ordinaire (*Comp. Zach.* 11, 12.). Ou bien : Donnez-moi de votre esprit deux fois autant que vous en avez vous-même. Autrem. : Donnez-moi le don de prophétie et le don des miracles.

ÿ. 11. — ⁵ Elie fut enlevé comme Enoch. *Voy.* 1. *Moys.* 5, 24. D'après la mystérieuse *Apoc.* 11. deux témoins viendront à la fin des temps pour prêcher la pénitence et combattre l'Antechrist ; selon le sentiment de la plupart des saints Pères, ces témoins sont Enoch et Elie. Sur Elie voy. encore *Eccli.* 48.

ÿ. 12. — ⁶ Vous qui, par vos prières et vos merveilles, étiez d'un plus grand secours à Israël que tous les chefs d'armée, les chariots et les cavaliers. *Voy. pl. b.* 13, 14.

⁷ en signe de deuil et de douleur.

ÿ. 14. — ⁸ Elisée se plaint dans un sentiment d'amour et d'humilité : Ah ! pourquoi Dieu qui était avec Elie, ne se rend-il pas présent en ce moment ?

ÿ. 15. — ⁹ *Voy.* ÿ. 7.

ils se prosternèrent à ses pieds avec un profond respect ¹⁰,

16. et lui dirent : Il y a entre vos serviteurs cinquante hommes forts, qui peuvent aller chercher votre maître ¹¹, de peur que l'Esprit du Seigneur qui l'a enlevé ne l'ait jeté quelque part sur quelque montagne ou en quelque vallée ¹². Elisée leur répondit : N'y envoyez point.

17. Mais ils le contraignirent *par leurs instances* à y condescendre *enfin*, et à leur dire : Envoyez-y. Ils envoyèrent donc cinquante hommes, qui l'ayant cherché pendant trois jours, ne le trouvèrent point.

18. Ils revinrent ensuite trouver Elisée qui demeurait à Jéricho, et il leur dit : Ne vous avais-je pas dit : N'y allez point?

19. Les habitants de la ville dirent aussi à Elisée : Seigneur, la demeure de cette ville est très-commode, comme vous le voyez vous-même; mais les eaux y sont très-mauvaises ¹³, et la terre stérile ¹⁴.

20. Elisée leur répondit : Apportez-moi un vaisseau neuf, et mettez du sel ¹⁵ dedans. Lorsqu'ils le lui eurent apporté,

21. il alla à la fontaine; et ayant jeté le sel dans l'eau, il dit : Voici ce que dit le Seigneur : J'ai rendu ces eaux saines, et elles ne causeront plus à l'avenir ni la mort, ni la stérilité ¹⁶.

22. Ces eaux donc devinrent saines comme elles le sont encore aujourd'hui, selon la parole qu'Elisée prononça.

23. Elisée vint de là à Bethel ¹⁷. Et lorsqu'il marchait dans le chemin, de petits enfants étant sortis de la ville, se raillaient de lui, en disant : Monte chauve, monte chauve ¹⁸.

24. Elisée regardant, jeta les yeux sur

nientes in occursum ejus, adoraverunt eum proni in terram,

16. dixeruntque illi : Ecce, cum servis tuis sunt quinquaginta viri fortes, qui possunt ire, et quærere dominum tuum, ne forte tulerit eum spiritus Domini, et procecerit eum in unum montium, aut in unam vallium. Qui ait : Nolite mittere.

17. Coegeruntque eum, donec acquiesceret, et diceret : Mittite. Et miserunt quinquaginta viros : qui cum quæssissent tribus diebus, non invenerunt.

18. Et reversi sunt ad eum : at ille habitabat in Jericho, et dixit eis : Numquid non dixi vobis : Nolite mittere?

19. Dixerunt quoque viri civitatis ad Eliseum : Ecce habitatio civitatis hujus optima est, sicut tu ipse domine perspicias : sed aquæ pessimæ sunt, et terra sterilis.

20. At ille ait : Afferte mihi vas novum, et mittite in illud sal. Quod cum attulissent,

21. egressus ad fontem aquarum, misit in illum sal, et ait : Hæc dicit Dominus : Sanavi aquas has, et non erit ultra in eis mors, neque sterilitas.

22. Sanatæ sunt ergo aquæ usque in diem hanc, juxta verbum Elisei, quod locutus est.

23. Ascendit autem inde in Bethel : cumque ascenderet per viam, pueri parvi egressi sunt de civitate, et illudebant ei, dicentes : Ascende calve, ascende calve.

24. Qui cum respexisset, vidit

¹⁰ * ils le reconnurent pour le successeur d'Elie.

ÿ. 16. — ¹¹ * Singulière proposition ! Il paraît bien par là que ces fils de prophètes étaient mal informés de l'enlèvement d'Elie. Ils se figuraient vraisemblablement que l'Esprit de Dieu l'avait seulement transporté en quelque lieu écarté, comme il arrivait quelquefois aux prophètes. Voy. 3. Rois, 18, 11. 12. Dan. 14, 32.

¹² On voulait chercher son cadavre, afin de lui préparer une sépulture honorable.

ÿ. 19. — ¹³ insalubres.

¹⁴ Proprement dans l'hébr. : mais le pays produit des avortements (par l'eau qui croupissait sous les animaux).

ÿ. 20. — ¹⁵ * Elisée se servit de sel, comme d'un symbole, contre la corruption (Comp. 3. Moys. 2, 13.; Matth. 5, 13.); mais la qualité salubre qu'eurent depuis les eaux, leur fut communiquée par l'invocation de Dieu.

ÿ. 21. — ¹⁶ elles n'occasionneront plus ni maladies ni avortements.

ÿ. 23. — ¹⁷ où les veaux d'or avaient été érigés. Voy. 3. Rois, 12, 27. 28.

¹⁸ Saint Augustin croit que ces enfants avaient été envoyés par leurs parents pour insulter le prophète, à cause de sa religion et de sa piété.

eos, et maledixit eis in nomine Domini : egressive sunt duo ursi de saltu, et laceraverunt ex eis quadraginta duos pueros.

25. Abiit autem inde in montem Carmeli, et inde reversus est in Samariam.

eux, et les maudit au nom du Seigneur ¹⁹. En même temps deux ours sortirent du bois, et s'étant jetés sur cette troupe d'enfants, ils en déchirèrent quarante-deux.

25. Elisée alla ensuite sur la montagne du Carmel, d'où il revint à Samarie.

CHAPITRE III.

Guerre et victoire de Joram, roi d'Israël, contre les Moabites.

1. Joram vero filius Achab regnavit super Israel in Samaria anno decimo octavo Josaphat regis Judæ. Regnavitque duodecim annis.

2. Et fecit malum coram Domino, sed non sicut pater suus et mater : tulit enim statuas Baal, quas fecerat pater ejus.

3. Verumtamen in peccatis Jeroboam filii Nabat, qui peccare fecit Israel, adhæsit, nec recessit ab eis.

4. Porro Mesa rex Moab, nutriebat pecora multa, et solvebat regi Israel centum millia agnorum, et centum millia arietum, cum velteribus suis.

5. Cumque mortuus fuisset Achab, prævaricatus est fœdus, quod habebat cum rege Israel.

6. Egressus est igitur rex Joram in die illa de Samaria, et recensuit universum Israel.

7. Misitque ad Josaphat regem

1. La dix-huitième année du règne de Josaphat, roi de Juda ¹, Joram, fils d'Achab ², régna sur Israël dans Samarie, et son règne dura douze ans.

2. Il fit le mal devant le Seigneur, mais non pas autant que son père et sa mère ; car il ôta les statues de Baal, que son père avait fait faire.

3. Il demeura néanmoins toujours dans les péchés de Jéroboam ³, fils de Nabat, qui avait fait pécher Israël, et il ne s'en retira point ⁴.

4. Or Mésa, roi de Moab, nourrissait de grands troupeaux ⁵, et il payait ⁶ au roi d'Israël cent mille agneaux et cent mille bœufs avec leur toison ⁷.

5. Après la mort d'Achab, il rompit l'accord qu'il avait fait avec le roi d'Israël.

6. C'est pourquoi le roi Joram étant sorti alors de Samarie, fit la revue de toutes les troupes d'Israël,

7. et envoya dire à Josaphat, roi de Juda :

ŷ. 24. — ¹⁹ Il invoqua le nom du Seigneur en le priant de faire retomber et sur ces enfants et sur leurs parents le châtement qu'ils méritaient. Ou bien : il les maudit à la place du Seigneur, qu'ils outrageaient dans sa personne. Car Dieu considère les injures qui sont faites à ses serviteurs comme faites à lui-même.

ŷ. 1. — ¹ Josaphat avait déjà depuis deux ans destiné son fils Joram à être son successeur, et c'est pourquoi il est déjà ci-devant 1, 17. appelé roi.

² frère d'Ochozias. *Voy. pl. h. 1, 17.*

ŷ. 3. — ³ *Voy. 3. Rois, 12, 17. 28.*

⁴ * Il n'imita point l'impiété d'Achab, qui avait joint aux anciennes superstitions le culte de Baal ; ni les abominations de Jézabel, qui avait introduit dans Israël le culte d'Astharté et des autres déités phéniciennes. Il rejeta ces faux dieux, mais il n'abandonna point les veaux d'or de Jéroboam.

ŷ. 4. — ⁵ * Les Moabites étaient un peuple pasteur, comme sont encore les Arabes qui parcourent les mêmes contrées. *Comp. Isai. 16, 1.*

⁶ annuellement.

⁷ avec leur laine. D'autres trad. : la laine de cent mille agneaux etc.

Le roi de Moab s'est soulevé contre moi : venez avec moi pour le combattre. Josaphat lui répondit : J'irai avec vous. Ce qui est à moi, est à vous; mon peuple est votre peuple, et mes chevaux sont vos chevaux.

8. Et il ajouta : Par quel chemin irons-nous? Joram lui répondit : Par le désert d'Idumée ⁸.

9. Le roi d'Israël et le roi de Juda, et le roi d'Edom ⁹ marchèrent donc avec leurs gens, et ils tournèrent par le chemin pendant sept jours; mais il n'y avait point d'eau pour l'armée, ni pour les bêtes qui la suivaient.

10. Alors le roi d'Israël dit : Hélas! hélas! hélas! le Seigneur nous a ici joints trois rois ensemble pour nous livrer entre les mains de Moab.

11. Josaphat répondit : N'y a-t-il point ici de prophète du Seigneur, pour implorer par lui la miséricorde du Seigneur? L'un des serviteurs du roi d'Israël répondit : Il y a ici ¹⁰ Elisée, fils de Saphat, qui versait de l'eau sur les mains d'Elie ¹¹.

12. Josaphat dit : La parole du Seigneur est en lui. Alors le roi d'Israël, Josaphat, roi de Juda, et le roi d'Edom allèrent trouver Elisée.

13. Et Elisée dit au roi d'Israël : Qu'y a-t-il de commun entre vous et moi? Allez-vous-en aux prophètes de votre père et de votre mère. Le roi d'Israël lui dit : Pourquoi ¹² le Seigneur a-t-il rassemblé ces trois rois pour les livrer entre les mains de Moab?

14. Elisée lui dit : Vive le Seigneur des armées en la présence duquel je suis! si je ne respectais la personne de Josaphat, roi de Juda, je n'eusse pas seulement jeté les yeux sur vous ¹³, et je ne vous eusse pas regardé ¹⁴.

15. Mais maintenant faites moi venir un joueur de harpe ¹⁵. Et lorsque cet homme

Juda, dicens : Rex Moab recessit a me, veni mecum contra eum ad prælium. Qui respondit : Ascendam : qui meus est, tuus est : populus meus, populus tuus; et equi mei, equi tui.

8. Dixitque : Per quam viam ascendemus? At ille respondit : Per desertum Idumææ.

9. Perrexerunt igitur rex Israel, et rex Juda, et rex Edom, et circumcuerunt per viam septem dierum, nec erat aqua exercitui, et jumentis quæ sequebantur eos.

10. Dixitque rex Israel : Heu heu heu! congregavit nos Dominus tres reges, ut traderet in manus Moab.

11. Et ait Josaphat : Estne hic propheta Domini, ut deprecemur Dominum per eum? Et respondit unus de servis regis Israel : Est hic Eliseus filius Saphat, qui fundebat aquam super manus Eliæ.

12. Et ait Josaphat : Est apud eum sermo Domini. Descenditque ad eum rex Israel, et Josaphat rex Juda, et rex Edom.

13. Dixit autem Eliseus ad regem Israel : Quid mihi et tibi est? vade ad prophetas patris tui, et matris tuæ. Et ait illi rex Israel : Quare congregavit Dominus tres reges hos, ut traderet eos in manus Moab?

14. Dixitque ad eum Eliseus : Vivit Dominus exercituum, in cuius conspectu sto, quod si non vultum Josaphat regis Judæ erubescerem, non attendissem quidem te, nec respexissem.

15. Nunc autem adducite mihi psalterem. Cumque caneret psalterem,

ŷ. 8. — ⁸ d'Edom.

ŷ. 9. — ⁹ roi qui payait tribut à Josaphat.

ŷ. 11. — ¹⁰ dans le voisinage. Voy. ŷ. 12.

¹¹ c'est-à-dire qui était son serviteur.

ŷ. 13. — ¹² Dans l'hébr. : Point du tout! (nous voulons chercher notre secours auprès du Seigneur) : car le Seigneur a-t-il rassemblé ces trois rois pour les livrer etc...?

ŷ. 14. — ¹³ je n'aurais aucun égard à vous.

¹⁴ * Merveilleuse liberté d'Elisée (Voy. ŷ. 3.)! — On voit par de nombreux exemples que les prophètes parlaient sans crainte non-seulement aux grands, mais aux princes et aux rois.

ŷ. 15. — ¹⁵ La vue du roi impie avait mis le prophète hors de lui, et jeté le

facta est super eum manus Domini, et ait :

16. Hæc dicit Dominus : Facite alveum torrentis hujus fossas et fossas.

17. Hæc enim dicit Dominus : Non videbitis ventum, neque pluviam : et alveus iste replebitur aquis, et bibetis vos, et familiae vestrae, et jumenta vestra.

18. Parumque est hoc in conspectu Domini : insuper tradet etiam Moab in manus vestras.

19. Et percutietis omnem civitatem munitam, et omnem urbem electam, et universum lignum fructiferum succidetis, cunctosque fontes aquarum obturabitis, et omnem agrum egregium operietis lapidibus.

20. Factum est igitur mane, quando sacrificium offerri solet, et ecce, aquæ veniebant per viam Edom, et repleta est terra aquis.

21. Universi autem Moabite, audientes quod ascendissent reges et pugnarent adversum eos, convocaverunt omnes qui accincti erant balteo desuper, et steterunt in terminis.

22. Primoque mane surgentes, et orto jam sole ex adverso aquarum, viderunt Moabite contra aquas rubras quasi sanguinem,

chantait sur sa harpe, la main du Seigneur fut sur Elisée ¹⁶, et il dit :

16. Voici ce que dit le Seigneur : Faites plusieurs fosses le long du lit de ce torrent.

17. Car voici ce que dit le Seigneur : Vous ne verrez ni vent ¹⁷, ni pluie, et néanmoins le lit de ce torrent sera rempli d'eau, et vous boirez vous, vos serviteurs et vos bêtes.

18. Et ceci n'est encore qu'une petite partie de ce que le Seigneur veut faire pour vous; mais de plus il livrera Moab entre vos mains.

19. Vous détruirez toutes les villes fortes, toutes les places les plus importantes; vous couperez par le pied tous les arbres fruitiers ¹⁸, vous boucherez toutes les fontaines, et vous couvrirez de pierres tous les champs les plus fertiles ¹⁹.

20. Le lendemain matin, sur l'heure qu'on a accoutumé d'offrir le sacrifice ²⁰, les eaux vinrent tout d'un coup le long du chemin d'Edom ²¹, et la terre fut remplie d'eaux.

21. Les Moabites ayant appris que ces rois étaient venus pour les combattre, s'assemblerent tous ceux qui portaient les armes ²², et vinrent les attendre sur leurs frontières.

22. Et s'étant levés dès le point du jour, dès que les rayons du soleil brillèrent sur les eaux, elles leur parurent rouges comme du sang ²³,

trouble dans son esprit; c'est pour cela qu'il cherche à se calmer par la musique, et qu'il se dispose par ce moyen à l'inspiration divine. Voy. 1. Rois, 10, 5. Théodoret et d'autres pensent que le joueur de harpe était un Lévite, qui chanta des psaumes de David (Grég.).

¹⁶ * Elisée se sentit inspiré, l'Esprit de Dieu le remplit et le poussa à prophétiser.

ÿ. 17. — ¹⁷ qui amène la pluie.

ÿ. 19. — ¹⁸ Ceci, d'après 5. Moys. 20, 19., fut prohibé lors de la conquête du pays de Chanaan, afin que les Israélites ne fussent pas dans la nécessité de planter de nouveau des arbres à fruit.

¹⁹ c'est-à-dire vous les ravagerez. — * C'était la coutume en ce pays-là, comme en beaucoup d'autres, de ramasser les pierres des champs, et de les mettre en monceaux le long des terres, afin qu'elles n'empêchassent point le laboureur d'y faire passer la charrue, ni le vigneron d'y travailler avec le hoyau (Comp. Isai. 5, 1.). Dieu ordonna aux rois alliés de prendre ces pierres et de les répandre sur les meilleures terres des Moabites (Voy. ÿ. 25.).

ÿ. 20. — ²⁰ l'offrande dans le temple.

²¹ Telle fut la puissance de la prière en union avec le sacrifice offert à Jérusalem !

ÿ. 21. — ²² Dans l'hébr. : tous ceux qui étaient en âge de porter les armes, et au-dessus (c'est-à-dire : d'autres encore).

ÿ. 22. — ²³ * La nature du terrain, le sable, ou les rayons du soleil levant purent contribuer à donner aux eaux ce reflet de sang. — Trompés par les apparences, les Moabites qui savaient qu'il n'y avait point d'eau dans le torrent, se figurèrent que leurs ennemis s'étaient entr'égorgés, et que ce qu'ils voyaient, était les flots de leur sang.

23. et ils s'entre-dirent : C'est l'épée qui a répandu tant de sang. Les rois se sont battus l'un contre l'autre, et ils se sont entre-tués. Moabites, marchez pour enlever les dépouilles.

24. Ils vinrent donc au camp d'Israël. Mais les Israélites, sortant tout d'un coup, battirent les Moabites qui s'enfuirent devant eux ²⁴.

25. Les victorieux les poursuivant, les taillèrent en pièces, détruisirent leurs villes, remplirent tous les champs les plus fertiles de pierres que chacun y vint jeter, bouchèrent toutes les fontaines, abattirent tous les arbres fruitiers, et ne laissèrent sur pied que les murailles faites de terre ²⁵. La ville aussi fut investie par les frondeurs, et une partie des murailles fut abattue.

26. Alors le roi de Moab voyant qu'il ne pouvait plus résister aux ennemis ²⁶, prit avec lui sept cents hommes de guerre pour forcer le quartier du roi d'Edom; mais ils n'en purent venir à bout.

27. Et alors prenant son fils aîné qui devait régner après lui, il l'offrit en holocauste sur la muraille ²⁷. *Ce que* les Israélites *ayant vu, ils eurent horreur* ²⁸ d'une action si barbare; et s'étant retirés aussitôt de dessus les terres de Moab, ils s'en retournèrent en leur pays.

23. dixeruntque : Sanguis gladii est : pugnaverunt reges contra se, et cæsi sunt mutuo : nunc perge ad prædam Moab.

24. Perrexeruntque in castra Israel : porro consurgens Israel, percussit Moab : at illi fugerunt coram eis. Venerunt igitur qui vicerant, et percusserunt Moab,

25. et civitates destruxerunt : et omnem agrum optimum, mitentes singuli lapides, repleverunt : et universos fontes aquarum obturaverunt : et omnia ligna fructifera succiderunt, ita ut muri tantum fictiles remanerent : et circumdata est civitas a fundibulariis, et magna ex parte percussa.

26. Quod cum vidisset rex Moab, prævaluisse scilicet hostes, tulit secum septingentos viros educentes gladium, ut irrumperent ad regem Edom : et non potuerunt.

27. Arripiensque filium suum primogenitum, qui regnaturus erat pro eo, obtulit holocaustum super murum : et facta est indignatio magna in Israel, statimque recesserunt ab eo, et reversi sunt in terram suam.

CHAPITRE IV.

Prodiges opérés par Elisée.

1. Alors une femme de l'un des prophètes vint crier à Elisée, et lui dit : Mon mari qui était votre serviteur, est mort, et vous savez que votre serviteur craignait le Seigneur; et

1. Mulier autem quædam de uxoribus prophetarum clamabat ad Eliseum, dicens : Servus tuus vir meus mortuus est, et tu nosti

ŷ. 24. — ²⁴ Litt. : Ceux qui avaient vaincu vinrent donc et battirent etc. — Ils passèrent les frontières et entrèrent dans le pays.

ŷ. 25. — ²⁵ Dans l'hébr. : de sorte qu'il ne resta que les murailles (et les maisons de Kir-Hareseth (Is. 16, 7. 11.)). — Kir-Hareseth signifie : muraille de terre cuite, ou de briques.

ŷ. 26. — ²⁶ qu'ils prendraient la ville de Kir-Hareseth.

ŷ. 27. — ²⁷ pour apaiser ses dieux. Dans le cas d'une extrême nécessité, d'autres peuples encore, comme par exemple les Romains, offrirent des sacrifices humains, dans la vue d'obtenir la protection des dieux.

²⁸ un grand mécontentement et un profond sentiment de compassion au sujet de cette horrible action. D'autres traduisent : une grande plaie (4. Moys. 1, 53. 18, 5. Jos. 9, 20.) fondit de la part de Dieu sur Israël, à savoir, pour avoir réduit le roi à l'extrémité. D'autres autrement.

quia servus tuus fuit timens Dominum : et ecce creditor venit ut tollat duos filios meos ad serviendum sibi.

2. Cui dixit Eliseus : Quid vis ut faciam tibi? Dic mihi, quid habes in domo tua? At illa respondit : Non habeo ancilla tua quidquam in domo mea, nisi parum olei, quo ungar.

3. Cui ait : Vade, pete mutuo ab omnibus vicinis tuis vasa vacua non pauca.

4. Et ingredere, et claude ostium tuum, cum intrinsecus fueris tu, et filii tui : et mitte inde in omnia vasa hæc : et cum plena fuerint, tolles.

5. Ivit itaque mulier, et clausit ostium super se, et super filios suos : illi offerebant vas, et illa infundebat.

6. Cumque plena fuissent vasa, dixit ad filium suum : Affer mihi adhuc vas. Et ille respondit : Non habeo. Stetitque oleum.

7. Venit autem illa, et indicavit homini Dei. Et ille : Vade, inquit, vende oleum, et redde creditori tuo : tu autem, et filii tui vivite de reliquo.

8. Facta est autem quædam dies, et transibat Eliseus per Sunam : erat autem ibi mulier magna, quæ tenuit eum ut comederet panem : cumque frequenter inde transiret, divertebat ad eam ut comederet panem.

9. Quæ dixit ad virum suum :

maintenant son créancier vient pour prendre mes deux fils, et en faire ses esclaves ¹.

2. Elisée lui dit : Que voulez-vous que je vous fasse? Dites-moi, qu'avez-vous dans votre maison? Elle répondit : Votre servante n'a dans sa maison qu'un peu d'huile, pour m'en oindre ².

3. Elisée lui dit : Allez, empruntez de vos voisins un grand nombre de vaisseaux vides ;

4. et étant rentrée, fermez votre porte sur vous. Et vous tenant au-dedans, vous et vos fils, versez de cette huile que vous avez dans tous ces vases ; et quand ils seront pleins vous les ôterez.

5. Cette femme s'en alla donc, et ferma la porte sur elle et sur ses enfants. Ses enfants lui présentaient les vaisseaux, et elle versait l'huile dedans ³.

6. Et lorsque tous les vaisseaux furent remplis, elle dit à son fils : Apportez-moi encore un vaisseau. Il lui répondit : Je n'en ai plus. Et l'huile s'arrêta ⁴.

7. Cette femme alla dire tout ceci à l'homme de Dieu, qui lui dit : Allez, vendez cette huile : rendez à votre créancier ce qui lui est dû. Ensuite, vous et vos fils, vivez du reste.

8. Un jour Elisée passait par Sunam ⁵, et une femme fort considérable le retint pour manger ⁶ ; et passant souvent par là, il allait loger chez elle pour y manger.

9. Alors cette femme dit à son mari : Je

ÿ. 1. — ¹ Voy. 3. Moys. 25, 39. Matth. 18, 25. — * Chez les Hébreux la loi permettait aux parents, en cas d'une extrême nécessité, de céder leurs enfants comme serviteurs à leurs créanciers ; mais seulement pour un temps proportionné au montant de la dette, et tout au plus jusqu'à l'année jubilaire prochaine, c'est-à-dire pour sept ans (Voy. 3. Moys. 25, 39.). — Les droits des parents sur les enfants non-seulement chez les peuples d'Orient, mais chez les Grecs et les Romains, étaient beaucoup plus rigoureux. Un père pouvait emprisonner ses enfants, les fustiger, les employer et les vendre comme esclaves à perpétuité, et même les tuer. Ce droit fut, il est vrai, un peu adouci dans la suite, mais la puissance paternelle sur les enfants demeura toujours presque illimitée. Voy. D. Calmet. Ibid.

ÿ. 2. — ² « pour m'en oindre. » Notre texte hébreu n'a point ces mots. La veuve conservait cette huile pour qu'on en oignit son corps lors de sa sépulture.

ÿ. 5. — ³ c'est-à-dire elle laissait couler de l'espèce de petit baril où se trouvait le peu d'huile qu'elle avait (1. 2.), l'huile miraculeusement augmentée.

ÿ. 6. — ⁴ elle cessa de couler.

ÿ. 8. — ⁵ Voy. Jos. 19, 18. — * Sunam était une ville dans la tribu d'Issachar, et c'était par là que passait la route la plus commode du mont Carmel à Samarie.

⁶ Litt. : pour manger du pain — afin qu'il prit sa nourriture chez elle.

vois que cet homme qui passe souvent chez nous est un homme de Dieu, *et un saint*.

10. Faisons - lui donc faire une petite chambre, et mettons-y un petit lit, une table, un siège et un chandelier, afin que lorsqu'il nous viendra voir, il demeure là.

11. Un jour donc Elisée étant venu à *Sunam*, il alla loger en cette chambre, et s'y reposa.

12. Il dit ensuite à Giézi, son serviteur : Faites venir cette Sunamite. Giézi l'ayant fait venir, et elle se tenant devant lui ⁷,

13. il dit à son serviteur : Dites-lui *de ma part* : Vous nous avez rendu avec soin toutes sortes de services ; que voulez-vous donc que je fasse pour vous ? Avez-vous quelque affaire, et voulez-vous que je parle *pour vous* au roi ou au général de ses armées ⁸ ? Elle lui répondit : Je demeure ici *en paix* au milieu de mon peuple ⁹.

14. Elisée dit à *Giézi* : Que veut-elle donc que je fasse pour elle ? Giézi lui répondit : Il n'est pas besoin de le lui demander ; car elle n'a pas de fils, et son mari est déjà vieux.

15. Elisée commanda donc à Giézi de faire venir cette femme ; et étant venue, elle se tenait devant la porte.

16. Elisée lui dit : *Dans un an* en ce même temps et à cette même heure ¹⁰, si Dieu vous conserve en vie, vous aurez un fils dans vos entrailles. Elle lui répondit : Non, mon seigneur, non, homme de Dieu, ne trompez pas, je vous prie, votre servante.

17. Cette femme conçut ensuite, et elle enfanta un fils au même temps et à la même heure qu'Elisée lui avait dit.

18. L'enfant crût. Et étant un jour allé trouver son père qui était avec ses moissonneurs,

19. il lui dit : La tête me fait mal, la tête me fait mal. Son père dit à un de ses serviteurs : Prenez cet enfant, et menez-le à sa mère.

20. Il le prit, et le porta à sa mère ; et

Animadverto quod vir Dei sanctus est iste, qui transit per nos frequenter.

10. Faciamus ergo ei cœnaculum parvum, et ponamus ei in eo lectulum, et mensam, et sellam, et candelabrum, ut cum venerit ad nos, maneat ibi.

11. Facta est ergo dies quædam, et veniens divertit in cœnaculum, et requievit ibi.

12. Dixitque ad Giezi puerum suum : Voca Sunamitidem istam. Qui cum vocasset eam, et illa stetit coram eo,

13. dixit ad puerum suum : Loquere ad eam : Ecce, sedule in omnibus ministrasti nobis, quid vis ut faciam tibi ? numquid habes negotium, et vis ut loquar regi, sive principi militiæ ? Quæ respondit : In medio populi mei habito.

14. Et ait : Quid ergo vult ut faciam ei ? Dixitque Giezi : Ne quæras : filium enim non habet, et vir ejus senex est.

15. Præcepit itaque ut vocaret eam : quæ cum vocata fuisset, et stetit ante ostium,

16. dixit ad eam : In tempore isto, et in hac eadem hora, si vita comes fuerit, habebis in utero filium. At illa respondit : Noli quæso, domine mi, vir Dei, noli mentiri ancillæ tuæ.

17. Et concepit mulier, et peperit filium, in tempore, et in hora eadem, qua dixerat Eliseus.

18. Crevit autem puer. Et cum esset quædam dies, et egressus isset ad patrem suum, ad messores,

19. ait patri suo : Caput meum doleo, caput meum doleo. At ille dixit puero : Tolle, et duc eum ad matrem suam.

20. Qui cum tulisset, et duxit-

7. 12. — ⁷ devant Giézi (7. 13.), qui lui dit ensuite ce que son maître lui avait recommandé de lui dire.

8. 13. — ⁸ * Les prophètes en général étaient des personnages considérés, et Elisée en particulier jouissait d'un grand crédit auprès des princes de son temps (Voy. pl. h. 3, 12.).

⁹ Je vis comme au milieu de vrais amis, dans la paix, sans différend et sans ambition ; je n'ai donc besoin d'aucune recommandation à la cour.

10. 16. — ¹⁰ Dans l'hébr. : vers ce temps de votre vie, dans un an vers ce temps-ci.

set eum ad matrem suam, posuit eum illa super genua sua usque ad meridiem, et mortuus est.

21. Ascendit autem, et collocavit eum super lectulum hominis Dei, et clausit ostium : et egressa,

22. vocavit virum suum, et ait : Mitte mecum, obsecro, unum de pueris, et asinam, ut excurram usque ad hominem Dei, et revertar.

23. Qui ait illi : Quam ob causam vadis ad eum ? hodie non sunt Calendæ, requæ Sabbatum. Quæ respondit : Vadam.

24. Stravitque asinam, et præcepit puero : Mina et propera, ne mihi moram facias in eundo : et hoc age quod præcipio tibi.

25. Profecta est igitur, et venit ad virum Dei in montem Carmeli : cumque vidisset eam vir Dei eontra, ait ad Giezi puerum suum : Ecce Sunamitis illa.

26. Vade ergo in occursum ejus, et dic ei : Rectene agitur circa te, et circa virum tuum, et circa filium tuum ? Quæ respondit : Recte.

27. Cumque venisset ad virum Dei in montem, apprehendit pedes ejus : et accessit Giezi ut amoveret eam. Et ait homo Dei : Dimitte illam : anima enim ejus in amaritudine est, et Dominus celavit a me, et non indicavit mihi.

28. Quæ dixit illi : Numquid petivi filium a domino meo ? Numquid non dixi tibi : Ne illudas me ?

29. Et ille ait ad Giezi : Accinge lumbos tuos, et tolle baculum meum in manu tua, et vade. Si occurrerit tibi homo, non salutes eum : et si salutaverit te quispiam, non respondeas illi : et pones baculum meum super faciem pueri.

30. Porro mater pueri ait : Vivit Dominus, et vivit anima tua, non

elle l'ayant tenu sur ses genoux jusqu'à midi, il mourut.

21. Elle monta ensuite, et elle mit l'enfant sur le lit de l'homme de Dieu ; et ayant fermé la porte, elle vint trouver son mari,

22. et lui dit : Envoyez avec moi, je vous prie, un de vos serviteurs ; et je prendrai l'ânesse pour courir jusqu'à l'homme de Dieu, et m'en revenir

23. Son mari lui répondit : D'où vient que vous l'allez trouver ? Ce n'est point aujourd'hui le premier jour du mois, ni un jour de sabbat ¹¹. Elle lui répondit : Je suis bien aise d'y aller.

24. Elle fit donc seller l'ânesse, et dit à son serviteur : Menez-moi en diligence ; que rien ne m'arrête en mon voyage, et faites tout ce que je vous ordonne.

25. S'étant donc mise en chemin, elle vint trouver l'homme de Dieu sur la montagne du Carmel. Et l'homme de Dieu l'ayant aperçue, qui venait à lui, il dit à Giezi, son serviteur : Voilà cette Sunamite.

26. Allez au-devant d'elle, et dites-lui : Tout va-t-il bien chez vous ? Vous, votre mari et votre fils se portent-ils bien ? Et elle lui répondit : Fort bien.

27. Et étant venue trouver l'homme de Dieu sur la montagne, elle se jeta à ses pieds ¹², et Giezi s'approcha d'elle pour la retirer ¹³. Mais l'homme de Dieu lui dit : Laissez-la, son âme est dans l'amertume ; et le Seigneur me l'a caché et ne me l'a point fait connaître.

28. Alors cette femme lui dit : Vous ai-je demandé un fils, mon seigneur ? Ne vous ai-je pas dit : Ne me trompez point ?

29. Elisée dit à Giezi : Ceignez vos reins ¹⁴ ; prenez mon bâton à votre main, et allez-vous-en. Si vous rencontrez quelqu'un, ne le saluez point ; et si quelqu'un vous salue, ne lui répondez point ¹⁵, et mettez mon bâton sur le visage de l'enfant.

30. Mais la mère de l'enfant dit à Elisée : Vive le Seigneur ! et vive votre âme ! je ne

ÿ. 23. — ¹¹ Les prophètes étaient vraisemblablement dans l'usage de consacrer, ces jours-là, quelques heures aux exercices de piété et à l'instruction.

ÿ. 27. — ¹² elle se prosterna à terre et embrassa ses pieds en le suppliant.

¹³ dans la pensée que l'humilité et la modestie d'Elisée en seraient blessées.

ÿ. 29. — ¹⁴ Voy. 3. Rois, 18, 46.

¹⁵ Les Orientaux, dans leurs salutations et dans la manière d'y répondre, se servent de formules de bénédiction fort prolixes, ce qui peut beaucoup retarder. Voy. Luc, 10, 4.

vous quitterai point ¹⁶. Il partit donc, et la suivit.

31. Cependant Giézi était allé devant eux, et il avait mis le bâton sur le visage de l'enfant. Mais ni la parole ni le sentiment ne lui étaient point revenus. Il retourna au-devant de son maître, et lui vint dire : L'enfant n'est point ressuscité ¹⁷.

32. Elisée entra ensuite dans la maison, et il trouva l'enfant mort, couché sur son lit.

33. Il ferma aussitôt la porte sur lui et sur l'enfant, et il pria le Seigneur.

34. Après cela il monta *sur le lit*, et se coucha sur l'enfant : il mit sa bouche sur sa bouche, ses yeux sur ses yeux, et ses mains sur ses mains ¹⁸, et il se courba sur l'enfant, et la chair de l'enfant fut échauffée.

35. Et étant descendu *de dessus le lit*, il se promena, et fit deux tours de chambre. Il remonta encore *sur le lit* et se coucha sur l'enfant. Alors l'enfant bâilla ¹⁹ sept fois, et il ouvrit les yeux.

36. Elisée ensuite appela Giézi, et lui dit : Faites venir cette Sunamite. Elle vint aussitôt, et elle entra dans la chambre. Elisée lui dit : Emmenez votre fils.

37. Cette femme s'approcha de lui et se jeta à ses pieds, et elle adora sur la terre : et ayant pris son fils, elle s'en alla.

38. Et Elisée retourna à Galgala. Or la famine était en ce pays-là, et les enfants des prophètes demeuraient avec Elisée ²⁰. Il dit donc à l'un de ses serviteurs : Prenez un grand pot, et préparez à manger pour les enfants des prophètes.

39. Et l'un d'eux étant sorti dehors pour cueillir des herbes des champs, trouva comme une vigne sauvage ²¹, et il en cueillit des coloquintes sauvages plein son manteau. Etant revenu, il les coupa par morceaux, et les mit cuire dans le pot ; car il ne savait ce que c'était.

40. Ils servirent ensuite à manger aux

dimittam te. Surrexit ergo, et secutus est eam.

31. Giezi autem præcesserat ante eos, et posuerat baculum super faciem pueri, et non erat vox, neque sensus : reversusque est in occursum ejus, et nuntiavit ei, dicens : Non surrexit puer.

32. Ingressus est ergo Eliseus domum, et ecce puer mortuus jacebat in lectulo ejus :

33. ingressusque clausit ostium super se, et super puerum, et oravit ad Dominum.

34. Et ascendit, et incubuit super puerum : posuitque os suum super os ejus, et oculos suos super oculos ejus, et manus suas super manus ejus : et incurvavit se super eum, et calefacta est caro pueri.

35. At ille reversus, deambulavit in domo, semel huc atque illuc : et ascendit, et incubuit super eum : et oscitavit puer septies, aperuitque oculos.

36. At ille vocavit Giezi, et dixit ei : Voca Sunamitidem hanc. Quæ vocata, ingressa est ad eum. Qui ait : Tolle filium tuum.

37. Venit illa, et corruit ad pedes ejus, et adoravit super terram : tulitque filium suum, et egressa est,

38. et Eliseus reversus est in Galgala. Erat autem fames in terra, et filii prophetarum habitabant coram eo, dixitque uni de pueris suis : Pone ollam grandem, et coque pulmentum filiis prophetarum.

39. Et egressus est unus in agrum ut colligeret herbas agrestes : invenitque quasi vitem silvestrem, et collegit ex ea coloquithidas agri, et implevit pallium suum, et reversus concidit in ollam pulmenti : nesciebat enim quid esset.

40. Infuderunt ergo socii, ut

ÿ. 30. — ¹⁶ Il faut que vous venez vous-même avec moi.

ÿ. 31. — ¹⁷ à cause du peu de foi de la mère (ÿ. 30.).

ÿ. 34. — ¹⁸ Voy. 3. Rois, 17, 21.

ÿ. 35. — ¹⁹ D'autres traduisent : éternua, poussa un grand soupir.

ÿ. 38. — ²⁰ Litt : habitaient devant lui, — autrement avec lui ; ils menaient avec lui la vie de communauté. Pl. b. 6, 1.

ÿ. 39. — ²¹ des branches rampantes de coloquintes (de citrouille).

comederent : cumque gustassent de coctione, clamaverunt, dicentes : Mors in olla viri Dei. Et non potuerunt comedere.

41. At ille : Afferte, inquit, farina. Cumque tulissent, misit in ollam, et ait : Infunde turbæ, ut comedant. Et non fuit amplius quidquam amaritudinis in olla.

42. Vir autem quidam venit de Baalsalisa deferens viro Dei panes primitiarum, viginti panes hordeaceos, et frumentum novum in pera sua. At ille dixit : Da populo, ut comedat.

43. Responditque ei minister ejus : Quantum est hoc, ut apponam centum viris ? Rursum ille ait : Da populo, ut comedat : hæc enim dicit Dominus : Comedent, et supererit.

44. Posuit itaque coram eis : qui comederunt, et superfuit juxta verbum Domini.

disciples d'Elisée, qui en ayant goûté s'écrièrent : Homme de Dieu, un poison mortel est dans ce pot ²². Et ils n'en purent manger.

41. Elisée leur dit : Apportez-moi de la farine. Ils lui en apportèrent ; il la mit dans le pot, et il leur dit : Servez-en maintenant à tout le monde, afin que chacun en mange. Et il n'y eut plus ensuite aucune amertume dans le pot ²³.

42. Et il vint un homme de Baalsalisa, qui portait à l'homme de Dieu des pains des prémices ²⁴, vingt pains d'orge, et du froment nouveau dans sa besace. Elisée dit à son serviteur : Donnez ces pains à manger au peuple.

43. Son serviteur lui répondit : Qu'est-ce que cela pour servir à cent personnes ? Il lui dit encore : Donnez ce pain à manger au peuple, car voici ce que dit le Seigneur : Ils mangeront, et il y en aura de reste.

44. Il servit donc ces pains devant ces personnes. Ils en mangèrent, et il y en eut de reste, selon la parole du Seigneur ²⁵.

CHAPITRE V.

Naaman est purifié de sa lèpre. Gési en est frappé.

1. Naaman princeps militiæ regis Syriæ, erat vir magnus apud dominum suum, et honoratus : per illum enim dedit Dominus salutem Syriæ : erat autem vir fortis et dives, sed leprosus.

2. Porro de Syria egressi fue-

1. Naaman, général de l'armée du roi de Syrie, était un homme puissant et en grand honneur auprès du roi son maître, parce que le Seigneur avait sauvé par lui ¹ la Syrie. Il était vaillant et riche, mais lépreux ².

2. Or quelques voleurs ³ étant sortis de

§. 40. — ²² Litt. : La mort est dans le pot, homme de Dieu. — Les coloquintes sont amères.

§. 41. — ²³ L'antidote était naturelle, et la farine mêlée à la coloquinte en quantité suffisante, était de nature à en adoucir l'amertume. Mais il paraît néanmoins qu'il y eut quelque chose de merveilleux dans l'action d'Elisée.

§. 42. — ²⁴ des pains faits des premiers fruits.

§. 44. — ²⁵ Comp. *Matth.* 14, 20 ; 15, 37.

§. 1. — ¹ Litt. : avait donné par lui le salut à la Syrie, — victoire, délivrance.

² Sur les lois relatives à la lèpre chez les Hébreux, voy. 3. *Moy.* 13-14. — Il semble que chez les Syriens les lépreux n'étaient pas rigoureusement exclus du commerce avec les autres hommes. *Voy. pl. b.* 7, 4.

§. 2. — ³ une troupe de brigands ou pillards. — Le brigandage, ou les courses soit sur le territoire des peuples voisins, soit hors des villes par des troupes armées, pour y faire du butin, sont encore chose commune en Syrie, en Arabie et dans tout l'Orient. En Chine et au Japon, le métier de brigands, et surtout de corsaires, encore de nos jours, n'a rien d'infamant. Le brigandage est même loin d'avoir entièrement disparu de certaines contrées d'Europe, par ex. de la Grèce, de l'Italie, et

Syrie, avaient emmené captive une petite fille du pays d'Israël, qui fut depuis mise au service de la femme de Naaman.

3. Cette fille dit à sa maîtresse : Plût à Dieu que mon seigneur eût été trouver le prophète qui est à Samarie ! Il l'aurait sans doute guéri de sa lèpre.

4. Sur cela Naaman vint trouver son maître, et lui dit : Une fille d'Israël a dit telle et telle chose.

5. Le roi de Syrie lui répondit : Allez, j'écrirai pour vous au roi d'Israël. Il partit donc de Syrie, il prit avec lui dix talents d'argent, six mille écus d'or⁴, et dix habillements neufs⁵,

6. et porta la lettre du roi de Syrie au roi d'Israël, qui était conçue en ces termes : Lorsque vous aurez reçu cette lettre, vous saurez que je vous ai envoyé Naaman, mon serviteur, afin que vous le guérissiez de la lèpre.

7. Le roi d'Israël ayant reçu cette lettre, déchira ses vêtements, et dit : Suis-je un Dieu pour pouvoir ôter et rendre la vie⁶ ? pourquoi m'envoyer ainsi un homme, afin que je le guérisse de sa lèpre ? Vous voyez que ce prince ne cherche qu'une occasion pour rompre avec moi.

8. Elisée, homme de Dieu, ayant appris que le roi d'Israël avait déchiré ainsi ses vêtements, lui envoya dire : Pourquoi avez-vous déchiré vos vêtements ? Que cet homme vienne à moi, et qu'il sache qu'il y a un prophète dans Israël.

9. Naaman vint donc avec ses chevaux et ses chariots, et il se tint à la porte de la maison d'Elisée.

10. Et Elisée lui envoya une personne pour lui dire⁷ : Allez vous laver sept fois

runt latrunculi, et captivam duxerant de terra Israel puellam parvulam, quæ erat in obsequio uxoris Naaman,

3. quæ ait ad dominam suam : Utinam fuisset dominus meus ad prophetam, qui est in Samaria : profecto curasset eum a lepra, quam habet.

4. Ingressus est itaque Naaman ad dominum suum, et nuntiavit ei, dicens : Sic et sic locuta est puella de terra Israel.

5. Dixitque ei rex Syriæ : Vade, et mittam litteras ad regem Israel. Qui cum profectus esset, et tulisset secum decem talenta argenti, et sex millia aureos, et decem mutatoria vestimentorum,

6. detulit litteras ad regem Israel, in hæc verba : Cum acceperis epistolam hanc, scito quod miserim ad te Naaman servum meum, ut cures eum a lepra sua.

7. Cumque legisset rex Israel litteras, scidit vestimenta sua, et ait : Numquid Deus ego sum, ut occidere possim, et vivificare, quia iste misit ad me, ut cures hominem a lepra sua ? animadvertite, et videte quod occasiones quærat adversum me.

8. Quod cum audisset Eliseus vir Dei, scidisse videlicet regem Israel vestimenta sua, misit ad eum, dicens : Quare scidisti vestimenta tua ? veniat ad me, et sciat esset prophetam in Israel.

9. Venit ergo Naaman cum equis et curribus, et stetit ad ostium domus Elisei.

10. Misitque ad eum Eliseus nuntium, dicens : Vade, et lavare

même de la Corse. Mais chez les anciens, spécialement dans les contrées mentionnées, ces sortes d'exploits étaient bien plus fréquents que de nos temps ; et, au rapport de Thucydide, certains peuples de la Grèce, loin d'en avoir honte, s'en faisaient une gloire. Voy. *D. Calmet. Ibid.*

4. — 4 sicles d'or.
5 des habits de fête.

6. — 6* La lèpre passait généralement pour une maladie incurable, et qui insensiblement conduisait à une mort certaine.

7. — 7 Il n'alla point le trouver lui-même. Elisée qui d'ailleurs était si humble et si modeste (chap. 4.), voulut faire comprendre au puissant Naaman combien toutes les grandeurs humaines sont de peu de prix aux yeux des saints. Naaman méritait de plus cette humiliation, parce qu'il prétendait en quelque sorte prescrire au prophète la manière dont il voulait être guéri (9. 11.). On peut comparer à Naaman bien des grands qui se figurent que tout doit se faire au gré de leurs caprices (Grég.).

CHAPITRE V.

septies in Jordane, et recipiet sanitatem caro tua, atque mundaberis.

11. Iratus Naaman recedebat, dicens : Putabam quod egredere-
tur ad me, et stans invocaret no-
men Domini Dei sui, et tangeret
manu sua locum lepræ, et cura-
ret me.

12. Numquid non meliores sunt
Abana et Pharphar, fluvii Dam-
asci, omnibus aquis Israel, ut
laver in eis, et munder? Cum
ergo vertisset se, et abiit indi-
gnans,

13. accesserunt ad eum servi
sui, et locuti sunt ei : Pater, et-
si rem grandem dixisset tibi pro-
pheta, certe facere debueras :
quanto magis quia nunc dixit
tibi : Lavare, et mundaberis ?

14. Descendit, et lavit in Jor-
dane septies juxta sermonem viri
Dei, et restituta est caro ejus,
sicut caro pueri parvuli, et mun-
datus est.

15. Reversusque ad virum Dei
cum universo comitatu suo, venit,
et stetit coram eo, et ait : Vere
scio quod non sit alius Deus in
universa terra, nisi tantum in
Israël. Obsecro itaque ut accipias
benedictionem a servo tuo.

16. At ille respondit : Vivit
Dominus, ante quem sto, quia
non accipiam. Cumque vim face-
ret, penitus non acquievit.

17. Dixitque Naaman : Ut vis :
sed, obsecro, concede mihi servo
tuo, ut tollam onus duorum bur-
donum de terra : non enim faciet

dans le Jourdain, et votre chair se
et deviendra nette.

11. Naaman tout fâché commençait à se
retirer, en disant : Je croyais qu'il me vien-
drait trouver, et que, se tenant debout, il
invoquerait le nom du Seigneur son Dieu,
qu'il toucherait de sa main ma lèpre, et
qu'il me guérirait.

12. N'avons-nous pas à Damas les fleuves
d'Abana et de Pharphar⁸, qui sont meilleurs
que tous ceux d'Israël, pour m'y aller laver,
et me rendre le corps net? Comme donc il
avait déjà tourné visage, et qu'il s'en allait
tout indigné,

13. ses serviteurs s'approchèrent de lui,
et lui dirent : Père⁹, quand le prophète
vous aurait ordonné quelque chose de bien
difficile, vous auriez bien dû néanmoins le
faire. Combien donc lui devez-vous plutôt
obéir lorsqu'il vous dit : Allez vous laver, et
vous deviendrez net?

14. Il s'en alla donc, et se lava sept fois
dans le Jourdain, selon que l'homme de
Dieu lui avait ordonné. Et sa chair devint
comme la chair d'un petit enfant¹⁰, et il se
trouva guéri. *Luc, 4, 27.*

15. Après cela il retourna pour voir l'homme
de Dieu avec toute sa suite ; et il vint se pré-
senter devant lui, et lui dit : Je sais certai-
nement qu'il n'y a point d'autre Dieu dans
toute la terre que celui qui est dans Israël.
Je vous conjure donc de recevoir ce que vo-
tre serviteur vous offre¹¹.

16. Elisée lui répondit : Vive le Seigneur
devant lequel je suis présentement ! je ne
recevrai rien de vous. Et quelque instance
que fit Naaman, il ne voulut jamais se ren-
dre.

17. Naaman lui dit donc : Il faut faire ce
que vous voulez. Mais je vous conjure de me
permettre d'emporter la charge de deux mu-
lets de la terre de ce pays¹², car votre ser-

ÿ. 12. — ⁸ L'un de ces fleuves coulait au dedans, et l'autre au dehors de la ville de Damas, capitale de la Syrie. Ils ont leurs sources dans l'Antiliban.

ÿ. 13. — ⁹ Le nom de père, dans l'écriture et même dans les auteurs profanes de l'antiquité, se donne non-seulement aux pères de famille par leurs enfants, mais aux princes et aux maîtres par leurs serviteurs, leurs sujets, et même par des étrangers. Comp. 1. *Moy.* 45, 8 ; 4. *Rois*, 2, 12 ; 8, 9. *Esth.* 16, 11.

ÿ. 14. — ¹⁰ La lèpre rend la chair inégale, raboteuse, livide, pâle, chargée de croûtes ; une marque d'une parfaite guérison est de l'avoir nette, blanche, vermeille. comme celle d'un enfant.

ÿ. 15. — ¹¹ Litt. : une bénédiction de votre serviteur, — un présent.

ÿ. 17. — ¹² autant qu'en peuvent emporter deux mulets, pour en remplir un autel. *Voy.* 2. *Moy.* 20, 24. 3. *Rois*, 18, 38. — ¹³ Naaman pouvait connaître ce que la loi (2. *Moy.* 20, 24.) prescrivait pour l'érection de l'autel des holocaustes, et il voulait apparemment en avoir à son usage un parcel, qu'il remplirait de la terre du pays où le vrai Dieu était adoré. Il ne lui était pas défendu, avec le consentement du

viteur n'offrira plus à l'avenir des holocaustes ou des victimes aux dieux étrangers; mais il ne sacrifiera qu'au Seigneur.

18. Il n'y a qu'une chose pour laquelle je vous supplie de prier le Seigneur pour votre serviteur, *qui est* que, lorsque mon seigneur ¹³ entrera dans le temple de Remmon ¹⁴ pour adorer, en s'appuyant sur ma main ¹⁵, si j'adore ¹⁶ dans le temple de Remmon lorsqu'il y adorera lui-même, que le Seigneur me le pardonne ¹⁷.

19. Elisée lui répondit : Allez en paix. Naaman se sépara ainsi de lui. Et il avait déjà fait une lieue de chemin ¹⁸,

20. lorsque Giézi, qui servait l'homme de Dieu, dit *en lui-même* : Mon maître a épargné ce Naaman de Syrie, et n'a rien voulu prendre. Vive le Seigneur ! je courrai après lui, et j'en recevrai quelque chose ¹⁹.

21. Giézi s'en alla donc après Naaman. Et Naaman le voyant courir vers lui, descendit promptement de son chariot, vint au-devant de lui, et lui dit : Tout va-t-il bien ²⁰ ?

22. Giézi lui répondit : Tout va bien. Mon maître m'a envoyé vous dire que deux jeunes hommes des enfants des prophètes lui sont arrivés tout à l'heure de la montagne d'E-

ltra servus tuus holocaustum aut victimam diis alienis, nisi Domino.

18. Hoc autem solum est, de quo depreceris Dominum pro servo tuo, quando ingredietur dominus meus templum Remmon, ut adoret, et illo innitente super manum meam, si adoravero in templo Remmon, adorante eo in eodem loco, ut ignoscat mihi Dominus servo tuo pro hac re.

19. Qui dixit ei : Vade in pace. Abiit ergo ab eo electo terræ tempore.

20. Dixitque Giezi puer vir Dei : Pepercit dominus meus Naaman Syro isti, ut non acciperet ab eo quæ attulit : vivit Dominus, quia curram post eum, et accipiam ab eo aliquid.

21. Et secutus est Giezi post tergum Naaman : quem cum vidisset ille currentem ad se, desiit de curru in occursum ejus, et ait : Rectene sunt omnia ?

22. Et ille ait : Recte. Dominus meus misit me ad te, dicens : Modo venerunt ad me duo adolescentes de monte Ephraim, ex

prophète, de faire brûler sur cet autel des holocaustes en signe de reconnaissance, quoique de pareils sacrifices ne fussent point conformes à la loi; car d'après la loi, l'holocauste ne pouvait être offert que par les Lévites et devant le sanctuaire. Naaman, quoiqu'il fit profession de reconnaître et de n'adorer que le vrai Dieu, n'avait pas embrassé le judaïsme.

ÿ. 18. — ¹³ le roi.

¹⁴ Remmon, un Dieu inconnu des Syriens. — * Remmon, hébr. : *Rimmon*, peut signifier grenade, ou une chose élevée, sublime. Les uns croient que cette divinité était Junon, d'autres Vénus, d'autres le soleil.

¹⁵ car je dois l'accompagner.

¹⁶ je me prosterne avec le roi devant l'idole.

¹⁷ C'était une obligation pour Naaman, à raison de sa dignité, d'accompagner le roi, et il ne pouvait demeurer debout pendant que le roi se prosternait (*Pl. b. 7, 2. 17.*). Sous ce point de vue Naaman, pourvu qu'intérieurement il détestât le culte idolâtrique, peut être excusé. Cette façon d'agir toutefois, considérée par rapport au prochain, qui en était témoin, et qui par la profession extérieure que faisait Naaman du culte des idoles, pouvait y être affermi, à quelque chose d'imparfait qui réclamait l'indulgence de la miséricorde divine. C'est pourquoi Naaman, qui le sentait bien, conjure le prophète de prier pour lui, afin que Dieu ait égard à sa faiblesse et qu'il veuille prévenir les suites funestes qui pourraient résulter de sa conduite. Beaucoup de saints ont mieux aimé mourir que d'entrer seulement dans un temple païen; plusieurs y sont entrés, mais ils ont témoigné hautement leur horreur pour les idoles, et leur foi en Jésus-Christ (Martini).

ÿ. 19. — ¹⁸ Litt. : Il s'éloigna donc de lui dans le temps choisi du pays — au printemps. Dans l'hébr. : Et il s'éloigna de lui d'un chiberah (mesure de distance inconnue) de pays.

ÿ. 20. — ¹⁹ * Le désintéressement d'Elisée était apostolique avant le temps; mais la cupidité de Giézi, son serviteur, rappelle trop l'avarice qui quelquefois déshonore même le sanctuaire chrétien.

ÿ. 21. — ²⁰ Litt. : Tout est-il bien? — Manque-t-il quelque chose?

filiis prophetarum : da eis talentum argenti, et vestes mutatorias duplices.

23. Dixitque Naaman : Melius est ut accipias duo talenta. Et coegit eum, ligavitque duo talenta argenti in duobus saccis, et duplicia vestimenta, et imposuit duobus pueris suis, qui et portaverunt coram eo.

24. Cumque venisset jam vesperi, tulit de manu eorum, et reposuit in domo, dimisitque viros, et abierunt ;

25. Ipse autem ingressus, stetit coram domino suo. Et dixit Eliseus : Unde venis Giézi ? Qui respondit : Non ivit servus tuus ququam.

26. At ille ait : Nonne cor meum in præsentia erat, quando reversus est homo de curru suo in occursum tui ? Nunc igitur accepisti argentum, et accepisti vestes, ut emas oliveta, et vineas, et oves, et boves, et servos, et ancillas.

27. Sed et lepra Naaman adhærebis tibi, et semini tuo, usque in æternum. Et egressus est ab eo leprosus quasi nix.

phraïm. Il vous prie de me donner pour eux un talent d'argent et deux habits.

23. Naaman lui dit : Il vaut mieux que je vous donne deux talents. Et il le contraignit de les recevoir. Et ayant mis les deux talents d'argent et les deux habits dans deux sacs qu'il lia, il en chargea deux de ses serviteurs ²¹ qui les portèrent devant Giézi.

24. Le soir étant venu, il les prit de leurs mains, et les serra dans sa maison, et renvoya ces gens qui s'en retournèrent.

25. Giézi entra ensuite, et se vint présenter devant son maître. Et Elisée lui dit : D'où venez-vous, Giézi ? Giézi lui répondit : Votre serviteur n'a été nulle part.

26. Mais Elisée lui dit : Mon cœur ²² n'était-il pas présent avec vous, lorsque cet homme est descendu de son chariot pour aller au-devant de vous ? Maintenant donc vous avez reçu de l'argent et des habits pour acheter des plants d'oliviers, des vignes, des bœufs, des brebis, des serviteurs et des servantes.

27. Mais aussi la lèpre de Naaman s'attachera à vous et à toute votre race pour jamais ²³. Et Giézi se retira d'avec son maître tout couvert d'une lèpre blanche comme la neige.

CHAPITRE VI.

Nouveau prodige. Les Syriens frappés de cécité. Famine.

1. Dixerunt autem filii prophetarum ad Eliseum : Ecce locus, in quo habitamus coram te, angustus est nobis.

2. Eamus usque ad Jordanem, et tollant singuli de silva materias singulas, ut ædificemus nobis

1. Un jour les enfants des prophètes dirent à Elisée : Vous voyez que ce lieu-ci où nous demeurons avec vous, est trop petit pour nous.

2. Permettez-nous d'aller jusqu'au Jourdain, afin que chacun de nous prenne du bois de la forêt, et que nous nous bâtissions

ÿ. 23. — ²¹ propres.

ÿ. 26. — ²² Mon esprit prophétique.

ÿ. 27. — ²³ Jusqu'à ce que vous soyez morts, vous et vos descendants. — * Abstraction faite de cette circonstance que Giézi avait menti, que ce mensonge, il l'avait proprement proféré au nom du prophète (ÿ. 22.), et qu'il voulait retenir frauduleusement ce qu'il avait reçu, sa conduite était de nature à faire retomber sur Elisée une grande confusion, car Elisée avait juré (ÿ. 16.) au nom du vrai Dieu qu'il ne recevrait rien, et il devait en conséquence passer aux yeux de Naaman pour un parjure.

là un lieu où nous puissions demeurer¹. Elisée leur répondit : Allez.

3. L'un d'eux lui dit : Venez donc aussi vous-même avec vos serviteurs. Il lui répondit : J'irai.

4. Et il s'en alla avec eux. Lorsqu'ils furent venus jusqu'au Jourdain, ils commencèrent à couper du bois.

5. Mais il arriva que l'un d'eux abattant un arbre, le fer de sa cognée tomba dans l'eau. Aussitôt il s'écria, et dit : Hélas, mon seigneur! hélas! j'avais emprunté cette cognée².

6. L'homme de Dieu lui dit : Où le fer est-il tombé? Il lui montra l'endroit. Elisée coupa donc un morceau de bois, et le jeta au même endroit : et le fer *revint et nagea* sur l'eau³.

7. Elisée lui dit : Prenez-le. Il étendit sa main et le prit.

8. Le roi de Syrie⁴ combattait un jour contre Israël; et tenant conseil avec ses serviteurs, il leur dit : Il faut que nous dressions une embuscade en tel et tel endroit⁵.

9. L'homme de Dieu envoya donc dire au roi d'Israël : Prenez garde de ne pas passer par là, parce que les Syriens y doivent dresser une embuscade⁶.

10. Le roi d'Israël envoya au lieu que lui avait dit l'homme de Dieu, et il s'en saisit le premier; et il se garda ainsi *des Syriens* plus d'une et de deux fois⁷.

11. Le cœur du roi de Syrie fut troublé de cet accident; et ayant assemblé ses serviteurs, il leur dit : Pourquoi ne me découvrez-vous point qui est celui qui me trahit auprès du roi d'Israël?

12. L'un de ses serviteurs lui répondit : Ce n'est point *qu'on vous trahisse*, ô mon seigneur! mais c'est le prophète Elisée qui est en Israël, qui découvre au roi d'Israël

ibi locum ad habitandum. Qui dixit : Ite.

3. Et ait unus ex illis : Veni ergo et tu cum servis tuis. Respondit : Ego veniam.

4. Et abiit cum eis. Cumque venissent ad Jordanem, cædebant ligna.

5. Accidit autem, ut cum unus materiam succidisset, caderet ferrum securis in aquam : exclamavitque ille, et ait : Heu, heu, heu domine mi, et hoc ipsum mutuo acceperam.

6. Dixit autem homo Dei : Ubi cecidit? At ille monstravit ei locum. Præcidit ergo lignum, et misit illuc : natavitque ferrum,

7. et ait : Tolle. Qui extendit manum, et tulit illud.

8. Rex autem Syriæ pugnabat contra Israel, consiliumque inivit cum servis suis, dicens : In loco illo, et illo ponamus insidias.

9. Misit itaque vir Dei ad regem Israel, dicens : Cave ne transeas in locum illum : quia ibi Syri in insidiis sunt.

10. Misit itaque rex Israel ad locum quem dixerat ei vir Dei, et præoccupavit eum, et observavit se ibi non semel neque bis.

11. Conturbatumque est cor regis Syriæ pro hac re : et convocatis servis suis, ait : Quare non indicatis mihi quis proditor mei sit apud regem Israel?

12. Dixitque unus servorum ejus : Nequaquam domine mi rex, sed Eliseus propheta, qui est in Israel, indicat regi Israel omnia

§. 2. — ¹ On voit partout dans l'Écriture, que les écoles ou collèges de prophètes étaient dans des lieux écartés et solitaires, et que les maîtres comme les disciples y menaient une vie pauvre, appliquée au travail des mains, à la prière et à l'étude de la loi de Dieu. — Ce trait d'Elisée et de ses disciples fait penser à saint Bernard et ses compagnons dans les forêts de Clairvaux.

§. 5. — ² Il se plaint parce qu'il ne pouvait pas en restituer le prix; car Elisée vivait avec ses disciples dans une extrême pauvreté.

§. 6. — ³ miraculeusement, comme du bois.

§. 8. — ⁴ Bénadad (§. 24.). — On ignore le temps et la cause de la guerre dont il s'agit ici. — Les faits racontés dans ce chapitre ne se suivirent pas immédiatement, mais ils se rapportent nécessairement à des époques différentes et assez éloignées les unes des autres, comme on le voit en comparant seulement les versets 23 et 24.

⁵ Dans l'hébr. : Nous camperons.

§. 9. — ⁶ à moins que vous ne trouviez le moyen de les en éloigner (§. 10.).

§. 10. — ⁷ Litt. : non pas une ou deux fois, — mais souvent.

verba quæcumque locutus fueris in conclavi tuo.

13. Dixitque eis : Ite, et videte ubi sit : ut mittam, et capiam cum. Annuntiaveruntque ei, dicentes : Ecce in Dothan.

14. Misit ergo illuc equos et currus, et robur exercitus : qui cum venissent nocte, circumdederunt civitatem.

15. Consurgens autem diluculo minister viri Dei, egressus, vidit exercitum in circuitu civitatis, et equos et currus : nuntiavitque ei, dicens : Heu, heu, heu domine mi, quid faciemus?

16. At ille respondit : Noli timere : plures enim nobiscum sunt, quam cum illis.

17. Cumque orasset Eliseus, ait : Domine, aperi oculos hujus, ut videat. Et aperuit Dominus oculos pueri, et vidit : et ecce mons plenus equorum, et curruum igneorum, in circuitu Elisei.

18. Hostes vero descenderunt ad eum : porro Eliseus oravit ad Dominum, dicens : Percute, obsecro, gentem hanc cæcitate. Percussitque eos Dominus, ne viderent, juxta verbum Elisei.

19. Dixit autem ad eos Eliseus : Non est hæc via, neque ista est civitas : sequimini me, et ostendam vobis virum quem queritis. Duxit ergo eos in Samariam :

20. cumque ingressi fuissent in Samariam, dixit Eliseus : Domine, aperi oculos istorum, ut videant. Aperuitque Dominus oculos eorum, et viderunt se esse in medio Samariæ.

21. Dixitque rex Israel ad Eliseum, cum vidisset eos : Numquid percutiam eos, pater mi?

tout ce que vous dites dans votre chambre.

13. Il leur répondit : Allez, voyez où il est, afin que je l'envoie prendre. Ils vinrent donc l'avertir, et ils lui dirent : Elisée est à Dothan⁸.

14. Le roi de Syrie y envoya aussitôt de la cavalerie, des chariots et ses meilleures troupes; et étant arrivés la nuit, ils investirent la ville.

15. Le serviteur de l'homme de Dieu se levant au point du jour, sortit dehors; et ayant vu l'armée autour de la ville, la cavalerie et les chariots, il en vint avertir son maître, et lui dit : Hélas, mon seigneur! hélas! que ferons-nous?

16. Elisée lui répondit : Ne craignez point; car il y a plus de monde avec nous qu'il n'y en a avec eux.

17. En même temps Elisée faisant sa prière, dit à Dieu : Seigneur, ouvrez-lui les yeux, afin qu'il voie. Le Seigneur ouvrit les yeux de ce serviteur, et il vit aussitôt la montagne⁹ pleine de chevaux et de chariots de feu qui étaient autour d'Elisée¹⁰.

18. Cependant les ennemis vinrent à lui. Et Elisée fit sa prière au Seigneur, et lui dit : Frappez, je vous prie, tout ce peuple d'aveuglement. Et aussitôt le Seigneur les frappa d'aveuglement, selon la parole d'Elisée¹¹.

19. Alors Elisée leur dit : Ce n'est pas ici le chemin ni la ville¹²; suivez-moi, et je vous montrerai l'homme que vous cherchez. Il les mena donc dans Samarie.

20. Et lorsqu'ils furent entrés dans la ville, Elisée dit à Dieu : Seigneur, ouvrez-leur les yeux, afin qu'ils voient. Le Seigneur leur ouvrit les yeux, et ils reconnurent qu'ils étaient au milieu de Samarie¹³.

21. Le roi d'Israël les ayant vus, dit à Elisée : Mon père, ne les tuerai-je pas?

ÿ. 13. — ⁸ * c'est la même ville que Dothan (1. Moys. 37, 17.), à quatre ou cinq lieues au nord de Samarie.

ÿ. 17. — ⁹ la hauteur sur laquelle la ville était placée.

¹⁰ * à peu près comme ce camp où ces armées qui parurent à Jacob, sur le torrent de Jaboc, à son retour de la Mésopotamie (1. Moys. 32, 1. 2.), où les légions d'anges que le Fils de Dieu aurait pu faire venir à son secours (Matth. 26, 53.). Comp. Jos. 5, 13 et suiv. 2. Mach. 3, 25 et suiv.

ÿ. 18. — ¹¹ L'aveuglement consistait en ce qu'ils ne reconnurent plus ni le prophète ni la contrée.

ÿ. 19. — ¹² * à savoir la ville où Elisée voulait les conduire. Elisée ne dit pas que ce n'était pas la ville qu'ils cherchaient, et par conséquent il ne les trompa point.

ÿ. 20. — ¹³ C'est ainsi que les pécheurs, qui en ce monde sont aveugles pour les choses du ciel, ouvrent enfin, mais trop tard, les yeux dans l'autre vie!

22. Blisée lui répondit : Vous ne les tuez point; car vous ne les avez point pris par l'épée ni avec l'arc, *pour avoir droit de les tuer*. Mais faites-leur servir du pain et de l'eau, afin qu'ils mangent et qu'ils boivent, et qu'ils s'en retournent vers leur maître.

23. Le roi d'Israël leur fit donc servir une grande quantité de viandes; et après qu'ils eurent mangé et bu, il les renvoya, et ils retournèrent vers leur maître. *Depuis ce temps-là les Syriens ne vinrent plus*¹⁶ par troupes pour piller les terres d'Israël.

24. Quelque temps après Bénadad, roi de Syrie, assembla toutes ses troupes, et vint assiéger Samarie.

25. Et la ville fut pressée d'une famine extrême, jusque là que le siège continuant toujours, la tête d'un âne fut vendue quatre-vingt pièces d'argent, et la quatrième partie d'un cabat¹⁵ de fiente de pigeons¹⁶, cinq pièces d'argent¹⁷.

26. Et le roi d'Israël passant le long des murailles, une femme s'écria et lui dit : O roi mon seigneur, sauvez-moi!

27. Il lui répondit : Le Seigneur ne vous sauve pas : d'où prendrais-je de quoi vous sauver? Serait-ce de l'aire ou du pressoir? Et le roi ajouta : Que voulez-vous dire? Elle lui répondit :

28. Voilà une femme qui m'a dit : Donnez votre fils, afin que nous le mangions aujourd'hui; et demain nous mangerons le mien.

29. Nous avons donc fait cuire mon fils, et nous l'avons mangé¹⁸. Je lui ai dit le jour d'après : Donnez votre fils, afin que nous le mangions. Mais elle a caché son fils.

30. Le roi l'ayant entendu parler de la sorte, déchira ses vêtements. Et il passait le long des murailles, et tout le monde vit le cilice¹⁹ dont il était couvert sur sa chair.

22. At ille ait : Non percusit : neque enim cepisti eos gladio et arcu tuo, ut percusas : sed pone panem et aquam coram eis, ut comedant et bibant, et vadant ad dominum suum.

23. Appositaque est eis ciborum magna præparatio, et comederunt et biberunt, et dimisit eos, abieruntque ad dominum suum, et ultra non venerunt latrones Syriæ in terram Israel.

24. Factum est autem post hæc, congregavit Benadad rex Syriæ, universum exercitum suum, et ascendit, et obsidebat Samariam.

25. Factaque est fames magna in Samaria; et tandiu obsessa est, donec venundaretur caput asini octoginta argenteis, et quarta pars cabi stercoreis columbarum quinque argenteis.

26. Cumque rex Israel transiret per murum, mulier quædam exclamavit ad eum, dicens : Salva me domine mi rex.

27. Qui ait : Non te salvat Dominus : unde te possum salvare? de area, vel de torculari? Dixitque ad eam rex : Quid tibi vis? Quæ respondit :

28. Mulier ista dixit mihi : Da filium tuum, ut comedamus eum hodie, et filium meum comedemus cras.

29. Coximus ergo filium meum, et comedimus. Dixitque ei die altera : Da filium tuum, ut comedamus eum. Quæ abscondit filium suum.

30. Quod cum audisset rex scidit vestimenta sua, et transibat per murum. Viditque omnis populus cilicium, quo vestitus erat ad carnem intrinsecus.

ŷ. 23. — ¹⁴ si tôt.

ŷ. 25. — ¹⁵ Un kab vaut 24 œufs, environ 1 litre 581.

¹⁶ Comp. pl. b. 18, 27. D'autres entendent la nourriture des pigeons, des vesces, des haricots, des pois.

¹⁷ * Ces pièces d'argent étaient des sicles; mais la valeur du sicle est loin d'être déterminée. Les uns l'évaluent de 1 fr. 40 c. à 1 fr. 75 (7, 1. note 2.); les autres le font monter jusqu'à 3 fr. 10 c.

ŷ. 29. — ¹⁸ Voy. 5. Moys. 28, 53 et suiv. Comp. Eséch. 5, 10.

ŷ. 30. — ¹⁹ * un habit de poils de chameau ou de gros drap brun, que l'on portait en temps de deuil ou de pénitence. Ainsi ce roi assez mal disposé et idiotâtre, ayant senti les effets de la colère de Dieu, s'humilia sous sa main.

34. Et ait rex : Hæc mihi faciat Deus, et hæc addat, si steterit caput Elisei filii Saphat super ipsum hodie.

32. Eliseus autem sedebat in domo sua, et senes sedebant cum eo. Præmisit itaque virum : et antequam veniret nuntius ille dixit ad senes : Numquid scitis quod miserit filius homicidæ hic, ut præcidatur caput meum? videte ergo, cum venerit nuntius, claudente ostium, et non sinatis eum introire : ecce enim sonitus pedum domini ejus post eum est.

33. Adhuc illo loquente eis, apparuit nuntius, qui veniebat ad eum. Et ait : Ecce, tantum malum a Domino est : quid amplius expectabo a Domino?

31. Et le roi dit : Que Dieu me traite dans toute sa sévérité, si la tête d'Elisée, fils de Saphat, est ²⁰ sur ses épaules aujourd'hui ²¹.

32. Cependant Elisée était assis dans sa maison, et des vieillards étaient assis avec lui. Le roi ²² envoya donc un homme pour le tuer. Et avant que cet homme fût arrivé, Elisée dit à ces vieillards : Savez-vous que ce fils de meurtrier ²³ a envoyé ici un homme pour me couper la tête? Prenez donc garde; lorsqu'il arrivera, fermez-lui la porte, et ne le laissez pas entrer; car j'entends le bruit des pieds de son seigneur qui vient après lui.

33. Lorsqu'Elisée parlait encore, on vit paraître cet homme qui venait à lui, et lui dit : Vous voyez l'extrême malheur où Dieu nous réduit. Que puis-je attendre davantage du Seigneur ²⁴?

CHAPITRE VII.

Abondance inopinée dans Samarie.

1. Dixit autem Eliseus : Audite verbum Domini : Hæc dicit Dominus : In tempore hoc cras modius similæ uno statere erit, et duo modii hordei statere uno, in porta Samariæ.

2. Respondens unus de ducibus, super cujus manum rex incum-

1. Elisée lui répondit : Ecoutez la parole du Seigneur : Voici ce que dit le Seigneur : Demain, à cette même heure, la mesure ¹ de pure farine se donnera pour un sicle ² à la porte de Samarie ³, et on aura pour un sicle deux mesures d'orge.

2. Un des grands de la cour, sur la main duquel le roi s'appuyait ⁴, répondit à l'homme

ŷ. 31. — ²⁰ demeure. — Litt. : Que Dieu me fasse ceci et y ajoute cela, si etc.

²¹ Ce roi imputait au saint prophète les misères présentes, dont ses péchés et ceux de son peuple étaient la seule cause, soit parce qu'Elisée lui avait peut-être dit que Samarie ne tomberait pas au pouvoir des ennemis, soit parce qu'il pouvait être persuadé que le roi de Syrie ne lui faisait la guerre que pour se venger d'Elisée (ŷ. 19.) : peut-être aussi prétendait-il qu'Elisée aurait dû faire cesser par ses prières les maux qu'ils éprouvaient.

ŷ. 32. — ²² Litt. : Il envoya donc — le roi envoya.

²³ le fils d'Achab et de Jézabel. 3. *Rois*, 21, 19, 18, 4.

ŷ. 33. — ²⁴ Nous sommes disposés à nous rendre aux Syriens, et à mettre à mort le prophète qui nous a séduits par de trompeuses espérances. Selon d'autres ce sont là les paroles du roi au moment qu'il arriva. Ils supposent que les anciens empêchèrent l'envoyé de commettre son attentat, jusqu'à ce que le roi lui-même fût arrivé. D'autres autrement.

ŷ. 1. — ¹ Dans l'hébr. : un seha, un tiers d'épha, environ 9 litres 486.

² Litt. : un statère — espèce de monnaie grecque qui valait environ de 1 fr. 50 c. à 1 fr. 75 c. de France. Dans l'hébr. : un sicle, ce qui est à peu près la même chose. — ³ Dans l'alle. environ 24 kreuzer, qui ne feraient guères que 80 à 90 c.

⁴ qui était la place de la justice et du commerce.

ŷ. 2. — ⁴ lequel était survenu durant ce temps-là. *Voy. pl. h. 5, 18. note 11, pl. b.*

ŷ. 17.

de Dieu : Quand le Seigneur ferait pleuvoir des vivres du ciel, ce que vous dites pourrait-il être ⁵? Elisée lui répondit : Vous le verrez de vos yeux, et vous n'en mangerez point.

3. Or il y avait quatre lépreux à l'entrée de la porte⁶, qui se dirent l'un à l'autre : Pourquoi demeurons-nous ici, où nous ne pouvons attendre que la mort?

4. Si nous voulons entrer dans la ville, nous mourrons de faim; si nous demeurons ici, nous ne pouvons éviter la mort. Allons-nous-en donc au camp des Syriens, et rendons-nous à eux ⁷. S'ils ont pitié de nous, nous vivrons; et s'ils veulent nous tuer, nous mourrons comme nous ferions ici.

5. Ils partirent donc le soir ⁸ pour aller au camp des Syriens; et étant venus à l'entrée du camp, ils ne trouvèrent personne.

6. Car le Seigneur avait fait entendre dans le camp des Syriens un grand bruit comme de chariots, de chevaux, et d'une armée innombrable; et les Syriens l'entendant, s'étaient dit l'un à l'autre : Le roi d'Israël a fait venir à son secours contre nous, les rois des Héthéens ⁹ et des Egyptiens; et les voilà qui viennent tous fondre sur nous.

7. Et en même temps ils avaient fui dans les ténèbres, abandonnant leurs tentes, leurs chevaux et leurs ânes dans leur camp, et ne pensant qu'à sauver leur vie par la fuite.

8. Ces lépreux étant donc venus à l'entrée du camp, entrèrent dans une tente où ils mangèrent et burent; et ayant pris de l'argent, de l'or et des vêtements, ils s'en allèrent les cacher; et étant retournés, ils entrèrent dans une autre tente, et en emportèrent de même diverses choses qu'ils cachèrent.

9. Alors ils se dirent l'un à l'autre : Nous ne faisons pas bien; car ce jour est un jour

bebat, homini Dei ait : Si Dominus fecerit etiam cataractas in cælo, numquid poterit esse quod loqueris? Qui ait : Videbis oculis tuis, et inde non comedes.

3. Quatuor ergo viri erant leprosi juxta introitum portæ : qui dixerunt ad invicem : Quid hic esse volumus donec moriamur?

4. Sive ingredi voluerimus civitatem, fame moriemur : sive manserimus hic, moriendum nobis est : venite ergo, et transfugiamus ad castra Syriæ; si pepercerint nobis, vivemus : si autem occiderint voluerint, nihilominus moriemur.

5. Surrexerunt ergo vesperi, ut venirent castra Syriæ. Cumque venissent ad principium castrorum Syriæ, nullum ibidem reppererunt.

6. Siquidem Dominus sonitum audiri fecerat in castris Syriæ, curruum, et equorum, et exercitus plurimi : dixeruntque ad invicem : Ecce mercede conduxit adversum nos rex Israel reges Hethæorum et Ægyptiorum, et venerunt super nos.

7. Surrexerunt ergo, et fugerunt in tenebris, et dereliquerunt tentoria sua, et equos et asinos in castris, fugeruntque, animas tantum suas salvare cupientes.

8. Igitur cum venissent leprosi illi ad principium castrorum, ingressi sunt unum tabernaculum, et comederunt, et biberunt : tuleruntque inde argentum, et aurum, et vestes, et abierunt, et absconderunt : et rursum reversi sunt ad aliud tabernaculum, et inde similiter auferentes absconderunt.

9. Dixeruntque ad invicem : Non recte facimus : hæc enim dies

⁵ Quand il pleuvrait du grain, il ne serait pas à aussi bas prix.

ÿ. 3. — ⁶ Voy. 3. Moys. 13, 46.

ÿ. 4. — ⁷ Les lépreux, parmi les Syriens, n'étaient pas exclus de toute relation avec la société. Comp. pl. h. 5, 1 et la note.

ÿ. 5. — ⁸ Dans l'hébr. : au crépuscule. — * Litt. au moment du léger vent, parce que le matin, à l'aube du jour, et le soir, à la tombée de la nuit, il s'élève dans ces contrées un léger souffle de vent.

ÿ. 6. — ⁹ Il ne s'agit pas ici des Héthéens qui étaient un des peuples du pays de Chanaan, et dont il restait à peine des traces; mais de ces Héthéens dont il est parlé 3. Rois, 10, 29. et qui habitaient probablement dans quelque contrée de l'Arabie Pétrée, au sud de la Palestine.

boni nuntii est. Si tacuerimus, et noluerimus nuntiare usque mane, sceleris arguemur: venite, eamus, et nuntiemus in aula regis.

10. Cumque venissent ad portam civitatis, narraverunt eis, dicentes: Ivimus ad castra Syriæ, et nullum ibidem reperimus hominem, nisi equos et asinos alligatos, et fixa tentoria.

11. Ierunt ergo portarii, et nuntiaverunt in palatio regis intrinsecus.

12. Qui surrexit nocte, et ait ad servos suos: Dico vobis quid fecerint nobis Syri: Sciunt quia fame laboramus, et idcirco egressi sunt de castris, et latitant in agris, dicentes: Cum egressi fuerint de civitate, capiemus eos vivos, et tunc civitatem ingredi poterimus.

13. Respondit autem unus servorum ejus: Tollamus quinque equos, qui remanserunt in urbe (quia ipsi tantum sunt in universa multitudine Israel, alii enim consumpti sunt), et mittentes explorare poterimus.

14. Adduxerunt ergo duos equos, misitque rex in castra Syrorum, dicens: Ite, et videte.

15. Qui abierunt post eos usque ad Jordanem: ecce autem omnis via plena erat vestibus et vasibus quæ projecerant Syri cum turbarentur: reversique nuntii indicaverunt regi.

16. Et egressus populus diripuit castra Syriæ: factusque est modius similæ stateræ uno, et duo modii hordei stateræ uno, juxta verbum Domini.

17. Porro rex duces illorum, in cujus manu incumberebat, constituit ad portam: quem conculcavit turba in introitu portæ, et mortuus est, juxta quod locutus fuerat vir Dei, quando descenderat rex ad eum.

de bonne nouvelle. Si nous demeurons dans le silence, et si nous n'en donnons point avis jusqu'à demain matin, on nous accusera comme d'un crime. Allons donc porter cette nouvelle à la cour du roi.

10. Lorsqu'ils furent venus à la porte de la ville, ils leur racontèrent la chose, et leur dirent: Nous avons été au camp des Syriens, et nous n'y avons pas trouvé un seul homme, mais seulement des chevaux et des ânes qui y sont liés, et leurs tentes qui sont encore dressées.

11. Les gardes de la porte allèrent au palais du roi, et ils firent entendre cette nouvelle à ceux du dedans.

12. En même temps le roi se leva, quoiqu'il fût nuit, et dit à ses serviteurs: Je vois bien le dessein des Syriens contre nous. Comme ils savent que la faim nous presse, ils sont sortis de leur camp, et ils se sont cachés *quelque part* dans la campagne, en disant: Ils sortiront de la ville, et alors nous les prendrons vifs, et nous entrerons sans peine dans la ville.

13. L'un des serviteurs du roi lui répondit: Il y a encore cinq chevaux qui sont restés de tout le grand nombre qui était dans Israël, tous les autres ayant été mangés¹⁰; prenons-les, et envoyons *des gens* à la découverte.

14. On amena donc deux chevaux¹¹, et le roi les envoya dans le camp des Syriens, et leur dit: Allez, et voyez.

15. Ils allèrent donc après les Syriens jusqu'au Jourdain, et ils trouvèrent que tous les chemins étaient pleins de vêtements et d'armes que les Syriens avaient jetés dans le trouble où ils étaient. Et les coureurs étant revenus, en donnèrent l'avis au roi.

16. Le peuple aussitôt sortit et pilla le camp de Syrie. Et la mesure de pure farine fut vendue un siclé; et on donna pour un siclé deux mesures d'orge, selon la parole du Seigneur¹².

17. Or le roi avait mis à la porte *de la ville*¹³ cet officier sur la main duquel il s'appuyait; et la foule du peuple fut si grande à l'entrée de la porte, qu'il fut étouffé, et il mourut, selon que l'homme de Dieu lui avait prédit, lorsque le roi le vint trouver chez lui.

ŷ. 13. — ¹⁰ Dans l'hébr. : Voici qu'ils sont comme toute la multitude d'Israël qui reste par ici, et comme toute la multitude d'Israël qui a été consumée : c'est-à-dire par comparaison avec eux : une partie d'Israël a péri, une partie survit encore.

ŷ. 14. — ¹¹ cavaliers. D'autres traduisent : deux chariots avec les chevaux.

ŷ. 16. — ¹² Voy. ŷ. 1. Au lieu de siclé, la Vulgate porte stateræ.

ŷ. 17. — ¹³ pour la surveillance.

18. C'est ainsi que fut accompli ce qu'avait prédit l'homme de Dieu, lorsqu'il dit au roi : Demain, à cette même heure, on donnera à la porte de Samarie pour un sicle deux mesures d'orge, et la mesure de pure farine ne vaudra qu'un sicle.

19. Et lorsque, cet officier ayant dit à l'homme de Dieu : Quand le Seigneur ferait pleuvoir des vivres du ciel, ce que vous dites ne pourrait pas être, l'homme de Dieu lui répondit : Vous le verrez de vos yeux, et vous n'en mangerez point.

20. Car ce qu'Elisée lui avait prédit lui arriva. Et le peuple l'ayant foulé aux pieds à la porte, il mourut.

18. Factumque est secundum sermonem viri Dei, quem dixerat regi, quando ait : Duo modii hordei statere uno erunt, et modius similæ statere uno, hoc eodem tempore cras in porta Samariæ :

19. quando responderat dux ille viro Dei, et dixerat : Etiamsi Dominus fecerit cataractas in cælo, numquid poterit fieri quod loqueris? et dixit ei : Videbis oculis tuis, et inde non comedes.

20. Evenit ergo ei sicut prædictum fuerat, et conculcavit eum populus in porta, et mortuus est.

CHAPITRE VIII.

Famine de sept ans. Hazaël devient roi de Syrie. Joram et Ochozias, rois de Juda.

1. Or Elisée parla à cette femme dont il avait ressuscité le fils, et lui dit : Allez-vous-en, vous et votre maison, et sortez de votre pays, pour demeurer partout où vous pourrez; car le Seigneur a appelé la famine, et elle viendra sur la terre pendant sept ans ¹. *Pl. h. 4, 35.*

2. Cette femme fit donc ce que l'homme de Dieu lui avait dit. Elle s'en alla avec sa famille hors de son pays, et demeura dans la terre des Philistins pendant un long temps ².

3. Après que les sept années furent passées, cette femme revint dans le pays des Philistins; et elle alla trouver le roi pour lui demander d'être rétablie dans sa maison et dans ses terres ³.

4. Le roi parlait alors avec Giézi, serviteur de l'homme de Dieu, et il lui disait : Conte-moi toutes les merveilles qu'a faites Elisée ⁴.

1. Eliseus autem locutus est ad mulierem, cujus vivere fecerat filium, dicens : Surge, vade tu et domus tua, et peregrinare ubicumque repereris : vocavit enim Dominus famem, et veniet super terram septem annis.

2. Quæ surrexit, et fecit juxta verbum hominis Dei : et vadens cum domo sua, peregrinata est in terra Philistiim diebus multis.

3. Cumque finiti essent anni septem, reversa est mulier ex terra Philistiim : et egressa est ut interpellaret regem pro domo sua, et pro agris suis.

4. Rex autem loquebatur cum Giezi puero viri Dei, dicens : Narra mihi omnia magna quæ fecit Eliseus.

ŷ. 1. — ¹ Plus haut 4, 38., on lit que la famine existait déjà dans le temps où Elisée ressuscita l'enfant de la Sunamite. Ainsi il faut traduire ici, comme porte de reste l'hébr. : *Or Elisée avait parlé.... et il lui avait dit.... car le Seigneur a appelé la famine, et elle est venue sur la terre pour sept ans.* Il y avait au moins cinq ou six ans que la famine durait lorsque la femme parut devant le roi, à son retour. L'auteur sacré rappelle les paroles que le prophète lui adressa, parce qu'elles servent à éclaircir le fait de la restitution de ses biens qu'elle sollicitait et obtint.

ŷ. 2. — ² Dans l'hébr. : pendant sept ans.

ŷ. 3. — ³ dont d'autres s'étaient mis en possession durant cet intervalle de temps.

ŷ. 4. — ⁴ C'était l'envie d'apprendre les particularités de la vie d'Elisée qui avait engagé le roi à s'entretenir avec Giézi. — Ce dernier était déjà lépreux (*pl. h. 5, 27.*);

5. Cumque ille narraret regi quo modo mortuum suscitasset, apparuit mulier, cujus vivificaverat filium, clamans ad regem pro domo sua, et pro agris suis. Dixitque Giézi : Domine mi rex, hæc est mulier, et hic est filius ejus, quem suscitavit Elisæus.

6. Et interrogavit rex mulierem : quæ narravit ei. Deditque ei rex eunuchum unum, dicens : Restitue ei omnia quæ sua sunt, et universos redditus agrorum, a die qua reliquit terram usque ad præsens.

7. Venit quoque Elisæus Damas, et Benadad rex Syriæ agrotabat : nuntiaveruntque ei, dicentes : Venit vir Dei huc.

8. Et ait rex ad Hazaël : Tolle tecum munera, et vade in occursum viri Dei, et consule Dominum per eum, dicens : Si evadere potero de infirmitate mea hac ?

9. Ivit igitur Hazaël in occursum ejus, habens secum munera, et omnia bona Damasci, onera quadraginta camelorum. Cumque stetit coram eo, ait : Filius tuus Benadad rex Syriæ misit me ad te, dicens : Si sanari potero de infirmitate mea hac ?

10. Dixitque ei Elisæus : Vade, dic ei : Sanaberis : porro ostendit mihi Dominus quia morte morietur.

11. Stetitque cum eo, et conturbatus est usque ad suffusionem vultus : flevitque vir Dei.

12. Cui Hazaël ait : Quare dominus meus flet ? At ille dixit : Quia scio quæ factururus sis filiis

5. Et lorsque Giézi rapportait au roi de quelle manière Elisée avait ressuscité un mort, cette femme dont il avait ressuscité le fils, vint se présenter au roi, le conjurant de lui faire rendre sa maison et ses terres. Et Giézi dit : O roi mon seigneur, voilà cette femme, et c'est là son fils qu'Elisée a ressuscité.

6. Le roi ayant interrogé la femme *même*, elle lui rapporta *comment tout s'était passé*. Alors le roi envoya avec elle un eunuque ⁵ auquel il dit : Faites-lui rendre tout ce qui est à elle, et le revenu de toutes ses terres, depuis le jour qu'elle est sortie du pays jusqu'aujourd'hui.

7. Elisée vint aussi à Damas ⁶. Et Bénadad, roi de Syrie, était *alors* malade. Et ses gens lui dirent : L'homme de Dieu est venu en ce pays.

8. En même temps le roi dit à Hazaël ⁷ : Prenez des présents, allez au-devant de l'homme de Dieu ; et consultez par lui le Seigneur, pour savoir si je pourrai relever de cette maladie.

9. Hazaël alla donc au-devant de l'homme de Dieu, menant avec lui quarante chameaux chargés de présents, de tout ce qu'il y avait de précieux à Damas ⁸. Hazaël s'étant présenté devant Elisée, lui dit : Bénadad, roi de Syrie, votre fils ⁹, m'a envoyé vers vous pour savoir s'il pourra relever de sa maladie.

10. Elisée lui répondit : Allez, dites-lui : Vous serez guéri. Mais le Seigneur m'a fait voir qu'il mourra assurément ¹⁰.

11. Et l'homme de Dieu se tenant avec Hazaël, se troubla jusqu'à faire paraître son émotion sur son visage ¹¹, et il versa des larmes.

12. Hazaël lui dit : Pourquoi mon seigneur pleure-t-il ? Elisée lui répondit : Parce que je sais combien de maux vous devez faire

mais le roi put lui parler en se tenant à une certaine distance, ou bien passer par-dessus la loi qui séquestrait les personnes atteintes de la lèpre.

γ. 6. — ⁵ un eunuque, un courtisan.

γ. 7. — ⁶ Dans le pays de Damas, non pas dans la ville même. Comp. 3. Rois, 19, 15.

γ. 8. — ⁷ son serviteur. Voy. 3. Rois, 19, 15.

γ. 9. — ⁸ Dons qui auraient pu être portés par un moindre nombre de chameaux, mais on les mit sur quarante, en signe de magnificence, comme c'est l'usage en Orient.

⁹ ô père ! Pl. h. 6, 21.

γ. 10. — ¹⁰ Vous pouvez lui dire qu'il guérira, car il ne mourra pas de sa maladie ; mais il mourra d'une mort violente (γ. 14. 15.), ainsi que le Seigneur me l'a révélé.

γ. 11. — Dans l'hébr. : Et (Elisée) le regarda fixement, à ce point qu'il en était confus.

aux enfants d'Israël. Vous brûlerez leurs villes fortes; vous tuerez par l'épée leurs jeunes hommes; vous écraserez contre terre leurs petits enfants, et vous ne pardonnerez pas même aux femmes grosses ¹².

13. Hazaël lui dit : Qui suis-je, moi, votre serviteur, qui ne suis qu'un chien, pour faire de si grandes choses? Elisée lui répondit : Le Seigneur m'a fait voir que vous serez roi de Syrie.

14. Hazaël ayant quitté Elisée, vint retrouver son maître qui lui dit : Que vous a dit Elisée? Il lui répondit : Il m'a dit que vous recouvrirez la santé.

15. Le lendemain Hazaël prit ¹³ une couverture qu'il trempa dans de l'eau, et l'étendit sur le visage du roi ¹⁴. Et le roi étant mort, Hazaël régna en sa place.

16. La cinquième année de Joram, fils d'Achab, roi d'Israël ¹⁵, et de Josaphat, roi de Juda ¹⁶, Joram, fils de Josaphat, régna sur Juda ¹⁷.

17. Il avait trente-deux ans lorsqu'il commença à régner, et il régna huit ans dans Jérusalem. 2. *Par.* 21, 5.

18. Il marcha dans les voies des rois d'Israël, comme la maison d'Achab y avait marché, parce que sa femme était fille d'Achab : et il fit le mal devant le Seigneur.

19. Mais le Seigneur ne voulut pas perdre entièrement Juda, à cause de David son serviteur, selon la promesse qu'il lui avait faite de conserver toujours une lampe luisante dans la suite de ses descendants ¹⁸. 2. *Rois*, 7, 16.

Israel mala. Civitates eorum munitas igne succindes, et juvenes eorum interficies gladio, et parvulos eorum elides, et prægnantes divides.

13. Dixitque Hazael : Quid enim sum servus tuus canis, ut faciam rem istam magnam? Et ait Elisæus : Ostendit mihi Dominus te regem Syriæ fore.

14. Qui cum recessisset ab Elisæo, venit ad dominum suum. Qui ait ei : Quid dixit tibi Elisæus? At ille respondit : Dixit mihi : Recipies sanitatem.

15. Cumque venisset dies altera, tulit strangulum, et infudit aquam, et expandit super faciem ejus : quo mortuo, regnavit Hazael pro eo.

16. Anno quinto Joram filii Achab regis Israel, et Josaphat regis Juda, regnavit Joram filius Josaphat rex Juda.

17. Triginta duorum annorum erat cum regnare cõpisset, et octo annis regnavit in Jerusalem.

18. Ambulavitque in viis regum Israel, sicut ambulaverat domus Achab : filia enim Achab erat uxor ejus : et fecit quod malum est in conspectu Domini.

19. Noluit autem Dominus perdere Judam, propter David servum suum, sicut promiserat ei, ut daret illi lucernam, et filius ejus cunctis diebus.

ÿ. 12. — ¹² * *Voy. pl. b.* 10, 32; 13, 3. 7. la réalisation de ces prédictions. — Les paroles d'Elisée à Hazaël avaient bien leur danger; mais elles indiquaient seulement ce qui arriverait, sans engager Hazaël à se porter à de tels excès. Elisée, on ne doit pas l'oublier, parlait et agissait au nom de Dieu. *Voy. 3. Rois*, 19, 15.

ÿ. 15. — ¹³ * Le mot *Hazaël* n'est pas dans l'hébreu; et, d'après le contexte, il reste tout-à-fait incertain si celui qui fait l'action est Hazaël ou Bénadad. Et de là la seconde opinion indiquée à la fin de la note 14.

¹⁴ On ne peut respirer l'air à travers le drap mouillé; le roi devait donc être étouffé et mourir, sans qu'on découvrit sur son corps aucune trace de blessures. Selon d'autres, Bénadad qui souffrait d'une inflammation à la tête, prit lui-même un voile qu'il mouilla pour s'en envelopper, ce qui occasionna sa mort.

ÿ. 16. — ¹⁵ * Il est dit ici que Joram, roi d'Israël, était fils d'Achab; il était donc frère d'Ochozias, comme il est marqué ci-devant dans la Vulgate (*Pl. h. 1, 17.*) — Les mots « et de Josaphat, roi de Juda » ne se lisent pas dans plusieurs manuscrits hébreux. — Et en effet ils ne devraient pas se trouver ici, car la cinquième année de Joram, roi d'Israël, n'était pas la cinquième de Josaphat, mais bien la vingt-troisième.

¹⁶ Josaphat étant encore roi.

¹⁷ L'an du monde 3015, av. J.-C. 889. Il régna plusieurs années avec son père. Pour faire disparaître la contradiction avec le chapitre 1, 17. il faut supposer que Joram, avant même qu'il fût choisi pour être associé au royaume, avait déjà pendant six ans été reconnu en qualité de vice-roi.

ÿ. 19. — ¹⁸ *Voy. 3. Rois*, 11, 36.

20. In diebus ejus recessit Edom, ne esset sub Juda, et constituit sibi regem.

21. Venitque Joram Seira, et omnes currus cum eo : et surrexit nocte, percussitque Idumæos, qui eum circumdederant, et principes curruum, populus autem fugit in tabernacula sua.

22. Recessit ergo Edom ne esset sub Juda, usque ad diem hanc. Tunc recessit et Lobna in tempore illo.

23. Reliqua autem sermonum Joram, et universa quæ fecit, nonne hæc scripta sunt in Libro verborum dierum regum Juda ?

24. Et dormivit Joram cum patribus suis, sepultusque est cum eis in civitate David, et regnavit Ochozias filius ejus pro eo.

25. Anno duodecimo Joram filii Achab regis Israel, regnavit Ochozias filius Joram regis Judæ.

26. Viginti duorum annorum erat Ochozias cum regnare cœpisset, et uno anno regnavit in Jerusalem : nomen matris ejus Athalia filia Amri regis Israel.

27. Et ambulavit in viis domus Achab : et fecit quod malum est coram Domino, sicut domus Achab : gener enim domus Achab fuit.

28. Abiit quoque cum Joram filio Achab, ad præliandum contra Hazael regem Syriæ in Ramoth Galaad, et vulneraverunt Syri Joram :

29. qui reversus est ut curaretur in Jezrahel : quia vulnerave-

20. Pendant le temps de son règne, Edom secoua le joug ¹⁹ pour n'être plus assujetti à Juda, et il s'établit un roi. 1. *Moy.* 27, 40. 2. *Par.* 21, 8.

21. Mais Joram étant venu ²⁰ à Séïra avec tous ses chariots, sortit la nuit contre les Iduméens qui l'avaient environné, et il tailla en pièces leur armée et ceux qui commandaient leurs chariots; et ce peuple s'enfuit dans ses tentes.

22. Depuis ce temps-là donc Edom se retira de Juda ²¹, ne voulant pas lui être assujetti, comme il ne l'est plus encore aujourd'hui. En ce même temps Lobna ²² se retira aussi de la domination de Juda.

23. Le reste des actions de Joram, et tout ce qu'il a fait, est écrit dans les annales des rois de Juda.

24. Joram s'endormit avec ses pères. Il fut enseveli avec eux dans la ville de David; et son fils Ochozias régna en sa place.

25. La douzième année de Joram, fils d'Achab, roi d'Israël, Ochozias, fils de Joram, roi de Juda, commença son règne ²³. 2. *Par.* 22, 1.

26. Il avait vingt-deux ans quand il commença à régner, et il régna un an dans Jérusalem. Sa mère s'appelait Athalie, et était fille ²⁴ d'Amri, roi d'Israël.

27. Il marcha dans les voies de la maison d'Achab, et il fit le mal devant le Seigneur, comme la maison d'Achab, parce qu'il était gendre de la maison d'Achab.

28. Il marcha aussi avec Joram, fils d'Achab, pour combattre contre Hazaël, roi de Syrie, à Ramoth de Galaad; et Joram fut blessé par les Syriens.

29. Il revint à Jezrahel pour se faire traiter de sa blessure qu'il avait reçue à Ra-

§. 20. — ¹⁹ *Voy. pl. h.* 3, 9.

§. 21. — ²⁰ ayant fait une irruption.

§. 22. — ²¹ Néanmoins les Iduméens se séparèrent, ils demeurèrent séparés.

²² ville de Juda, sur les confins de l'Idumée. *Jos.* 10, 30.

§. 25. — ²³ L'an du monde 3119, avant J.-C. 885. — ²⁴ La chronologie offre ici plusieurs difficultés. Elles résultent en grande partie de ce que dans les passages parallèles des Paralipomènes (*Comp. 2. Par.* 21, 17, 20; 22, 2.), on trouve des nombres différents de ceux qui sont ici marqués. Sans se mettre en peine de concilier des supputations qui paraissent contradictoires, il vaut mieux dire ou que nous ignorons des circonstances historiques qui pourraient éclaircir ces divergences, ou qu'il s'est glissé, d'un côté ou de l'autre, des fautes de copistes dans les dates. *Comp. 3. Rois*, 22, 52. note.

§. 26. — ²⁴ c'est-à-dire petite-fille. §. 18. 3. *Rois*, 16, 28.

moth, en combattant contre Hazaël, roi de Syrie. Et Ochozias, fils de Joram roi de Juda, vint à Jézrahel pour voir Joram, fils d'Achab, parce qu'il y était malade.

runt eum Syri in Ramoth, præliantem contra Hazael regem Syriæ. Porro Ochozias filius Joram rex Juda, descendit invisere Joram filium Achab in Jezrahel, quia ægrotabat ibi.

CHAPITRE IX.

Jéhu est établi roi, et il tue Joram. Ochozias, Athalie et Jézabel.

1. Or le prophète Elisée appela un des enfants des prophètes ¹, et lui dit : Ceignez vos reins; prenez en votre main cette petite fiole d'huile, et allez à Ramoth de Galaad.

2. Quand vous serez là, vous verrez Jéhu, fils de Josaphat, fils de Namsi; et vous approchant de lui, vous le prierez de sortir d'avec ses frères, et d'entrer dans une chambre secrète. 3. *Rois*, 19, 16.

3. Vous prenez ensuite cette petite fiole d'huile, et vous la répandez sur sa tête, en lui disant : Voici ce que dit le Seigneur : Je vous ai sacré roi d'Israël ². Aussitôt vous ouvrirez la porte, et vous vous enfuirez, sans demeurer là davantage.

4. Le jeune homme, serviteur du prophète, alla donc aussitôt à Ramoth de Galaad.

5. Il entra au lieu où les principaux officiers de l'armée étaient assis, et il dit : O prince, j'ai un mot à vous dire. Jéhu lui dit : A qui d'entre nous voulez-vous parler? Il lui répondit : A vous, ô prince !

6. Jéhu se leva donc, et entra dans une chambre. Et le jeune homme lui répandit l'huile sur la tête, et lui dit : Voici ce que dit le Seigneur, le Dieu d'Israël : Je vous ai sacré roi sur Israël, le peuple du Seigneur.

7. Vous exterminerez la maison d'Achab, votre seigneur. Je vengerai ainsi de la main

1. Eliseus autem prophetes vocavit unum de filiis prophetarum, et ait illi : Accinge lumbos tuos, et tolle lenticulam olei hanc in manu tua, et vade in Ramoth Galaad.

2. Cumque veneris illuc, videbis Jehu filium Josaphat filii Namsi : et ingressus suscitabis eum de medio fratrum suorum, et introduces in interius cubiculum.

3. Tenensque lenticulam olei, fundes super caput ejus, et dices : Hæc dicit Dominus : Unxi te regem super Israel. Aperiesque ostium, et fugies, et non ibi subsistes

4. Abiit ergo adolescens puer prophetæ in Ramoth Galaad,

5. et ingressus est illuc : ecce autem principes exercitus sedebant, et ait : Verbum mihi ad te ô princeps. Dixitque Jehu : Ad quem ex omnibus nobis? At ille dixit : Ad te, ô princeps.

6. Et surrexit et ingressus est cubiculum : at ille fudit oleum super caput ejus, et ait : Hæc dicit Dominus Deus Israel : Unxi te regem super populum Domini Israel,

7. et percuties domum Achab domini tui, et ulciscar sanguinem

ÿ. 1. — ¹ * Selon les rabbins, ce jeune prophète envoyé par Elisée pour sacrer Jéhu, était Jonas. Il devait être alors fort jeune, car il ne parut comme prophète que cinquante ans plus tard. *Voy.* la tab. de chr. et des proph.

ÿ. 3. — ² * Elie déjà avait reçu ordre de sacrer Jéhu pour roi d'Israël (3. *Rois*, 19, 15. 16.); mais apparemment il n'eut pas le temps de le faire, ou plutôt le Seigneur lui dit de différer cette onction, et d'en laisser l'exécution à Elisée.

servorum meorum prophetarum, et sanguinem omnium servorum Domini de manu Jezabel.

8. Perdamque omnem domum Achab : et interficiam de Achab mingentem ad parietem, et clausum et novissimum in Israel.

9. Et dabo domum Achab, sicut domum Jeroboam filii Nabat, et sicut domum Baasa filii Ahia.

10. Jezabel quoque comedent canes in agro Jezrahel, nec erit qui sepeliat eam. Aperuitque ostium, et fugit.

11. Jehu autem egressus est ad servos domini sui : qui dixerunt ei : Rectene sunt omnia ? quid venit insanus iste ad te ? Qui ait eis : Nostis hominem, et quid locutus sit.

12. At illi responderunt : Falsum est, sed magis narra nobis. Qui ait eis : Hæc et hæc locutus est mihi, et ait : Hæc dicit Dominus : Unxi te regem super Israel.

13. Festinaverunt itaque, et unusquisque tollens pallium suum posuerunt sub pedibus ejus, in similitudinem tribunalis, et cecinerunt tuba, atque dixerunt : Regnavit Jehu.

14. Conjuravit ergo Jehu filius Josaphat filii Namsi contra Joram : porro Joram obsederat Ramoth Galaad, ipse et omnis Israel, contra Hazael regem Syriæ :

15. et reversus fuerat ut curaretur in Jezrahel propter vulnera, quia percusserant eum Syri, præliantem contra Hazael regem Syriæ. Dixitque Jehu : Si placet vobis, nemo egrediatur profugus de

cruelle de Jézabel³ le sang des prophètes, mes serviteurs, et le sang de tous les prophètes du Seigneur.

8. Je perdrai toute la maison d'Achab, et je tueraï de la maison d'Achab jusqu'aux petits enfants, jusqu'aux animaux, depuis le premier jusqu'aux derniers dans Israël⁴. 3. *Rois*, 21, 21.

9. Et je traiterai la maison d'Achab comme j'ai traité la maison de Jéroboam, fils de Nabat, et la maison de Baasa, fils d'Ahia. 3. *Rois*, 15, 29. 16, 3.

10. Jézabel sera aussi mangée par les chiens dans le champ de Jezrahel, et il ne se trouvera personne pour l'ensevelir. Ensuite il ouvrit la porte et s'enfuit⁵.

11. Jehu aussitôt rentra au lieu où étaient les serviteurs de son maître, qui lui dirent : Tout va-t-il bien⁶ ? Qu'est-ce que cet insensé vous est venu dire⁷ ? Jehu leur dit : Vous connaissez le personnage et ce qu'il m'a pu dire⁸.

12. Ils lui répondirent : Cela n'est point vrai ; mais contez-le nous plutôt vous-même. Jehu leur dit : Il m'a déclaré telle et telle chose, et il a ajouté : Voici ce que dit le Seigneur : Je vous ai sacré roi d'Israël.

13. Ils se levèrent aussitôt ; et chacun d'eux prenant son manteau, ils le mirent sous ses pieds, en firent comme une espèce de trône, et sonnant de la trompette, ils s'écrièrent : Jehu est notre roi.

14. Jehu, fils de Josaphat, fils de Namsi, fit donc une conjuration contre Joram. Or Joram ayant déclaré la guerre à Hazael, roi de Syrie, avait assiégé Ramoth de Galaad avec toute l'armée d'Israël ; *Pl. h.* 8, 28.

15. et ayant été blessé par les Syriens lorsqu'il combattait contre Hazael, roi de Syrie, il était venu à Jezrahel pour se faire panser de ses blessures. Et Jehu dit : Donnez ordre, je vous prie, que personne ne s'enfuit hors de la ville⁹, de peur qu'il

γ. 7. — ³ c'est-à-dire dans Jézabel.

γ. 8. — ⁴ Litt. : Et je tueraï d'Achab celui-là même qui urine contre le mur, et celui qui est renfermé et le dernier dans Israël. Voy. 3. *Rois*, 14, 10.

γ. 10. — ⁵ * La conduite d'Elisée, soit en cette occasion, soit par rapport à Hazael (*Pl. h.* 8, 12. 13.), ne peut s'expliquer que par une inspiration particulière de Dieu. En effet Dieu avait prédit (3. *Rois*, 21, 23.) la fin funeste de Jézabel, et ordonné (3. *Rois*, 19, 16.) la consécration royale qui est ici conférée à Jehu.

γ. 11. — ⁶ Est-ce quelque chose de juste, de bon ?

⁷ Cet insensé, ce fanatique, qualifications injurieuses que recevaient trop souvent les prophètes et les enfants de Dieu parmi les gens du monde. *Comp. Jér.* 29, 26. Toutefois ceux mêmes qui outrageaient ainsi le prophète, crurent à sa mission (γ. 12. 13.). Quelques-uns traduisent : Cet inspiré, en bonne part.

⁸ Est-ce vous-mêmes qui m'avez envoyé cet homme ?

γ. 15. — ⁹ * Jehu était à Ramoth de Galaad avec les troupes d'Israël, lorsque le

n'aille en porter la nouvelle à Jezrahel.

16. Il partit aussitôt, et marcha vers Jezrahel où Joram était malade. Et Ochozias, roi de Juda, y était allé pour voir Joram.

17. La sentinelle donc qui était au haut de la tour de Jezrahel, vit Jéhu avec sa troupe qui venait, et il dit : Je vois une troupe de gens. Alors Joram dit : Prenez un chariot¹⁰, et envoyez-le au-devant de ces gens-là, et que celui qui le conduira leur dise : Apportez-vous la paix?

18. Celui donc qui était monté sur le chariot alla au-devant de Jéhu, et lui dit : Apportez-vous la paix? Jéhu lui répondit : Qu'y a-t-il de commun entre vous et la paix? Passez, et survez-moi. La sentinelle en donna aussitôt avis, et dit : Celui qu'on avait envoyé est allé à eux, mais il ne retourne point.

19. Joram en envoya encore un autre avec un autre chariot, qui¹¹ étant venu vers Jéhu, lui dit : Le roi m'a commandé de savoir de vous si vous apportez la paix? Qu'y a-t-il de commun entre vous et la paix, dit Jéhu? Passez, et suivez-moi.

20. La sentinelle en avertit aussitôt, et dit : Il est allé jusqu'à eux, mais il ne revient point. Celui qui s'avance paraît à sa démarche être Jéhu, fils de Namsi; car il vient avec une étrange précipitation¹².

21. Alors Joram dit : Qu'on mette les chevaux à mon chariot. Et les chevaux étant mis, Joram, roi d'Israël, et Ochozias, roi de Juda, marchèrent chacun dans leur chariot, allèrent au-devant de Jéhu, et le trouvèrent dans le champ de Naboth de Jezrahel.

22. Joram ayant vu Jéhu, lui dit : Apportez-vous la paix? Jéhu lui répondit : Quelle peut être cette paix, pendant que les fornications de Jézabel, votre mère¹³, et ses enchantements, règnent encore en tant de manières?

23. Joram aussitôt tournant bride¹⁴ et prenant la fuite, dit à Ochozias : Nous sommes trahis, Ochozias.

24. En même temps Jéhu banda son arc,

civitate, ne vadat, et nuntiet in Jezrahel.

16. Et ascendit, et profectus est in Jezrahel : Joram enim ægrotabat ibi, et Ochozias rex Juda descenderat ad visitandum Joram.

17. Igitur speculator qui stabat super turrim Jezrahel, vidit globum Jehu venientis, et ait : Vide ego globum. Dixitque Joram : Tolle currum, et mitte in occursum eorum, et dicat vadens : Recetene sunt omnia?

18. Abiit ergo, qui ascenderat currum, in occursum ejus, et ait : Hæc dicit rex : Pacatane sunt omnia? Dixitque Jehu : Quid tibi et paci? transi, et sequere me. Nuntiavit quoque speculator, dicens : Venit nuntius ad eos, et non revertitur.

19. Misit etiam currum equorum secundum : venitque ad eos, et ait : Hæc dicit rex : Numquid pax est? Et ait Jehu : Quid tibi et paci? transi, et sequere me.

20. Nuntiavit autem speculator, dicens : Venit usque ad eos, et non revertitur : est autem incessus quasi incessus Jehu filii Namsi, præceps enim graditur.

21. Et ait Joram : Junge currum. Junxeruntque currum ejus, et egressus est Joram rex Israël, et Ochozias rex Juda, singuli in curribus suis, egressique sunt in occursum Jehu, et invenerunt eum in agro Naboth Jezrahelitæ.

22. Cumque vidisset Joram Jehu, dixit : Pax est Jehu? At ille respondit : Quæ pax? adhuc fornicationes Jézabel matris tuæ, et veneficia ejus multa vigent.

23. Convertit autem Joram manum suam, et fugiens ait ad Ochoziam : Insidiæ Ochozia.

24. Porro Jehu tetendit arcum

filis du prophète vint le sacrer. — Ramoth, ce semble, était prise, mais la forteresse tenait encore.

ŷ. 17. — ¹⁰ Dans l'hébr. : un cavalier.

ŷ. 19. — ¹¹ l'écuyer. Dans l'hébr. : le cavalier.

ŷ. 20. — ¹² * Dans l'hébr. : *in amentia*, avec folie, avec fureur. — Jéhu était d'un caractère austère, mais violent et emporté.

ŷ. 22. — ¹³ 3. *Moy.* 17, 7.

ŷ. 23. — ¹⁴ Litt. : tournant la main, tournant bride.

manu, et percussit Joram inter scapulas : et egressa est sagitta per cor ejus, statimque corrui in curru suo.

25. Dixitque Jehu ad Badacer ducem : Tolle, projice eum in agro Naboth Jezrahelita : memini enim quando ego et tu sedentes in curru sequebamur Achab patrem hujus, quod Dominus onus hoc levaverit super eum, dicens :

26. Si non pro sanguine Naboth, et pro sanguine filiorum ejus, quem vidi heri, ait Dominus, reddam tibi in agro isto, dicit Dominus. Nunc ergo tolle, et projice eum in agrum, juxta verbum Domini.

27. Ochozias autem rex Juda videns hoc, fugit per viam domus horti : persecutusque est eum Jehu, et ait : Etiam hunc percute in curru suo. Et percusserunt eum in ascensu Gaver, qui est juxta Jeblaam : qui fugit in Mageddo, et mortuus est ibi.

28. Et imposuerunt eum servi ejus super currum suum, et tulerunt in Jerusalem : sepelieruntque eum in sepulchro cum patribus suis in civitate David.

29. Anno undecimo Joram filii Achab, regnavit Ochozias super Judam,

30. venitque Jehu in Jezrahel. Porro Jezabel introitu ejus audito, depinxit oculos suos stibio, et ornavit caput suum, et respexit per fenestram

31 ingredientem Jehu per portam, et ait : Numquid pax potest esse Zambri, qui interfecit dominum suum ?

et frappa Joram d'une flèche entre les épaules. La flèche lui perça le cœur, et il tomba mort dans son chariot.

25. Jehu dit aussitôt à Badacer, capitaine de ses gardes : Prenez-le, et le jetez dans le champ de Naboth de Jezrahel ; car il me souvient que lorsque nous suivions Achab, son père, et que nous étions vous et moi dans un même chariot, le Seigneur prononça contre lui cette prophétie ¹⁵, en disant :

26. Je jure par moi-même, dit le Seigneur, si je ne répands votre sang dans ce même champ pour le sang de Naboth, et pour le sang de ses enfants ¹⁶ que je vous ai vu répandre hier. Maintenant donc prenez-le, et le jetez dans le champ, selon la parole du Seigneur. 3. *Rois*, 21, 19.

27. Ce qu'Ochozias, roi de Juda, ayant vu, il s'enfuit par le chemin de la maison du jardin ¹⁷, et Jehu le poursuivit, et dit à ses gens : Qu'on tue aussi celui-ci dans son chariot. Ils le frappèrent au lieu où l'on monte à Gaver, qui est près de Jéblaam ; et s'étant enfui à Mageddo, il y mourut ¹⁸.

28. Ses serviteurs l'ayant mis sur son chariot, le portèrent à Jérusalem, et l'ensevelirent avec ses pères dans la ville de David.

29. La onzième année de Joram, fils d'Achab, Ochozias régna en Juda ¹⁹.

30. Jehu vint ensuite à Jezrahel. Et Jezabel ayant appris son arrivée, se peignit les yeux avec du noir ²⁰, mit ses ornements sur sa tête, et regarda par la fenêtre

31. Jehu entrant dans le palais, et lui dit : Peut-il y avoir quelque paix pour Zambri ²¹, qui a tué son maître ²² ? 3. *Rois*, 16, 10.

γ. 25. — ¹⁵ prononça contre lui cette prédiction, pour lui faire connaître la punition qui l'attendait.

γ. 26. — ¹⁶ qui furent ainsi exécutés avec leur père, contrairement à la loi (5. *Moy.* 24, 16. *Pl. b.* 14, 6.).

γ. 27. — ¹⁷ et ensuite plus loin.

¹⁸ * Comp. 2. *Par.* 22, 9 et la remarque. — Selon quelques-uns, Ochozias s'enfuit de Mageddo à Samarie ; mais il y fut découvert et ramené à Mageddo, où il mourut.

γ. 29. — ¹⁹ comme associé au royaume, mais ce fut la deuxième année de Joram, après la mort de son père, qu'il devint roi. *Pl. h.* 8, 25.

γ. 30. — ²⁰ Les Orientaux, encore de nos jours, se peignent le tour des yeux avec de l'antimoine, ce qui dans leur idée rehausse la beauté, parce que les yeux en paraissent noirs et plus grands.

γ. 31. — ²¹ pour le second Zambri.

²² Zambri, qui avait mis à mort le roi Ela, fut bientôt réduit à se brûler lui-même dans son palais. Voy. 3. *Rois*, 16, 10. 18. De même, vous, le meurtrier du roi vous portera malheur !

32. Jéhu levant la tête vers la fenêtre, dit : Qui est celle-là ²³? Et deux ou trois eunuques se penchèrent vers lui.

33. Jéhu leur dit : Jetez-la du haut en bas. Aussitôt ils la jetèrent *par la fenêtre*; et la muraille fut teinte de son sang, et elle fut foulée aux pieds des chevaux.

34. Après que Jéhu fut entré dans le palais pour boire et pour manger, il dit : Allez voir ce qu'est devenue cette malheureuse. Ensevelissez-la, parce qu'elle est fille de roi ²⁴.

35. Et étant allés pour l'ensevelir, ils n'en trouvèrent que le crâne, les pieds et l'extrémité des mains.

36. Et ils revinrent le dire à Jéhu qui dit : C'est ce que le Seigneur avait prononcé par Elie de Thesbé, son serviteur, en disant : Les chiens mangeront la chair de Jézabel dans le champ de Jezrahel.

37. Et la chair de Jézabel sera dans le champ de Jezrahel comme le fumier sur la face de la terre, et tous ceux qui passeront diront : Est-ce là cette Jézabel?

32. Levavitque Jehu faciem suam ad fenestram, et ait : Quæ est ista? et inclinaverunt se ad eum duo vel tres eunuchi.

33. At ille dixit eis : Præcipitate eam deorsum; et præcipitaverunt eam, aspersusque est sanguine paries, et equorum ungulæ conculcaverunt eam.

34. Cumque introgressus esset, ut comederet, biberetque, ait : Ite, et videte maledictam illam, et sepelite eam : quia filia regis est.

35. Cumque issent ut sepelirent eam, non invenerunt nisi calvariam, et pedes, et summas manus.

36. Reversique nuntiaverunt ei. Et ait Jehu : Sermo Domini est, quem locutus est per servum suum Eliam Thesbiten, dicens : In agro Jezrahel comedent canes carnes Jezabel,

37. et erunt carnes Jezabel sicut sterqus super faciem terræ in agro Jezrahel, ita ut prætereuntes dicant : Hæccine est illa Jezabel?

CHAPITRE X.

Jéhu extermine la race d'Achab, les prêtres et les adorateurs de Baal. Sa mort.

1. Or Achab avait soixante et dix fils dans Samarie. Jéhu écrivit donc des lettres qu'il envoya aux principaux de Samarie ¹, aux anciens et à ceux qui nourrissaient les enfants d'Achab ², par lesquelles il leur mandait :

2. Aussitôt que vous aurez reçu ces lettres, vous qui avez les enfants de votre maître, des chariots, des chevaux, des villes fortes et des armes,

3. choisissez le plus considérable d'entre les fils de votre maître, et celui qui vous

1. Erant autem Achab septuaginta filii in Samaria : scripsit ergo Jehu litteras, et misit in Samariam, ad optimates civitatis, et ad majores natu, et ad nutritios Achab, dicens :

2. Statim ut acceperitis litteras has, qui habetis filios domini vestri, et currus, et equos, et civitates firmas, et arma,

3. eligite meliorem et eum qui vobis placuerit de filiis domini

† 32. — ²³ Dans l'hébr. : Qui est avec moi ?

† 34. — ²⁴ * Jézabel était fille du roi de Tyr, femme du roi Achab, mère de Joram roi d'Israël, belle-mère de Joram roi de Juda, et aïeule d'Ochozias roi de Juda. — Et malgré tous ces titres, elle eut la fin qui est ici marquée. La justice de Dieu sait atteindre les criminels jusque dans les palais et sur les trônes des rois.

† 1. — ¹ Dans l'hébr. : aux principaux d'Israël.

² à ceux qui étaient chargés d'élever les enfants d'Achab († 6.).

vestri, et eum ponite super solium patris sui, et pugnate pro domo domini vestri.

4. Timuerunt illi vehementer, et dixerunt : Ecce duo reges non potuerunt stare coram eo, et quomodo nos valebimus resistere ?

5. Miserunt ergo præpositi domus, et præfecti civitatis, et majores natu, et nutritii, ad Jehu, dicentes : Servi tui sumus, quæcumque jusseris faciemus, nec constituemus nobis regem : quæcumque tibi placent, fac.

6. Rescripsit autem eis litteras secundo, dicens : Si mei estis, et obeditis mihi, tollite capita filiorum domini vestri, et venite ad me hac eadem hora cras in Jezrahel. Porro filii regis, septuaginta viri, apud optimates civitatis nutriebantur.

7. Cumque venissent litteræ ad eos, tulerunt filios regis, et occiderunt septuaginta viros, et posuerunt capita eorum in cophinis, et miserunt ad eum in Jezrahel.

8. Venit autem nuntius, et indicavit ei, dicens : Attulerunt capita filiorum regis. Qui respondit : Ponite ea ad duos acervos juxta introitum portæ usque mane.

9. Cumque diluxisset, egressus est, et stans dixit ad omnem populum : Justi estis : si ego conjuravi contra dominum meum, et interfeci eum, quis percussit omnes hos ?

10. Videte ergo nunc quoniam

plaira davantage, et établissez-le sur le trône de son père, et combattez pour la maison de votre seigneur ³.

4. Ces gens furent saisis d'une grande crainte, et ils dirent : Deux rois n'ont pu subsister devant lui ; et comment donc lui pourrions-nous résister ?

5. Ainsi les maîtres du palais *du roi* ⁴, les principaux officiers de la ville, les anciens et ceux qui nourrissaient *les princes*, envoyèrent dire à Jehu : Nous sommes vos serviteurs ; nous ferons tout ce que vous nous commanderez. Nous ne nous choisirons point de roi ; mais faites tout ce qui vous plaira.

6. Il leur écrivit une seconde fois, et leur manda : Si vous êtes à moi, et que vous vouliez m'obéir, coupez les têtes des fils de votre roi, et venez *me les apporter* ⁵ demain à cette même heure, à Jezrahel. Or le roi *Achab* avait soixante et dix fils, qui étaient nourris chez les premières personnes de la ville ⁶.

7. Lorsque ces personnes eurent reçu les lettres *de Jehu*, ils prirent les soixante et dix fils du roi, et les tuèrent. Ils mirent leurs têtes dans des corbeilles, et les envoyèrent à Jezrahel.

8. On vint donc donner cette nouvelle à Jehu, et ses gens lui dirent : Ils ont apporté les têtes des enfants du roi. Et il leur dit : Mettez-les en deux tas à l'entrée de la porte, jusqu'à demain matin.

9. Le lendemain il sortit au point du jour, et s'arrêtant devant tout le peuple, il leur dit : Vous êtes justes ⁷ ; si j'ai conjuré contre mon seigneur, et si je l'ai tué, qui est celui qui a tué tous ceux-ci ⁸ ?

10. Considérez donc maintenant qu'il n'est

‡ 3. — ³ contre moi. La lettre était insidieuse et menaçante.

‡ 5. — ⁴ de la famille royale.

‡ 6. — ⁵ Litt. : et venez vers moi demain etc. — venez avec elles.

* C'était l'usage que les princes fissent élever leurs enfants par les meilleures familles. Comp. 2. Par. 11, 23. — Ce grand nombre de fils qu'avait Achab ne doit pas paraître incroyable. Gédéon en avait autant (Jug. 8, 30.), et l'on voit dans les Écritures plusieurs autres exemples de familles qui n'étaient guère moins nombreuses. Voy. le pass. ci-dess. du Par. Jug. 10, 3. et pl. b. ‡ 14. — La polygamie, qui était alors permise et commune, pouvait en certains cas favoriser cette grande multiplication, quoiqu'en soi elle ait pour effet d'énerver et de détruire les populations, comme on le voit par l'état de la population turque de nos jours.

‡ 9. — ⁷ innocents.

⁸ Ne voyez-vous pas que ce n'est pas là une entreprise qui vienne de moi, mais que la main de Dieu est là ? Je ne suis que l'instrument de la vengeance divine. —

* La vengeance terrible que Jehu exerce contre la maison d'Achab et contre celle d'Ochozias, ne doit pas être entièrement excusée par la raison seule qu'elle entrait dans les vues de la Providence. Dieu se sert de la malice des hommes pour l'exécution de ses desseins, mais ils ne sont pas pour cela exempts de crime ou de reproche. Voy. Osee, 1, 4. 5.

tombé en terre ⁹ aucune des paroles que le Seigneur avait prononcées contre la maison d'Achab, et que le Seigneur a accompli tout ce qu'il avait prédit par son serviteur Elie. 3. Rois, 21, 29.

11. Jéhu fit mourir ensuite tout ce qui restait de la maison d'Achab dans Jezrahel, tous les grands de sa cour, ses amis et les prêtres qui étaient à lui; en sorte qu'il ne resta rien de ce qui avait eu quelque liaison à sa personne.

12. Après cela il vint à Samarie : et lorsqu'il était en chemin près d'une cabane de pasteur ¹⁰,

13. il trouva les frères d'Ochozias ¹¹, roi de Juda, et il leur dit : Qui êtes-vous? Ils lui répondirent : Nous sommes les frères d'Ochozias : Nous étions venus ici pour saluer les fils du roi et les fils de la reine.

14. Et Jéhu dit à ses gens : Prenez-les vifs. Et les ayant pris ainsi, ils les menèrent à une citerne près de cette cabane, où ils les égorgèrent, sans en laisser échapper un seul de quarante-deux qu'ils étaient.

15. Etant parti de là, il trouva Jonadab, fils de Réchab ¹², qui venait au-devant de lui, et il le salua ¹³ et lui dit : Avez-vous le cœur droit à mon égard, comme le mien l'est à l'égard du vôtre? Oui, lui répondit Jonadab. S'il est ainsi, dit Jéhu, donnez-moi la main. Jonadab la lui ayant présentée, Jéhu le fit monter dans son chariot ¹⁴,

16. et lui dit : Venez avec moi, et vous verrez mon zèle pour le Seigneur. Et l'ayant fait asseoir ainsi dans son chariot,

17. il le mena à Samarie. Etant entré dans la ville, il fit tuer tous ceux qui étaient restés à Samarie de la maison d'Achab, sans en épargner un seul ¹⁵, selon la parole que le Seigneur avait prononcée par Elie.

18. En même temps Jéhu fit assembler

non cecidit de sermonibus Domini in terram, quos locutus est Dominus super domum Achab, et Dominus fecit quod locutus est in manu servi sui Elie.

11. Percussit igitur Jehu omnes, qui reliqui erant de domo Achab in Jezrahel, et universos optimates ejus, et notos, et sacerdotes, donec non remanerent ex eo reliquiæ.

12. Et surrexit, et venit in Samariam : Cumque venisset ad cameram pastorum in via,

13. invenit fratres Ochoziæ regis Juda, dixitque ad eos : Quinam estis vos? Qui responderunt : Fratres Ochoziæ sumus, et descendimus ad salutandos filios regis, et filios reginæ.

14. Qui ait : Comprehendite eos vivos. Quos cum comprehendissent vivos, jugulaverunt eos in cisterna juxta cameram, quadraginta duos viros, et non reliquit ex eis quemquam.

15. Cumque abiisset inde, invenit Jonadab filium Rechab in occursum sibi, et benedixit ei. Et ait ad eum : Numquid est cor tuum rectum, sicut cor meum cum corde tuo? Et ait Jonadab : Est. Si est, inquit, da manum tuam. Qui dedit ei manum suam. At ille levavit eum ad se in currum :

16. dixitque ad eum : Veni mecum, et vide zelum meum pro Domino. Et impositum in curru suo,

17. duxit in Samariam. Et percussit omnes qui reliqui fuerant de Achab in Samaria usque ad unum, juxta verbum Domini, quod locutus est per Eliam.

18. Congregavit ergo Jehu om-

ŷ. 10. — ⁹ qu'il n'est rien resté sans accomplissement.

ŷ. 12. — ¹⁰ Dans l'hébr. : ... et il vint à Samarie, à savoir à Beth-Eked, à la Maison des liens, où les pasteurs liaient leurs brebis pour les tondre.

ŷ. 13. — ¹¹ les fils de ses frères; car ses frères mêmes avaient été massacrés par les Arabes. Voy. 2. Par. 21, 17.

ŷ. 15. — ¹² Réchab, père de Jonadab, était un Cinéen, descendant de Jéthro et chef d'une famille pieuse, dont parle Jérémie, 35.

¹³ Litt. : il le bénit — il le salua.

¹⁴ * La pieuse famille de Réchab fut toujours en grande estime et veneration. Jéhu attachait un grand prix à l'avoir dans son parti.

ŷ. 17. — ¹⁵ Litt. : jusqu'à un seul, — sans en excepter un seul.

nem populum, et dixit ad eos : Achab coluit Baal parum, ego autem colam eum amplius.

19. Nunc igitur omnes prophetas Baal, et universos servos ejus, et cunctos sacerdotes ipsius, vocate ad me : nullus sit qui non veniat, sacrificium enim grande est mihi Baal : quicumque defuerit, non vivet. Porro Jehu faciebat hoc insidioso, ut disperderet cultores Baal.

20. Et dixit : Sanctificate diem solemnem Baal. Vocavitque,

21. et misit in universos terminos Israël, et venerunt cuncti servi Baal : non fuit residuus ne unus quidem qui non veniret. Et ingressi sunt templum Baal : et repleta est domus Baal, a summo usque ad summum.

22. Dixitque his qui erant super vestes : Proferte vestimenta universis servis Baal. Et protulerunt eis vestes.

23. Ingressusque Jehu, et Jonadab filius Rechab, templum Baal, ait cultoribus Baal : Perquirite, et videte, ne quis forte vobiscum sit de servis Domini, sed ut sint servi Baal soli.

24. Ingressi sunt igitur ut facerent victimas et holocausta : Jehu autem præparaverat sibi foris octoginta viros, et dixerat eis : Quicumque fugerit de hominibus his, quos ego adduxero in manus vestras, anima ejus erit pro anima illius.

25. Factum est autem, cum completum esset holocaustum, præcepit Jehu militibus et ducibus suis : Ingredimini, et percutite eos, nullus evadat. Percusseruntque eos in ore gladii, et projecerunt milites et ducés : et ierunt in civitatem templi Baal,

26. et protulerunt statuam de fano Baal, et combusserunt,

tout le peuple, et il leur dit : Achab a rendu quelque honneur à Baal ; mais je veux lui en rendre plus que lui. 3. *Rois*, 16, 34.

19. Qu'on me fasse donc venir maintenant tous les prophètes de Baal, tous ceux qui le servent et tous ses prêtres : qu'il n'y en manque pas un seul ; car je veux faire un grand sacrifice à Baal. Quiconque ne s'y trouvera pas sera puni de mort. Or ceci était un piège que Jehu tendait aux adorateurs de Baal pour les exterminer tous.

20. Jehu dit encore : Qu'on publie une fête solennelle à l'honneur de Baal.

21. Et il envoya dans toutes les terres d'Israël pour appeler tous les serviteurs de Baal, qui y vinrent tous sans qu'il en manquât un seul. Ils entrèrent dans le temple de Baal, et la maison de Baal en fut remplie depuis un bout jusqu'à l'autre.

22. Il dit ensuite à ceux qui gardaient les vêtements : Donnez des vêtements à tous les serviteurs de Baal ¹⁶, et ils leur en donnèrent.

23. Et Jehu étant entré dans le temple de Baal avec Jonadab, fils de Réchab, dit aux adorateurs de Baal : Prenez bien garde qu'il n'y ait parmi vous aucun des serviteurs du Seigneur, mais seulement les adorateurs de Baal.

24. Ils entrèrent donc dans le temple pour offrir leurs victimes et leurs holocaustes. Or Jehu avait donné ordre à quatre-vingts hommes de se tenir tout prêts hors du temple, et il leur avait dit : S'il s'échappe un homme seulement de tous ceux que je vous livrerai entre les mains, votre vie ¹⁷ me répondra de la sienne.

25. Après donc que l'holocauste eut été offert, Jehu donna l'ordre à ses soldats et à ses officiers, et leur dit : Entrez, tuez, et qu'il ne s'en sauve pas un seul. Et les officiers et les soldats les firent tous passer au fil de l'épée, et les jetèrent hors du temple. Ils allèrent ensuite à la ville, où était le temple de Baal ¹⁸.

26. Ils tirèrent du temple la statue de Baal, et l'ayant brisée, ils la brûlèrent.

ŷ. 22. — ¹⁶ des vêtements pour les prêtres de l'idole, et des habits de fête pour le reste des convives. Les divers cultes idolâtriques se distinguaient à la diversité des vêtements.

ŷ. 24. — ¹⁷ Litt. : son âme répondra etc. — l'âme de celui qui en laissera échapper un seul.

ŷ. 25. — ¹⁸ dans l'endroit le plus saint, où la statue était dressée ; d'autres traduisent : Et ils allaient à la ville de Beth-Baal ; autrement de ville en ville. D'autres autrement.

27. Ils détruisirent aussi le temple de Baal, et ils firent à la place un lieu destiné pour les besoins de la nature ¹⁹, *qui y est demeuré* jusqu'aujourd'hui.

28. Ainsi Jéhu extermina Baal d'Israël.

29. Mais il ne se retira point des péchés de Jéroboam, fils de Nabat, qui avait fait pécher Israël; et il ne quitta point les veaux d'or qui étaient à Béthel et à Dan. 3. *Rois*, 12, 28.

30. Le Seigneur dit donc à Jéhu : Parce que vous avez accompli avec soin ce qui était juste, et ce qui était agréable à mes yeux, et que vous avez exécuté contre la maison d'Achab tout ce que j'avais dans le cœur, vos enfants seront assis sur le trône d'Israël jusqu'à la quatrième génération ²⁰. *Pl. b.* 15, 12.

31. Or Jéhu n'eut pas soin de marcher de tout son cœur dans la loi du Seigneur Dieu d'Israël, et il ne se retira point des péchés de Jéroboam qui avait fait pécher Israël.

32. En ce temps-là le Seigneur commença à se lasser d'Israël ²¹. Et Hazaël les tailla en pièces dans toutes leurs frontières,

33. depuis le Jourdain, vers l'orient. Il ruina tout le pays de Galaad et ²² de Gad, de Ruben et de Manassé, depuis Aroer, qui est le long du torrent d'Arnon, et Galaad ²³, et Basan.

34. Le reste des actions de Jéhu, tout ce qu'il a fait, et sa valeur dans la guerre, a été décrit au Livre des annales des rois d'Israël.

35. Et Jéhu s'endormit avec ses pères, et fut enseveli à Samarie. Et son fils Joachaz régna en sa place ²⁴.

36. Le temps que Jéhu régna sur Israël, en Samarie, fut de vingt-huit ans.

27. et comminuerunt eam. Des-truxerunt quoque ædem Baal, et fecerunt pro ea latrinas usque in diem hanc.

28. Delevit itaque Jehu Baal de Israel :

29. verumtamen a peccatis Jeroboam filii Nabat, qui peccare fecit Israel, non recessit, nec dereliquit vitulos aureos, qui erant in Bethel, et in Dan.

30. Dixit autem Dominus ad Jehu : Quia studiose egisti quod rectum erat, et placebat in oculis meis, et omnia quæ erant in corde meo fecisti contra domum Achab : filii tui usque ad quartam generationem sedebunt super thronum Israel.

31. Porro Jehu non custodivit ut ambularet in lege Domini Dei Israel in toto corde suo : non enim recessit a peccatis Jeroboam, qui peccare fecerat Israel.

32. In diebus illis cœpit Dominus tædere super Israel : percussitque eos Hazaël in universis finibus Israel,

33. a Jordane contra orientalem plagam, omnem terram Galaad, et Gad, et Ruben, et Manasse, ab Aroer, quæ est super torrentem Arnon, et Galaad, et Basan.

34. Reliqua autem verborum Jehu, et universa quæ fecit, et fortitudo ejus, nonne hæc scripta sunt in Libro verborum dierum regum Israel?

35. Et dormivit Jehu cum patribus suis, sepelieruntque eum in Samaria : et regnavit Joachaz filius ejus pro eo.

36. Dies autem, quos regnavit Jehu super Israel, viginti et octo anni sunt, in Samaria.

ÿ. 27. — ¹⁹ un lieu d'aisance, un cloaque.

ÿ. 30. — ²⁰ Jéhu, selon toute apparence, reçut cette promesse comme récompense aussitôt après l'extermination de la maison d'Achab et l'extirpation du culte de Baal, bien que par là, ainsi que le remarque saint Augustin, Dieu ne voulût nullement justifier ni les mensonges (ÿ. 18-20.) qu'il se permit pour atteindre son but, ni le culte des veaux d'or, qu'à l'exemple de ses prédécesseurs il maintint par politique.

ÿ. 32. — ²¹ comme il le montra par la séparation de certaines parties du pays, ce que fait entendre en même temps l'expression hébraïque.

ÿ. 33. — ²² à savoir.

²³ jusqu'au nord de Galaad et du Basan, contrées qui étaient situées hors des frontières d'Israël.

ÿ. 35. — ²⁴ *Voy. pl. b. 13, 1.*

CHAPITRE XI.

Cruauté d'Athalie. Joas est établi roi.

1. Athalia vero mater Ochoziæ, videns mortuum filium suum, surrexit, et interfecit omne semen regium.

2. Tollens autem Josaba filia regis Joram, soror Ochoziæ, Joas filium Ochoziæ, furata est eum de medio filiorum regis qui interficiebantur, et nutricem ejus, de triclinio : et abscondit eum a facie Athaliæ, ut non interficeretur.

3. Eratque cum ea sex annis clam in domo Domini : porro Athalia regnavit super terram.

4. Anno autem septimo misit Joiada, et assumens centuriones et milites, introduxit ad se in templum Domini, pepigitque cum eis fœdus : et adjurans eos in domo Domini, ostendit eis filium regis :

5. et præcepit illis, dicens : Iste est sermo, quem facere debetis :

6. Tertia pars vestrum introeat sabbato, et observet excubias domus regis. Tertia autem pars sit ad portam Sur : et tertia pars sit ad portam, quæ est post habitaculum scutariorum : et custodietis excubias domus Messa.

1. Athalie, mère d'Ochozias, voyant son fils mort ¹, s'éleva contre les princes de la race royale, et les fit tous tuer ². 2. *Par.* 22, 10.

2. Mais Josaba, fille du roi Joram, sœur d'Ochozias, prit Joas, fils d'Ochozias, avec sa nourrice qu'elle fit sortir de sa chambre ³, et le déroba du milieu des enfants du roi, lorsqu'on les tuait, et lui sauva la vie, le tenant caché, sans qu'Athalie le pût savoir.

3. Il fut six ans avec sa nourrice, en secret, dans la maison du Seigneur ⁴. Et Athalie cependant régnaît sur la terre de Juda.

4. La septième année Joiada ⁵ envoya quêrir les centeniers et les soldats. Il les fit entrer dans le temple du Seigneur ⁶, et fit un traité avec eux, et leur fit prêter le serment dans la maison du Seigneur, en leur montrant le fils du roi.

5. Et il leur donna cet ordre : Voici ce que vous devez faire :

6. Vous vous diviserez en trois bandes. La première qui entrera en semaine ⁷ fera garde à la maison du roi ⁸ ; la seconde sera à la porte de Sur ⁹ ; et la troisième, à la porte qui est derrière la maison de ceux qui portent les boucliers ¹⁰ : et vous ferez garde à la maison de Messa ¹¹.

ÿ. 1. — ¹ Voy. *pl. h.* 9, 27. 28.

² pour régner elle-même.

ÿ. 2. — ³ D'autr. trad. : dans la chambre des lits (des prêtres dans le temple).

ÿ. 3. — ⁴ dans un appartement de l'édifice attenant au temple.

ÿ. 4. — ⁵ le grand prêtre, époux de Josabeth. Cet homme, également sage, zélé et pieux, s'efforça, par l'inspiration divine, de placer l'héritier légitime sur le trône. — ⁶ Joiada, comme grand prêtre, grand juge et allié à la famille royale par Josabeth, son épouse, qui était sœur d'Ochozias, jouissait nécessairement d'une immense autorité.

⁷ Les chefs, d'après 2. *Par.* 23, 1. 2. étaient Lévites, et par conséquent placés sous son autorité.

ÿ. 6. — ⁷ Chaque semaine le service changeait.

⁸ à l'appartement où se trouvait le jeune roi, dans l'intérieur du temple.

⁹ D'après 2. *Par.* 23, 5. une des principales portes du temple, vraisemblablement celle qui regardait la ville.

¹⁰ des gardes du corps. Il fit occuper la principale entrée du temple où le roi était.

¹¹ c'est-à-dire la maison des tributs, des victimes et des dons (c'est-à-dire sur le temple). Quelques-uns entendent une construction atteignant au temple ; d'autres traduisent : Faites la garde sur la maison, afin qu'il ne s'y élève aucun trouble. D'autres autrement.

7. Que les deux bandes de votre corps qui sortiront de semaine¹², fassent garde à la maison du Seigneur auprès du roi.

8. Vous vous tiendrez auprès de sa personne ayant les armes à la main. Si quelqu'un entre dans le temple, qu'il soit tué. Et vous vous tiendrez avec le roi lorsqu'il entrera ou qu'il sortira.

9. Les centeniers exécutèrent tout ce que le pontife Joïada leur avait ordonné; et tous prenant leurs gens qui entraient en semaine avec ceux qui en sortaient, ils vinrent trouver le pontife Joïada.

10. Et il leur donna les lances et les armes¹³ du roi David, qui étaient dans la maison du Seigneur¹⁴. 2. Par. 16, 22.

11. Ils se tinrent donc tous rangés auprès du roi, ayant les armes à la main, depuis le côté droit du temple jusqu'au côté gauche de l'autel et du temple¹⁵.

12. Il leur présenta ensuite le fils du roi, et lui mit sur la tête le diadème, et *entre les mains* le livre de la loi¹⁶. Ils l'établirent roi, ils le sacrèrent¹⁷ et frappant des mains, ils crièrent: Vive le roi!

13. Athalie entendit le bruit du peuple qui accourait; et entrant parmi la foule dans le temple du Seigneur,

14. elle vit le roi assis sur son trône, selon la coutume, et les chantes et les trompettes auprès de lui, et tout le peuple dans la réjouissance et sonnait de la trompette. Alors elle déchira ses vêtements, et elle s'écria: Trahison! trahison!

15. Alors Joïada fit ce commandement aux centeniers qui commandaient les troupes,

7. Duæ vero partes e vobis, omnes egredientes sabbato, custodiunt excubias domus Domini circa regem.

8. Et vallabitis eum, habentes arma in manibus vestris: si quis autem ingressus fuerit septum templi, interficiatur: eritisque cum rege introeunte et egrediente.

9. Et fecerunt centuriones, juxta omnia quæ præceperat eis Joïada sacerdos: et assumentes singuli viros suos, qui ingrediebantur sabbatum, cum his qui egrediebantur sabbato, venerunt ad Joïadam sacerdotem.

10. Qui dedit eis hastas, et arma regis David, quæ erant in domo Domini.

11. Et steterunt singuli habentes arma in manu sua, a parte templi dextera, usque ad partem sinistram altaris et ædis, circum regem.

12. Produxitque filium regis, et posuit super eum diadema, et testimonium: feceruntque eum regem, et unxerunt: et plaudentes manu, dixerunt: Vivat rex.

13. Audivit autem Athalia vocem populi currentis: et ingressa ad turbas in templum Domini,

14. vidit regem stantem super tribunal juxta morem, et cantores et tubas prope eum, omnemque populum terræ lætantem, et canentem tubis: et scidit vestimenta sua, clamavitque: Conjunctio, conjunctio.

15. Præcepit autem Joïada centurionibus, qui erant super exer-

7. 7. — ¹² Les deux gardes, celle qui entrera et celle qui sortira (7. 9.).

7. 10. — ¹³ Dans l'hébr. : les boucliers.

¹⁴ * David et d'autres princes avaient offert au temple leurs armes en mémoire et pour reconnaissance des victoires qu'ils avaient remportées; et ces armes se conservaient dans un lieu particulier, et un prêtre en avait la garde (2. Par. 23, 9.). — Le temple même, par sa situation, était une forte citadelle, et il servit de forteresse sous les Asmonéens et durant le siège de Tite.

7. 11. — ¹⁵ Les rangs se tenaient au côté septentrional et méridional du sanctuaire, et environnaient ainsi en même temps l'autel et l'habitation du roi, qui apparemment était caché dans une chambre de l'édifice, au milieu.

7. 12. — ¹⁶ Litt. : Il mit sur lui le diadème et le témoignage, — c'est-à-dire le livre de la loi; ou bien il le plaça devant lui. Voy. 5. Moys. 17, 18. — * Il est probable que le roi jura sur ce livre fidélité à Dieu, en même temps qu'on lui prêta à lui-même serment de fidélité. Ce qui confirmerait ce sentiment, c'est ce qui est marqué 7. 17. du renouvellement de l'alliance entre Dieu, le roi et le peuple.

¹⁷ * On ne voit pas qu'on fit la cérémonie du sacre même pour les rois de Juda, si ce n'est lorsqu'il pouvait y avoir des compétiteurs au trône. C'est ainsi que Salomon fut sacré à cause d'Adonias, et Joas, parce qu'Athalie avait usurpé le trône.

citum, et ait eis : Educite eam extra septa templi, et quicumque eam secutus fuerit, feriatur gladio. Dixerat enim sacerdos : Non occidatur in templo Domini.

16. Imposueruntque ei manus, et impeerunt eam per viam introitus equorum, juxta palatium, et interfecta est ibi.

17. Pepigit ergo Joiada fœdus inter Dominum, et inter regem, et inter populum, ut esset populus Domini, et inter regem et populum.

18. Ingressusque est omnis populus terræ templum Baal, et destruxerunt aras ejus, et imagines contriverunt valide : Mathan quoque sacerdotem Baal occiderunt coram altari. Et posuit sacerdos custodias in domo Domini.

19. Tulitque centuriones, et Cerethi et Phœlethi legiones, et omnem populum terræ, deduxeruntque regem de domo Domini : et venerunt per viam portæ scutariorum in palatium, et sedit super thronum regum.

20. Lætatusque est omnis populus terræ, et civitas conquievit : Athalia autem occisa est gladio in domo regis.

21. Septemque annorum erat Joas, cum regnare cœpisset.

et leur dit : Emmenez-la hors du temple ; et si quelqu'un la suit, qu'il soit tué par l'épée. Car le pontife avait dit ¹⁸ : Qu'on ne la tue pas dans le temple du Seigneur.

16. Les officiers se saisirent donc de sa personne, et ils la menèrent par force dans le chemin par où passaient les chevaux auprès du palais ; et elle fut tuée en ce lieu-là.

17. Joiada en même temps fit une alliance entre le Seigneur, le roi et le peuple, afin qu'il fût le peuple du Seigneur, et entre le peuple et le roi.

18. Et tout le peuple étant entré dans le temple de Baal, ils renversèrent ses autels, brisèrent ses images en cent pièces ¹⁹, et tuèrent Mathan, prêtre de Baal, devant l'autel. Le pontife mit des gardes ²⁰ dans la maison du Seigneur.

19. Il prit avec lui les centeniers et les légions de Céreth et de Phéleth avec tout le peuple, et ils conduisirent le roi hors de la maison du Seigneur, et passèrent par l'entrée où logeaient ceux qui portaient les boucliers, qui menait au palais. Et Joas s'assit sur le trône des rois ²¹.

20. Tout le peuple fit une grande réjouissance, et la ville demeura en paix, Athalie ayant été tuée par l'épée dans la maison du roi.

21. Joas avait sept ans lorsqu'il commença à régner.

CHAPITRE XII.

Règne de Joas. Tribut du temple. Sa mort.

1. Anno septimo Jehu, regnavit Joas : et quadraginta annis regnavit in Jerusalem ; nomen matris ejus Sebia de Bersabee.

2. Fecitque Joas rectum coram Domino cunctis diebus, quibus docuit eum Joiada sacerdos.

1. La septième année de Jéhu, Joas commença à régner ¹, et il régna quarante ans dans Jérusalem. Sa mère s'appelait Sébia, et elle était de Bersabée.

2. Il régna justement devant le Seigneur, tant qu'il fut conduit par le pontife Joiada.

ÿ. 15. — ¹⁸ pensé.

ÿ. 18. — ¹⁹ Litt. : brisèrent ses images avec violence. — D'après l'hébr. : ils renversèrent aussi le bâtiment.

²⁰ Voy. 2. Par. 23, 18. 19.

ÿ. 19. — ²¹ sans doute sur le magnifique trône d'ivoire qu'avait fait Salomon (3. Rois, 10, 18.).

ÿ. 1. — ¹ L'an du monde 3126, avant J.-C. 878.

3. Il n'ôta pas néanmoins les hauts lieux, et le peuple y immolait encore et y offrait de l'encens ².

4. Alors Joas dit aux prêtres : *Que les prêtres prennent* tout l'argent consacré, qui sera apporté dans le temple du Seigneur par ceux qui passent ³ et qui l'offrent à Dieu ⁴ pour le prix de leur âme ⁵, ou qui font d'eux-mêmes au temple des dons volontaires ⁶.

5. Que les prêtres, chacun selon son rang, prennent cet argent ⁷, et qu'ils en fassent les réparations de la maison du Seigneur, lorsqu'ils verront quelque chose qui ait besoin d'être réparé.

6. Mais les prêtres n'avaient point fait ces réparations du temple jusqu'à la vingt-troisième année du règne de Joas ⁸.

7. Le roi fit donc venir devant lui le pontife Joiada et les prêtres, et leur dit : Pourquoi ne faites-vous point les réparations du temple ? Ne recevez donc plus l'argent, selon l'ordre de votre ministère, mais rendez-le, afin qu'on l'emploie aux réparations du temple ⁹.

8. Et il ordonna que les prêtres ne recevraient plus à l'avenir l'argent du peuple, et qu'ils ne seraient point aussi chargés des réparations de la maison du Seigneur.

9. Alors le pontife Joiada prit un coffre, et fit faire une ouverture par-dessus ; et il le mit auprès de l'autel, à main droite ¹⁰ de ceux qui entraient dans la maison du Sei-

3. Verumtamen excelsa non abstulit : adhuc enim populus immolabat, et adolebat in excelsis incensum.

4. Dixitque Joas ad sacerdotes : Omnem pecuniam sanctorum, quæ illata fuerit in templum Domini a prætereuntibus, quæ offeretur pro pretio animæ, et quam sponte et arbitrio cordis sui inferunt in templum Domini :

5. accipiant illam sacerdotes juxta ordinem suum, et instaurent sarta tecta domus, si quid necessarium viderent instauratione

6. Igitur usque ad vigesimum tertium annum regis Joas, non instauraverunt sacerdotes sarta tecta templi.

7. Vocavitque rex Joas Joiadam pontificem et sacerdotes, dicens eis : Quare sarta tecta non instauratis templi ? nolite ergo amplius accipere pecuniam juxta ordinem vestrum, sed ad instaurationem templi reddite eam.

8. Prohibitique sunt sacerdotes ultra accipere pecuniam a populo, et instaurare sarta tecta domus.

9. Et tulit Joiada pontifex gazophylacium unum, aperivitque foramen desuper, et posuit illud juxta altare ad dexteram ingre-

† 3. — ² Voy. 3. Rois, 15, 14.

† 4. — ³ dans le dénombrement. Voy. 2. Moys. 30, 11. 12. D'autres entendent ce que les étrangers offraient. Dans l'hébr. : l'argent, la monnaie qui a cours.

⁴ Litt. : et l'argent qui est offert à Dieu.

⁵ La cote personnelle d'un demi-sicle (2. Moys. 30, 11. et suiv.), qui dans la suite devient un tribut annuel pour le temple. Comp. 2. Esdr. 10, 32.

⁶ * L'hébreu de ce verset peut se traduire : Et Joas dit aux prêtres : Tout l'argent des saintetés (consacré au temple), qui sera apporté à la maison de Dieu, l'argent qui passe (qui a cours) ; pour chacun, l'argent des âmes, sa quotité ; tout l'argent qu'il plaira à chacun d'offrir à la maison de Dieu ; † 5. les prêtres le prendront pour eux... Par où l'on voit que les sommes recueillies pour la réparation du temple se composaient de : 1° du tribut dû au temple, c'est-à-dire du demi-sicle que chaque Israélite, depuis l'âge de vingt ans et au-dessus, payait pour le tabernacle ou le temple (2. Moys. 30, 12.) ; 2° du prix du rachat des âmes vivantes, ou des animaux qui appartenaient au Seigneur, selon l'estimation de la loi (3. Moys. 27.) ; 3° des dons volontaires que chacun pouvait offrir.

† 5. — ⁷ Dans l'hébr. : de ceux qui lui sont connus.

† 6. — ⁸ * Comme on ignore en quelle année de son règne Joas donna aux prêtres l'ordre de ramasser de l'argent pour les réparations du temple, on ne peut dire combien de temps il s'écoula depuis cette époque jusqu'à sa vingt-troisième année.

† 7. — ⁹ Les prêtres ne devaient plus recevoir aucun argent pour eux-mêmes, et ils devaient de plus dépenser celui qu'ils avaient reçu et qu'ils conservaient.

† 9. — ¹⁰ par conséquent dans le parvis des prêtres. Plus tard, dans le second

dientium domum Domini, mittebantque in eo sacerdotes, qui custodiebant ostia, omnem pecuniam, quæ deferebatur ad templum Domini.

10. Cumque viderent nimiam pecuniam esse in gazophylacio, ascendebat scriba regis, et pontifex, effundebantque et numerabant pecuniam, quæ inveniebatur in domo Domini :

11. et dabant eam juxta numerum atque mensuram, in manu eorum qui præerant cæmentariis domus Domini : qui impendebant eam in fabris lignorum, et in cæmentariis iis, qui operabantur in domo Domini,

12. et sarta tecta faciebant : et in iis qui cædebant saxa, et ut emerent ligna, et lapides, qui excidebantur, ita ut impleretur instauratio domus Domini, in universis quæ indigebant expensa ad muniendam domum.

13. Verumtamen non fiebat ex eadem pecunia hydræ templi Domini, et fuscinulæ, et thuribula, et tubæ, et omne vas aureum et argenteum, de pecunia quæ inferebatur in templum Domini :

14. iis enim qui faciebant opus, dabatur ut instauraretur templum Domini :

15. et non fiebat ratio iis hominibus, qui accipiebant pecuniam ut distribuerent eam artificibus, sed in fide tractabant eam.

16. Pecuniam vero pro delicto, et pecuniam pro peccatis, non inferebant in templum Domini, quia sacerdotum erat.

17. Tunc ascendit Hazael rex Syriæ, et pugnabat contra Geth,

gneur. Et les prêtres qui gardaient les portes, y mettaient tout l'argent qui s'apportait au temple du Seigneur.

10. Lorsqu'ils voyaient qu'il y avait trop d'argent dans le tronc, le secrétaire du roi venait avec le pontife, et ils en tiraient et comptaient l'argent qui s'était trouvé dans la maison du Seigneur :

11. et ils le donnaient par compte et par poids ¹¹ entre les mains des personnes qui avaient la conduite de ceux qui travaillaient à la fabrique du temple. Et cet argent était employé pour les charpentiers et pour les maçons qui faisaient les réparations de la maison du Seigneur,

12. et pour les tailleurs de pierres, afin qu'on en achetât du bois et des pierres qu'on faisait polir ; et pour toute la dépense de ce qui était nécessaire aux réparations et au rétablissement de la maison du Seigneur.

13. On ne faisait point néanmoins de cet argent qui était apporté au temple du Seigneur, les vaisseaux du temple du Seigneur, les fourchettes, les encensoirs, les trompettes et tous les vases d'or et d'argent ¹².

14. On donnait cet argent à ceux qui avaient soin de faire les réparations du temple du Seigneur :

15. et on n'en redemandait point compte à ceux qui le recevaient pour le distribuer aux ouvriers ; mais ils l'employaient de bonne foi.

16. On ne portait point dans le temple du Seigneur l'argent qui était donné pour les fautes et pour les péchés ¹³, parce qu'il appartenait aux prêtres ¹⁴.

17. Alors Hazael, roi de Syrie, vint mettre le siège devant Geth ¹⁵, et il la prit ; et il

temple, des troncés furent placés dans le parvis des femmes, afin qu'elles aussi pussent y déposer leurs offrandes. Voy. 2. Par. 24, 8.

¶. 11. — ¹¹ Litt. : par mesure — par poids. — * L'argent monnayé était alors peu connu.

¶. 13. — ¹² * Il n'y a point de contradiction entre ce qui est ici marqué et ce qu'on lit 2. Par. 24, 14. ; car on ne se servit de l'argent recueilli pour faire des vases qu'après l'achèvement des réparations.

¶. 16. — ¹³ Dans l'hébr. : l'argent des sacrifices pour les délits et des sacrifices pour les péchés.

¹⁴ Voy. 3. Moys. 5, 15. 4. Moys. 5, 6 et suiv.

¶. 17. — ¹⁵ Dieu permit cette irruption pour punir Joas qui, après la mort de Joïada, s'abandonna à tous les vices, et tomba même dans l'idolâtrie. Voy. 2. Par.

tourna visage pour marcher vers Jérusalem.

18. C'est pourquoi Joas, roi de Juda, prit tout l'argent consacré, que Josaphat, Joram et Ochozias, ses pères et rois de Juda, et lui-même, avaient offert au temple ¹⁶, et tout ce qui se put trouver d'argent dans les trésors du temple du Seigneur et dans le palais du roi, et il l'envoya à Hazaël, roi de Syrie, qui se retira de Jérusalem ¹⁷.

19. Le reste des actions de Joas et tout ce qu'il a fait, est écrit au Livre des annales des rois de Juda.

20. Or les serviteurs de Joas firent une conspiration entre eux, et ils s'élevèrent contre lui et le tuèrent en sa maison de Mello ¹⁸, à la descente de Sella.

21. Josachar, fils de Sémaath, et Josabad, fils de Somer, ses serviteurs, le tuèrent. Et étant mort, il fut enseveli avec ses pères dans la ville de David ¹⁹, et Amasias, son fils, régna en sa place ²⁰.

cepitque eam : et direxit faciem suam ut ascenderet in Jerusalem.

18. Quam ob rem tulit Joas rex Juda omnia sanctificata, quæ consecraverant Josaphat et Joram et Ochozias, patres ejus, reges Juda, et quæ ipse obtulerat : et universum argentum, quod inveniri potuit in thesauris templi Domini, et in palatio regis : misitque Hazaëli regi Syriæ, et recessit ab Jerusalem.

19. Reliqua autem sermonum Joas, et universa quæ fecit, nonne hæc scripta sunt in Libro verborum dierum regum Juda?

20. Surrexerunt autem servi ejus, et conjuraverunt inter se, percusseruntque Joas in domo Mello in descensu Sella.

21. Josachar namque filius Se-maath, et Jozabad filius Somer, servi ejus, percusserunt eum, et mortuus est : et sepelierunt eum cum patribus suis in civitate David, regnavitque Amasias filius ejus pro eo.

CHAPITRE XIII.

Joachaz et Joas dans Israël. Prédiction d'Elisée. Il meurt et opère des miracles après sa mort.

1. La vingt-troisième année de Joas, fils d'Ochozias, roi de Juda ¹, Joachaz, fils de Jéhu, régna sur Israël dans Samarie, pendant dix-sept ans.

1. Anno vigesimo tertio Joas filii Ochoziæ regis Juda, regnavit Joachaz filius Jehu super Israel in Samaria decem et septem annis.

24, 18. — * Geth, ville des Philistins, avait été prise par David, et depuis lors était restée au pouvoir des rois de Juda.

‡. 18. — ¹⁶ * Ochozias et Joram ne furent pas des rois pieux; ils favorisèrent le culte de Baal, et enrichirent son temple des dépouilles du temple du vrai Dieu (2. Par. 24, 7.). Mais la politique, la crainte du peuple ou des prêtres, et peut-être aussi certains sentiments qui ne s'effacent jamais dans le cœur des hommes les plus pervers, ne laissèrent pas de les porter, dans les circonstances, à donner des marques de respect pour le culte du Dieu d'Israël, et même à faire des présents à son temple.

¹⁷ L'année suivante il fit une nouvelle irruption dans la Judée, la ravagea et battit l'armée de Joas, qui rentra blessé à Jérusalem et y fut mis à mort. Voy. 2. Par. 24, 25.

‡. 20. — ¹⁸ dans la forteresse sur le mont Sion. Voy. 2. Rois, 5, 9.

‡. 21. — ¹⁹ * où étaient ensevelis ses pères, mais non pas dans le sépulcre même les rois (Voy. 2. Par. 24, 25.).

²⁰ Voy. pl. b. 14, 1.

‡. 1. — ¹ L'an du monde 3148, avant J.-C. 856.

2. Et fecit malum coram Domino, secutusque est peccata Jeroboam filii Nabat, qui peccare fecit Israel, et non declinavit ab eis.

3. Iratusque est furor Domini contra Israel, et tradidit eos in manu Hazaël regis Syriæ, et in manu Benadad filii Hazaël, cunctis diebus.

4. Deprecatus est autem Joachaz faciem Domini, et audivit eum Dominus : vidit enim angustiam Israel, quia attriverat eos rex Syriæ :

5. et dedit Dominus salvatorem Israeli, et liberatus est de manu regis Syriæ : habitaveruntque filii Israel in tabernaculis suis sicut heri et nudius tertius.

6. Verumtamen non recesse-runt a peccatis domus Jeroboam, qui peccare fecit Israel, sed in ipsis ambulaverunt : siquidem et lucus permansit in Samaria.

7. Et non sunt derelicti Joachaz de populo nisi quinquaginta equites, et decem currus, et decem millia peditum : interfecerat enim eos rex Syriæ, et redegerat quasi pulverem in tritura aræ.

8. Reliqua autem sermonum Joachaz, et universa quæ fecit, et fortitudo ejus, nonne hæc scripta sunt in Libro sermonum dierum regum Israel?

9. Dormivitque Joachaz cum patribus suis, et sepelierunt eum in Samaria : regnavitque Joas filius ejus pro eo.

10. Anno trigesimo septimo Joas regis Juda, regnavit Joas filius Joachaz super Israel in Samaria sedecim annis,

11. et fecit quod malum est in conspectu Domini : non declinavit ab omnibus peccatis Jeroboam filii Nabat, qui peccare fecit Israel, sed in ipsis ambulavit.

2. Il fit le mal devant le Seigneur, et il suivit Jéroboam, fils de Nabat, en commettant les péchés dans lesquels il avait fait tomber Israël, et il ne s'en retira point.

3. Alors la fureur du Seigneur s'alluma contre Israël ; et il les livra pendant tout ce temps-là ² entre les mains d'Hazaël, roi de Syrie ³ ; et entre les mains de Bénadad, fils d'Hazaël.

4. Mais Joachaz se prosterna devant la face du Seigneur, et lui fit sa prière ; et le Seigneur l'écouta, parce qu'il vit l'affliction d'Israël, et l'extrémité où le roi de Syrie les avait réduits.

5. Le Seigneur donna un sauveur ⁴ à Israël, et il fut délivré de la main du roi de Syrie. Et les enfans d'Israël demeurèrent dans leurs tentes comme auparavant.

6. Ils ne se retirèrent point néanmoins des péchés de la maison de Jéroboam qui avait fait pécher Israël ; mais ils continuèrent à y marcher ; et le bois sacré ⁵ demeura toujours en Samarie.

7. Il n'était resté à Joachaz de tout son peuple que cinquante cavaliers, dix chariots et dix mille hommes de pied : car le roi de Syrie les avait taillés en pièces, et les avait réduits en poudre, comme la poudre de l'aire où l'on bat le grain ⁶.

8. Le reste des actions de Joachaz, tout ce qu'il a fait, et son courage *dans les combats*, est écrit au Livre des annales des rois d'Israël.

9. Et Joachaz s'endormit avec ses pères, et il fut enseveli à Samarie. Joas, son fils, régna en sa place ⁷.

10. La trente-septième année de Joas, roi de Juda, Joas, fils de Joachaz, régna dans Samarie pendant seize ans.

11. Il fit le mal devant le Seigneur. Il ne se détourna point de tous les péchés de Jéroboam, fils de Nabat, qui avait fait pécher Israël, mais il y marcha *toujours*.

ŷ. 3. — ² aussi longtemps que vécut Joachaz.

³ ⁴ selon qu'il avait été prédit. *Pl. h. 8, 12.*

ŷ. 5. — ⁵ Le fils de Joachaz, Joas (ŷ. 22-25.). D'autres supposent qu'il s'agit d'une délivrance qui ne dura que peu, mais encore du temps de Joachaz.

ŷ. 6. — ⁶ qu'Achab avait planté en l'honneur et pour le culte impur d'Astartée. *Voy. 3. Rois, 16, 33.*

ŷ. 7. — ⁷ Nous savons par une prophétie d'Amos (1, 3.) qu'Hazaël avait broyé les habitants de Galaad sous des chariots de fer.

ŷ. 9. — ⁸ L'an du monde 3163, avant J.-C. 839.

12. Le reste des actions de Joas, tout ce qu'il a fait, son courage et la manière dont il combattit contre Amasias, roi de Juda, est écrit au Livre des annales des rois d'Israël.

13. Et Joas s'endormit avec ses pères. Et Jéroboam⁸ s'assit sur son trône, après que Joas eut été enseveli dans Samarie avec les rois d'Israël.

14. Or Elisée était malade de la maladie dont il mourut; et Joas, roi d'Israël, le vint voir, et il pleurait devant lui en disant : Mon père, mon père, vous êtes le char d'Israël et celui qui le conduit⁹.

15. Elisée lui dit : Apportez-moi un arc et des flèches. Et le roi d'Israël lui ayant apporté un arc et des flèches,

16. *Elisée* lui dit : Mettez votre main sur cet arc. Et ayant mis les mains sur l'arc, Elisée mit ses mains sur celles du roi¹⁰,

17. et il lui dit : Ouvrez la fenêtre qui regarde l'orient. Et le roi l'ayant ouverte, Elisée lui dit : Jetez une flèche. Et l'ayant jetée, Elisée dit : C'est la flèche du salut du Seigneur; c'est la flèche du salut contre la Syrie. Vous taillerez en pièces la Syrie à Aphec, jusqu'à ce que vous l'exterminiez¹¹.

18. Il lui dit encore : Prenez des flèches. Le roi en ayant pris, Elisée lui dit encore : Frappez la terre avec vos flèches. Il la frappa trois fois, et il s'arrêta.

19. L'homme de Dieu se mit en colère contre lui, et lui dit : Si vous eussiez frappé la terre cinq, ou six ou sept fois, vous eussiez battu la Syrie jusqu'à l'exterminer entièrement. Mais maintenant vous la battez par trois fois¹².

20. Elisée mourut donc et fut enseveli.

12. Reliqua autem sermonum Joas, et universa quæ fecit, et fortitudo ejus, quomodo pugnaverit contra Amasiam regem Juda, nonne hæc scripta sunt in Libro sermonum dierum regum Israel?

13. Et dormivit Joas cum patribus suis : Jeroboam autem sedit super solium ejus. Porro Joas sepultus est in Samaria cum regibus Israel.

14. Eliseus autem ægrotabat infirmitate, qua et mortuus est : descenditque ad eum Joas rex Israel, et flebat coram eo, dicebatque : Pater mi, pater mi, currus Israel, et auriga ejus.

15. Et ait illi Eliseus : Affer arcum, et sagittas. Cumque attulisset ad eum arcum et sagittas,

16. dixit ad regem Israel : Pone manum tuam super arcum. Et cum posuisset ille manum suam, superposuit Eliseus manus suas manibus regis,

17. et ait : Aperi fenestram orientalem. Cumque aperisset, dixit Eliseus : Jace sagittam. Et jecit. Et ait Eliseus : Sagitta salutis Domini, et sagitta salutis contra Syriam : percutesque Syriam in Aphec, donec consumas eam.

18. Et ait : Tolle sagittas. Qui cum tulisset, rursus dixit ei : Percute jaculo terram. Et cum percussisset tribus vicibus, et stetisset,

19. iratus est vir Dei contra eum, et ait : Si percussisses quinquies, aut sexies, sive septies, percussisses Syriam usque ad consumptionem : nunc autem tribus vicibus percutes eam.

20. Mortuus est ergo Eliseus, et

7. 13. — ⁹ Voy. pl. b. 14, 23.

7. 14. — ⁹ Vous avez été d'un plus grand secours pour le royaume d'Israël contre les Syriens, que n'auraient pu l'être les chariots de guerre et la cavalerie.

7. 16. — ¹⁰ Elisée voyant pleurer le roi Joas, qui se croyait privé de tout secours par sa mort, veut lui prédire la victoire contre les Syriens qui habitaient à l'orient. Il met sa main sur celle du roi, pour lui faire entendre qu'après sa mort il implorera pour lui le secours de Dieu.

7. 17. — ¹¹ Cette flèche est un gage de la victoire que Dieu vous fera remporter près d'Aphec.

7. 19. — ¹² * Ce sont bien là des prophéties en figure. — Selon un interprète, l'action de prendre l'arc marquait le commencement de la guerre; l'action de le diriger vers l'orient indiquait la Syrie; et l'action de décocher la flèche par la fenêtre signifiait l'heureux succès. — Aphec était située dans le territoire de la tribu d'Issachar.

sepelierunt eum. Latrunculi autem de Moab venerunt in terram in ipso anno.

21. Quidam autem sepelientes hominem, viderunt latrunculos, et projecerunt cadaver in sepulchro Elisei. Quod cum tetigisset ossa Elisei, revixit homo, et stetit super pedes suos.

22. Igitur Hazaël rex Syriæ affixit Israel cunctis diebus Joachaz :

23. et misertus est Dominus eorum, et reversus est ad eos propter pactum suum, quod habebat cum Abraham, et Isaac, et Jacob : et noluit disperdere eos, neque projicere penitus, usque in præsens tempus.

24. Mortuus est autem Hazaël rex Syriæ, et regnavit Benadad filius ejus pro eo.

25. Porro Joas filius Joachaz tulit urbes de manu Benadad filii Hazaël, quas tulerat de manu Joachaz patris sui jure prælii, tribus vicibus percussit eum Joas, et reddidit civitates Israel.

Cette même année il vint des voleurs de Moab sur les terres d'Israël ¹³.

21. Et il arriva que quelques-uns enterrant un homme, virent ces voleurs, et jetèrent le corps mort dans le sépulcre ¹⁴ d'Elisée. Le corps ayant touché les os d'Elisée, cet homme ressuscita et se leva sur ses pieds ¹⁵.

22. Après donc qu'Hazaël, roi de Syrie, eut affligé Israël pendant tout le règne de Joachaz,

23. le Seigneur eut pitié d'eux, et il revint à eux, à cause de l'alliance qu'il avait faite avec Abraham, Isaac et Jacob. Il ne voulut pas les perdre ni les rejeter entièrement jusqu'à ce temps-ci ¹⁶.

24. Après cela Hazaël, roi de Syrie, mourut, et Bénadad, son fils, régna en sa place.

25. Mais Joas, fils de Joachaz ¹⁷, reprit d'entre les mains de Bénadad, fils d'Hazaël, les villes qu'Hazaël avait prises à son père pendant la guerre. Joas le battit par trois fois, et il rendit les villes à Israël.

ÿ. 20. — ¹³ * *Comp. pl. h. 5, 2* et les remarq.

ÿ. 21. — ¹⁴ Les tombeaux des Hébreux étaient de vastes cavernes avec des celules creusées dans les parois, et dans lesquelles on plaçait les cadavres enveloppés d'un linceul. L'entrée de la caverne était fermée par une pierre.

¹⁵ C'est ainsi que Dieu honore même les restes mortels de ses saints. C'est donc avec raison que l'Eglise catholique recommande d'honorer les reliques des saints. *Voy. Eccli. 48, 14. 15.* — * Elie et Elisée furent deux grands thaumaturges. Ce serait en vain que l'on voudrait expliquer par des causes naturelles les miracles aussi nombreux qu'éclatants qu'ils opérèrent durant leur ministère prophétique. La nature ne fournit à l'homme aucun moyen d'attirer, par sa parole, le feu du ciel sur la terre, de retenir ou de faire tomber la pluie selon sa volonté, de ressusciter les morts, de multiplier à son gré le pain ou l'huile, non pas même de rendre fécondes les femmes stériles, ni douces les eaux amères. Dans des temps aussi mauvais que ceux où parurent Elie et Elisée, il fallait, pour arrêter le progrès du culte des idoles tant dans Israël que dans Juda, pour relever le culte du vrai Dieu et soutenir la foi chancelante des peuples, des hommes comme nos prophètes, puissants en œuvres et en paroles.

ÿ. 23. — ¹⁶ * Partout on voit que malgré l'infidélité d'Israël, Dieu ne cessa jamais de le regarder comme une portion de son peuple ! *Comp. 2. Par. 15, 9-11.*

ÿ. 25. — ¹⁷ L'an du monde 3168, avant Jésus-Christ 836. Cette année même Joas, ce semble, associa son fils au royaume. Dans cette supposition, on voit comment Azarias (*pl. b. 15, 1.*) put commencer à régner la vingt-septième année du règne de Jéroboam.

CHAPITRE XIV.

Amasias et Azarias, rois de Juda. Jéroboam, second, roi d'Israël.

1. La seconde année de Joas, fils de Joachaz, roi d'Israël, Amasias, fils de Joas, roi de Juda, commença son règne ¹.

2. Il avait vingt-cinq ans lorsqu'il commença à régner; et il régna vingt-neuf ans dans Jérusalem. Sa mère était de Jérusalem, et s'appelait Joadan.

3. Il fit ce qui était juste devant le Seigneur, mais non comme David, son père. Il se conduisit en tout comme Joas, son père, s'était conduit ²,

4. sinon ³ qu'il n'ôta point les hauts lieux; car le peuple y sacrifiait encore, et y brûlait de l'encens ⁴.

5. Lorsqu'il eut affermi son règne, il fit mourir ses serviteurs qui avaient tué le roi, son père;

6. mais il ne fit point mourir les enfants de ces meurtriers, selon ce qui est écrit au livre de la loi de Moïse, et selon cette ordonnance du Seigneur : Les pères ne mourront point pour les fils, et les fils ne mourront point pour les pères; mais chacun mourra dans son péché. 5. *Moy.* 24, 16. *Ézéch.* 48, 20.

7. Ce fut lui qui battit dix mille Iduméens dans la vallée des Salines, et qui prit d'assaut une forteresse ⁵ qu'il appela Jectéhel, comme elle s'appelle encore aujourd'hui ⁶.

8. Alors Amasias envoya des ambassadeurs vers Joas, fils de Joachaz, fils de Jéhu, roi d'Israël, et lui fit dire : Venez, et voyons-nous l'un l'autre ⁷.

1. In anno secundo Joas filii Joachaz regis Israel, regnavit Amasias filius Joas regis Juda.

2. Viginti quinque annorum erat cum regnare cœpisset : viginti autem et novem annis regnavit in Jerusalem, nomen matris ejus Joadan de Jerusalem.

3. Et fecit rectum coram Domino, verumtamen non ut David pater ejus. Juxta omnia, quæ fecit Joas pater suus, fecit :

4. nisi hoc tantum, quod excelsa non abstulit : adhuc enim populus immolabat, et adolebat incensum in excelsis.

5. Cumque obtinuisset regnum, percussit servos suos, qui interfecerant regem patrem suum :

6. filios autem eorum qui occiderant, non occidit, juxta quod scriptum est in libro legis Moysi, sicut præcepit Dominus, dicens : Non morientur patres pro filiis, neque filii morientur pro patribus : sed unusquisque in peccato suo morietur.

7. Ipse percussit Edom in valle Salinarum decem millia, et apprehendit petram in prælio, vocavitque nomen ejus Jectehel, usque in præsentem diem.

8. Tunc misit Amasias nuntios ad Joas filium Joachaz, filii Jéhu regis Israel, dicens : Veni, et videamus nos.

1. 1. — ¹ L'an du monde 3165, avant J.-C. 839.

2. 2. — ² Il imita bien plus son père que David.

3. 3. — ³ ce qui peut servir d'exemple, c'est qu'il etc.

4. 4. — ⁴ *Pl. h.* 12, 3.

5. 5. — ⁵ Litt. : un rocher, — dans l'hébr. : Séla, la ville capitale, dans l'Arabie-Pétrée.

6. 6. — ⁶ Sur cette guerre voy. 2. *Par.* 25, 5. 6 et suiv. Le voyageur ne découvre plus à Séla ou Jectéhel que des tombeaux creusés dans le roc; mais ces tombeaux sont sans nombre, formant comme une vaste nécropole; car là plus d'habitants, mais de vastes ruines de constructions égyptiennes, syriennes, grecques et romaines, comme pour attester le passage et l'extinction de tous les peuples qui ont successivement eu l'empire du monde. Voy. *Théât. des div. Écrit.* § 74.

7. 7. — ⁷ Voyons-nous la guerre.

9. Remisitque Joas rex Israel ad Amasiam regem Juda, dicens : Carduus Libani misit ad cedrum quæ est in Libano, dicens : Da filiam tuam filio meo uxorem. Transieruntque bestiæ saltus, quæ sunt in Libano, et conculcaverunt carduum.

10. Percutiens invaluisti super Edom, et sublevavit te cor tuum : contentus esto gloria, et sede in domo tua : quare provocas malum, ut cadas tu et Judas tecum ?

11. Et non acquievit Amasias . ascenditque Joas rex Israel, et viderunt se, ipse et Amasias rex Juda in Bethsames oppido Judæ.

12. Percussusque est Juda coram Israel, et fugerunt unusquisque in tabernacula sua.

13. Amasiam vero regem Juda, filium Joas filii Ochoziæ, cepit Joas rex Israel in Bethsames, et adduxit eum in Jerusalem, et interrupit murum Jerusalem, a porta Ephraim usque ad portam anguli, quadringentis cubitis.

14. Tulitque omne aurum, et argentum, et universa vasa, quæ inventa sunt in domo Domini, et in thesauris regis, et obsides, et reversus est in Samariam.

15. Reliqua autem verborum Joas quæ fecit, et fortitudo ejus quæ pugnavit contra Amasiam regem Juda, nonne hæc scripta sunt in Libro sermonum dierum regum Israel ?

16. Dormivitque Joas cum patribus suis, et sepultus est in Samaria cum regibus Israel : et regnavit Jeroboam filius ejus pro eo.

17. Vixit autem Amasias, filius Joas, rex Juda, postquam mortuus est Joas filius Joachaz regis Israel, quindecim annis.

18. Reliqua autem sermonum Amasias, nonne hæc scripta sunt in Libro sermonum dierum regum Juda ?

19. Factaque est contra eum

9. Joas, roi d'Israël, renvoya cette réponse à Amasias, roi de Juda : Le chardon du Liban envoya vers le cèdre qui est au Liban, et lui fit dire : Donnez-moi votre fille afin que mon fils l'épouse. Mais les bêtes de la forêt du Liban passèrent, et foulèrent aux pieds le chardon.

10. Parce que vous avez eu de l'avantage sur les Iduméens, et que vous les avez battus, votre cœur s'est élevé d'orgueil. Soyez content de votre gloire, et demeurez en repos dans votre maison. Pourquoi cherchez-vous votre malheur, pour périr vous-même et faire périr Juda avec vous ?

11. Mais Amasias ne voulut point écouter cette remontrance ; et Joas, roi d'Israël, marcha contre lui. Ils se virent donc, Amasias roi de Juda et lui, près de Bethsamès, qui est une ville de Juda.

12. L'armée de Juda fut taillée en pièces par celle d'Israël, et chacun s'enfuit chez lui.

13. Et Joas, roi d'Israël, prit dans le combat de Bethsamès, Amasias, roi de Juda, fils de Joas, fils d'Ochozias. Il fit une brèche à la muraille de Jérusalem de quatre cents coudées de long, depuis la porte d'Ephraïm, jusqu'à la porte de l'angle.

14. Il emporta tout l'or et l'argent, et tous les vases qui se trouvèrent dans la maison du Seigneur, et dans les trésors du roi. Il prit des otages, et retourna à Samarie.

15. Le reste des actions de Joas, et la grandeur du courage avec lequel il combattit contre Amasias, roi de Juda, est écrit au Livre des annales des rois d'Israël.

16. Et Joas s'endormit avec ses pères, et fut enseveli à Samarie, avec les rois d'Israël. Et Jéroboam, son fils, régna en sa place.

17. Mais Amasias, fils de Joas, roi de Juda, régna encore quinze ans après la mort de Joas, fils de Joachaz, roi d'Israël.

18. Le reste des actions d'Amasias est écrit au Livre des annales des rois de Juda.

19. Il se fit une conjuration contre lui à

§. 9. — 8 Vous serez contre moi aussi impuissant que le chardon contre le cèdre.

Jérusalem, qui l'obligea de s'enfuir à Lachis. Mais ils envoyèrent après lui à Lachis, et ils le tuèrent en ce même lieu.

20. Ils transportèrent son corps sur des chevaux, et il fut enseveli à Jérusalem avec ses pères en la ville de David.

21. Tout le peuple de Juda prit ensuite Azarias âgé de seize ans, et l'établit roi en la place de son père Amasias ⁹.

22. Ce fut lui qui bâtit ¹⁰ Elath ¹¹, l'ayant reconquise pour Juda, après que le roi se fut endormi avec ses pères.

23. La quinzisième année d'Amasias, fils de Joas, roi de Juda, Jéroboam, fils de Joas, roi d'Israël, commença à régner à Samarie ¹², et y régna quarante et un ans.

24. Il fit le mal devant le Seigneur : il ne se retira point de tous les péchés de Jéroboam, fils de Nabat, qui avait fait pécher Israël.

25. Il rétablit les limites d'Israël depuis l'entrée d'Emath jusqu'à la mer du Désert ¹³, selon la parole que le Seigneur le Dieu d'Israël avait prononcée par son serviteur Jonas, fils d'Amathi, prophète, qui était de Geth, qui est en Opher ¹⁴. *Jon.* 1, 1.

26. Car le Seigneur vit l'affliction d'Israël qui était venue à son comble; il vit qu'ils étaient tous consumés jusqu'à ceux qui étaient renfermés dans la prison, et jusqu'aux derniers du peuple, sans qu'il y eût personne qui secourût Israël.

27. Et le Seigneur ne voulut pas effacer le nom d'Israël de dessous le ciel; mais il les sauva par la main de Jéroboam, fils de Joas.

28. Le reste des actions de Jéroboam, tout ce qu'il a fait, le courage avec lequel il combattit et il reconquit pour Israël Damas ¹⁵ et

conjuration in Jerusalem : at ille fugit in Lachis. Miseruntque post eum in Lachis, et interfecerunt eum ibi.

20. Et asportaverunt in equis, sepultusque est in Jerusalem cum patribus suis in civitate David.

21. Tulit autem universus populus Judæ Azariam annos natum sedecim, et constituerunt eum regem pro patre ejus Amasia.

22. Ipse ædificavit Elath, et restituit eam Judæ, postquam dormivit rex cum patribus suis.

23. Anno quintodecimo Amasie filii Joas regis Juda, regnavit Jeroboam filius Joas regis Israel in Samaria, quadraginta et uno anno :

24. et fecit quod malum est coram Domino. Non recessit ab omnibus peccatis Jeroboam filii Nabat, qui peccare fecit Israel.

25. Ipse restituit terminos Israel, ab introitu Emath, usque ad mare solitudinis, juxta sermonem Domini Dei Israel, quem locutus est per servum suum Jonam filium Amathi prophetam, qui erat de Geth, quæ est in Opher.

26. Vidit enim Dominus afflictionem Israel amaram nimis, et quod consumpti essent usque ad clausos carcere, et extremos, et non esset qui auxiliaretur Israeli.

27. Nec locutus est Dominus ut deleret nomen Israel de sub cælo, sed salvavit eos in manu Jeroboam filii Joas.

28. Reliqua autem sermonum Jeroboam, et universa quæ fecit, et fortitudo ejus qua præliatus est,

γ. 21. — ⁹ L'an du monde 3194, avant J.-C. 810. Il est aussi appelé Osias. 2 Par. 26, 1.

γ. 22. — ¹⁰ qui fortifia.

¹¹ ville sur le bord oriental de la mer Rouge, et qui appartenait à l'Idamée.

γ. 23. — ¹² L'an du monde 3179, avant J.-C. 825.

γ. 25. — ¹³ la mer Morte.

¹⁴ Le même prophète dont nous avons encore les prophéties. — * Les prophètes Osée et Amos vivaient aussi sous Jéroboam II, roi d'Israël. Dans tous les temps il y eut des prophètes parmi le peuple de Dieu; néanmoins cette époque est considérée comme étant proprement le commencement de la période prophétique, parce que c'est à cette époque que commencent à paraître les prophètes dont nous avons les écrits. Voy. la Préf. générale sur les prophètes.

γ. 28. — ¹⁵ ou bien la partie d'Israël conquise par le roi de Damas, ou bien les contrées qui avaient été précédemment enlevées à ce roi. Comp. 2. Rois, 8, 6.

et quomodo restituit Damascum et Emath Judæ in Israel, nonne hæc scripta sunt in Libro sermonum dierum regum Israel?

29. Dormivitque Jeroboam cum patribus suis regibus Israel, et regnavit Zacharias filius ejus pro eo.

Emath qui avaient été à Juda¹⁶, est écrit au Livre des annales des rois d'Israël.

29. Jéroboam s'endormit avec les rois d'Israël, ses pères, et Zacharias, son fils, régna en sa place.

CHAPITRE XV.

Azarias, Joathan, Zacharie, Sellum, Manahem, Phacéia, Phacée, Ozée, Achaz, rois de Juda et d'Israël.

1. Anno vigesimo septimo Jero-boam regis Israel, regnavit Azarias filius Amasias regis Juda.

2. Sedecim annorum erat cum regnare cœpisset, et quinquaginta duobus annis regnavit in Jerusale-lem : nomen matris ejus Jechelia de Jerusalem.

3. Fecitque quod erat placitum coram Domino, juxta omnia quæ fecit Amasias pater ejus.

4. Verumtamen excelsa non est demolitus : adhuc populus sacrificabat, et adolebat incensum in excelsis.

5. Percussit autem Dominus regem, et fuit leprosus usque in diem mortis suæ, et habitabat in domo libera seorsum : Joathan vero filius regis gubernabat palatium, et judicabat populum terræ.

6. Reliqua autem sermonum Azarias, et universa quæ fecit, nonne hæc scripta sunt in Libro verborum dierum regum Juda?

7. Et dormivit Azarias cum patribus suis : sepelieruntque eum

1. La vingt-septième année de Jéroboam, roi d'Israël, Azarias¹, fils d'Amasias, roi de Juda, commença à régner.

2. Il n'avait que seize ans lorsque son règne commença; et il régna cinquante-deux ans dans Jérusalem. Sa mère était de Jérusalem, et s'appelait Jéchélie.

3. Il fit ce qui était agréable au Seigneur², et il se conduisit en tout comme Amasias, son père.

4. Il ne ruina pas néanmoins les hauts lieux³; et le peuple y sacrifiait encore, et y brûlait de l'encens.

5. Mais le Seigneur frappa ce roi; et il demeura lépreux jusqu'au jour de sa mort⁴. Il vivait à part dans une maison écartée⁵. Cependamment Joathan, fils du roi, était grand-maître du palais, et jugeait le peuple.

6. Le reste des actions d'Azarias, et tout ce qu'il a fait, est écrit au Livre des annales des rois de Juda.

7. Et Azarias s'endormit avec ses pères; il fut enseveli avec ses ancêtres⁶ dans la ville

¹⁶ la partie d'Emath conquise par Salomon. 2. Par. 8, 3.

¹ 1. — ¹ Voy. pl. h. 14, 21.

² 2. — ² sur les actions d'Osiâs ou Azarias, comp. 2. Par. 26, 4, 5 et suiv.

³ 3. — ³ les hauts lieux où l'on honorait le vrai Dieu; pour ceux où se pratiquait le culte des idoles, il ne les laissa pas subsister. Comp. 4. Rois, 14, 4; 12, 3; 3. Rois, 15, 14.

⁴ 4. — ⁴ Pourquoi? Voy. 2. Par. 26, 16-21.

⁵ 5. — Les lépreux étaient éloignés des villes et exclus du commerce des hommes. 3. Moys. 13, 46.

⁶ 6. — ⁶ non pas dans le sépulchre même des rois de Juda, mais dans le champ de ces sépulchres, parce qu'il était lépreux (2. Par. 26, 23.).

de David, et Joathan, son fils, régna en sa place ⁷.

8. La trente-huitième année d'Azarias, roi de Juda, Zacharias, fils de Jéroboam, régna dans Israël à Samarie pendant six mois ⁸.

9. Il fit le mal devant le Seigneur, comme avaient fait ses pères; et il ne se retira point des péchés de Jéroboam, fils de Nabat, qui avait fait pécher Israël.

10. Sellum, fils de Jabès, fit une conspiration contre lui. Il l'attaqua et le tua publiquement, et il régna en sa place.

11. Le reste des actions de Zacharias est écrit au Livre des annales des rois d'Israël.

12. Ainsi fut accompli ce que le Seigneur avait dit à Jéhu : Vos enfants seront assis sur le trône d'Israël jusqu'à la quatrième génération ⁹.

13. La trente-neuvième année d'Azarias, roi de Juda, Sellum, fils de Jabès, commença à régner, et il régna un mois seulement à Samarie.

14. Car Manahem, fils de Gadi, étant venu de Thersa à Samarie, attaqua Sellum, fils de Jabès, le tua dans la même ville, et régna en sa place ¹⁰.

15. Le reste des actions de Sellum, et la conspiration qu'il fit pour surprendre le roi, est écrite au Livre des annales des rois d'Israël.

16. En ce même temps Manahem prit Thapsa, tua tout ce qui était dedans, et en ruina tout le territoire jusqu'aux confins de Thersa, parce que les habitants ne lui avaient pas voulu ouvrir les portes. Il tua toutes les femmes grosses, et il leur fendit le ventre.

17. La trente-neuvième année d'Azarias, roi de Juda, Manahem, fils de Gadi, régna dans Israël à Samarie, et son règne fut de dix ans.

cum majoribus suis in civitate David, et regnavit Jonathan filius ejus pro eo.

8. Anno trigesimo octavo Azariæ regis Juda, regnavit Zacharias filius Jeroboam super Israel in Samaria sex mensibus :

9. et fecit quod malum est coram Domino, sicut fecerant patres ejus : non recessit a peccatis Jeroboam filii Nabat, qui peccare fecit Israel.

10. Conjuravit autem contra eum Sellum filius Jabes : percussitque eum palam, et interfecit, regnavitque pro eo.

11. Reliqua autem verborum Zachariæ, nonne hæc scripta sunt in Libro sermonum dierum regum Israel?

12. Iste est sermo Domini, quem locutus est ad Jehu, dicens : Filii tui usque ad quartam generationem sedebunt super thronum Israel. Factumque est ita.

13. Sellum filius Jabes regnavit trigesimo nono anno Azariæ regis Juda : regnavit autem uno mense in Samaria.

14. Et ascendit Manahem filius Gadi de Thersa : venitque in Samariam, et percussit Sellum filium Jabes in Samaria, et interfecit eum, regnavitque pro eo.

15. Reliqua autem verborum Sellum, et conjuratio ejus, per quam tetendit insidias, nonne hæc scripta sunt in Libro sermonum dierum regum Israel?

16. Tunc percussit Manahem Thapsam, et omnes qui erant in ea, et terminos ejus de Thersa; noluerant enim aperire ei : et interfecit omnes prægnantes ejus, et scidit eas.

17. Anno trigesimo nono Azariæ regis Juda, regnavit Manahem filius Gadi super Israel decem annis in Samaria.

⁷ L'an du monde 3256, avant J.-C. 758.

⁸ L'an du monde 3232, avant J.-C. 772.

⁹ Les quatre héritiers du trône de Jenu qui lui avaient été promis (pl. h. 10, 30.), furent Joachas, Joas, Jéroboam et Zacharias.

¹⁰ Manahem était général de l'armée du roi Zacharias, et il était au siège de Thersa quand il eut la nouvelle que Zacharias avait été tué par Sellum. Manahem partit donc de Thersa; il vainquit Sellum, le tua et usurpa le royaume. Ensuite il retourna au siège de Thersa et exerça des cruautés infinies dans toute a campagne d'alentour, et dans Thapsa, ville voisine de Thersa.

18. Fecitque quod erat malum coram Domino : non recessit a peccatis Jeroboam filii Nabat, qui peccare fecit Israel cunctis diebus ejus.

19. Veniebat Phul rex Assyriorum in terram, et dabat Manahem Phul mille talenta argenti, ut esset ei in auxilium, et firmaret regnum ejus.

20. Indixitque Manahem argentum super Israel cunctis potentibus et divitibus, ut daret regi Assyriorum quinquaginta siclos argenti per singulos : reversusque est rex Assyriorum, et non est moratus in terra.

21. Reliqua autem sermonum Manahem, et universa quæ fecit, nonne hæc scripta sunt in Libro sermonum dierum regum Israel?

22. Et dormivit Manahem cum patribus suis : regnavitque Phaceia filius ejus pro eo.

23. Anno quinquagesimo Azariæ regis Juda, regnavit Phaceia filius Manahem super Israel in Samaria biennio :

24. et fecit quod erat malum coram Domino : non recessit a peccatis Jeroboam filii Nabat, qui peccare fecit Israel.

25. Conjuravit autem adversus eum Phacee filius Romeliæ, dux ejus, et percussit eum in Samaria in turre domus regiæ, juxta Argob, et juxta Arie, et cum eo quinquaginta viros de filiis Galaaditarum, et interfecit eum, regnavitque pro eo.

26. Reliqua autem sermonum Phaceia, et universa quæ fecit, nonne hæc scripta sunt in Libro sermonum dierum regum Israel?

27. Anno quinquagesimo secundo Azariæ regis Juda, regnavit Phacee filius Romeliæ super Israel in Samaria viginti annis.

28. Et fecit quod erat malum coram Domino : non recessit a peccatis Jeroboam filii Nabat, qui peccare fecit Israel.

18. Il fit le mal devant le Seigneur, et il ne se retira point des péchés de Jéroboam, fils de Nabat, qui avait fait pécher Israël pendant tout son règne.

19. Phul, roi des Assyriens, étant venu dans la terre d'Israel, Manahem lui donna mille talents d'argent afin qu'il le secourût et qu'il affermît son règne.

20. Manahem leva cet argent dans Israël sur toutes les personnes puissantes et riches, pour le donner au roi des Assyriens, et il les taxa à cinquante sicles d'argent par tête. Le roi d'Assyrie retourna aussitôt, et il ne demeura point dans le pays.

21. Le reste des actions de Manahem, et tout ce qu'il a fait, est écrit au Livre des annales des rois d'Israël.

22. Manahem s'endormit avec ses pères, et Phacéia, son fils, régna en sa place.

23. La cinquantième année d'Azarias, roi de Juda, Phacéia, fils de Manahem, régna sur Israël à Samarie pendant deux ans.

24. Il fit le mal devant le Seigneur, et il ne se retira point des péchés de Jéroboam, fils de Nabat, qui avait fait pécher Israël.

25. Phacée, fils de Romélie, général de ses troupes, fit une conspiration contre lui. Il l'attaqua à Samarie dans la tour¹¹ de la maison royale, près d'Argob et d'Arié¹², et cinquante hommes des Galaadites qui étaient avec lui, et il le tua et régna en sa place.

26. Le reste des actions de Phacéia, et tout ce qu'il a fait, est écrit au Livre des annales des rois d'Israël.

27. La cinquante-deuxième année d'Azarias, roi de Juda¹³, Phacée, fils de Romélie, régna sur Israël à Samarie pendant vingt ans.

28. Il fit le mal devant le Seigneur, et il ne se retira point des péchés de Jéroboam, fils de Nabat, qui avait fait pécher Israël.

γ. 25. — ¹¹ D'autres traduisent : dans le harem (3. Rois, 16, 18.).

¹² Dans l'hébr. : avec Argob et Arié.

γ. 27. — ¹³ L'an du monde 3245, avant J.-C. 759.

29. Pendant le règne de Phacée, roi d'Israël, Théglathphalasar, roi des Assyriens, vint et prit Aïon et Abel-Maison de Maacha ¹⁴, et Janoë, Cédès, Asor, Galaad ¹⁵, la Galilée, et tout le pays de Nephthalie, et en transporta tous les habitants en Assyrie ¹⁶.

30. Mais Osée, fils d'Ela, fit une conspiration contre Phacée, fils de Romélie, pour le surprendre. Il l'attaqua, le tua et régna en sa place la vingtième année de Joatham, fils d'Ozias ¹⁷.

31. Le reste des actions de Phacée, et tout ce qu'il avait fait, est écrit au Livre des annales des rois d'Israël.

32. La seconde année de Phacée, fils de Romélie, roi d'Israël, Joatham, fils d'Ozias, roi de Juda, commença à régner.

33. Il avait vingt-cinq ans lorsque son règne commença, et il régna dans Jérusalem pendant seize ans. Sa mère s'appelait Jérusa, et était fille de Sadoc. 2. Par. 27, 1.

34. Il fit ce qui était agréable au Seigneur, et il se conduisit en tout comme avait fait Ozias, son père.

35. Il ne détruisit pas néanmoins les hauts lieux; car le peuple y sacrifiait encore et y brûlait de l'encens. Ce fut lui qui bâtit la plus haute porte de la maison du Seigneur ¹⁸.

36. Le reste des actions de Joatham, et tout ce qu'il a fait, est écrit au Livre des annales des rois de Juda.

37. En ce même temps le Seigneur commença à envoyer en Juda Rasin, roi de Syrie, et Phacée, fils de Romélie.

29. In diebus Phacee regis Israel venit Theglathphalasar rex Assur, et cepit Aion, et Abel-Domum, Maacha et Janoe, et Cedès, et Asor, et Galaad, et Galilaam, et universam terram Nephthali; et transtulit eos in Assyrios.

30. Conjuravit autem, et tetendit insidias Osee filius Ela contra Phacee filium Romeliæ, et percussit eum, et interfecit: regnavitque pro eo vigesimo anno Joatham filii Ozia.

31. Reliqua autem sermonum Phacee, et universa quæ fecit, nonne hæc scripta sunt in Libro sermonum dierum regum Israel?

32. Anno secundo Phacee, filii Romeliæ regis Israel, regnavit Joatham filius Ozia regis Juda.

33. Viginti quinque annorum erat cum regnare cœpisset, et sedecim annis regnavit in Jerusalem: nomen matris ejus Jerusa, filia Sadoc.

34. Fecitque quod erat placitum coram Domino: juxta omnia quæ fecerat Ozias pater suus, operatus est.

35. Verumtamen excelsa non abstulit: adhuc populus immabat, et adolebat incensum in excelsis: ipse ædificavit portam domus Domini sublimissimam.

36. Reliqua autem sermonum Joatham, et universa quæ fecit, nonne hæc scripta sunt in Libro verborum dierum regum Juda?

37. In diebus illis cœpit Dominus mittere in Judam Rasin regem Syriæ, et Phacee filium Romeliæ.

† 29. — ¹⁴ Dans l'hébr. : et Abel-Beth-Maacha (nom de lieu).

¹⁵ * Janoë était dans la tribu d'Ephraïm (Jos. 16, 6.); Cédès, cité célèbre, dans la tribu de Nephthali (Jug. 4, 6.); Asor ou Azor dans la Galilée (Jos. 11, 1. 10.); Galaad désigne ordinairement tout le pays d'au-delà du Jourdain.

¹⁶ Sous Sardanapale, fils de Phul, roi d'Assyrie (pl. h. §. 19.), une conjuration fut formée par Arbacès, gouverneur de Médie, et par Bélésus, gouverneur de Babylone, et ils mirent fin au royaume d'Assyrie, après que Sardanapale se fut lui-même brûlé avec son palais. Sur les ruines du royaume d'Assyrie s'élevèrent trois monarchies, celle des Mèdes sous Arbacès, celle des Babyloniens sous Bélésus, et le nouveau royaume de Syrie sous Ninus le jeune, qui portait aussi le surnom de Théglathphalasar (grand prince). Il vint, selon la manière ordinaire de compter, l'an du monde 3257, avant Jésus-Christ 747, pour emmener captifs une partie du peuple d'Israël; et c'est là la première captivité d'Israël dans l'Assyrie. Comp. pl. b. 17, 3 et suiv.

† 30. — ¹⁷ L'an du monde 3274, avant J.-C. 780.

† 35. — ¹⁸ * On croit que c'était la porte du parvi du peuple, lequel est aussi appelé le temple (Act. 3, 2. 10.).

38. Et dormivit Joatham cum patribus suis, sepultusque est cum eis in civitate David patris sui, et regnavit Achaz filius ejus pro eo.

38. Joatham s'endormit avec ses pères, et il fut enseveli avec eux dans la ville de David, son père. Et Achaz, son fils, régna en sa place ¹⁶.

CHAPITRE XVI.

Achaz, roi de Juda. Ezéchias.

1. Anno decimo septimo Phacee filii Romeliæ, regnavit Achaz filius Joatham regis Juda.

2. Viginti annorum erat Achaz cum regnare cœpisset, et sedecim annis regnavit in Jerusalem : non fecit quod erat placitum in conspectu Domini Dei sui, sicut David pater ejus;

3. sed ambulavit in via regum Israel : insuper et filium suum consecravit, transferens per ignem secundum idola gentium : quæ dissipavit Dominus coram filiis Israel.

4. Immolabat quoque victimas, et adolebat incensum in excelsis, et in collibus, et sub omni ligno frondoso.

5. Tunc ascendit Rasin rex Syriæ, et Phacee filius Romeliæ rex Israel, in Jerusalem ad præliandum : cumque obsiderent Achaz, non valuerunt superare eum.

6. In tempore illo restituit Ra-

1. La dix-septième année de Phacée, fils de Romélie, Achaz, fils de Joatham, roi de Juda, commença à régner.

2. Il avait vingt ans lorsque son règne commença ¹, et il régna seize ans à Jérusalem ². Il ne fit point ce qui était agréable au Seigneur son Dieu, comme David, son père;

3. mais il marcha dans la voie des rois d'Israël, et consacra même son fils, le faisant passer par le feu ³, suivant l'idolâtrie des nations ⁴ que le Seigneur avait détruites à l'entrée des enfants d'Israël.

4. Il immolait aussi des victimes et brûlait de l'encens sur les hauts lieux, sur les collines et sous tous les arbres chargés de feuillage.

5. Alors Rasin, roi de Syrie, et Phacée, fils de Romélie, roi d'Israël, vinrent mettre le siège devant Jérusalem; et tenant Achaz assiégé, ils ne purent néanmoins le prendre ⁵.

6. En même temps Rasin, roi de Syrie,

§. 38. — ¹⁶ On fixe le commencement des guerres des rois de Syrie et de Samarie contre Juda un peu avant la mort de Joatham, roi de Juda; mais ce fut surtout sous le règne d'Achaz que ces guerres furent plus violentes et plus désastreuses. — Dans ce chapitre et dans ceux qui suivent figurent plusieurs noms de princes qu'on retrouve dans les prophètes qui vivaient en ce temps-là, et spécialement dans la prophétie d'Isaïe concernant l'enfantement de la Vierge (*Isaïe*, ch. 7-9.), et l'on peut dire, en général, que pour l'intelligence des prophètes, cette époque de l'histoire soit sacrée, soit profane, est l'une des plus importantes.

§. 2. — ¹ L'an du monde 3262, avant J.-C. 742.

² *Comp. pl. b.* 18, 2 et la remarq.

³ §. 3. — ³ pour honorer Moloch. *Voy. 3. Moys.* 18, 21.

⁴ selon la coutume des nations dans le culte des idoles. — * On ne convient pas si Achaz fit simplement passer son fils par le feu, comme cela arrivait quelquefois aux païens, ou s'il le fit réellement brûler. Les Sidoniens immolaient des victimes humaines à leur dieu Moloch, et c'est de la Phénicie que l'usage de ces sacrifices inhumains passa chez tous les peuples, et notamment chez les Carthaginois, qui étaient une colonie de Phéniciens. *Comp. Ps.* 106, 37. *Pl. h.* 3, 27. *Jérém.* 19, 5. — Ces sacrifices s'offraient surtout dans la vallée de Ge-Hennon, près de Jérusalem.

§. 5. — ⁵ *Voy. Is.* 7, 1.

reconquit Aila ⁶ pour la Syrie, et en chassa les Juifs; et les Iduméens vinrent à Aila, et y habitèrent, comme ils y sont encore aujourd'hui.

7. Alors Achaz envoya des ambassadeurs à Théglathphalasar, roi des Assyriens ⁷, pour lui dire de sa part : Je suis votre serviteur et votre fils : venez me sauver des mains du roi de Syrie, et des mains du roi d'Israël, qui se sont joints ensemble pour s'élever contre moi. *Pl. h. 19, 29.*

8. Et ayant amassé l'argent et l'or qui se put trouver dans la maison du Seigneur et dans les trésors du roi, il en fit des présents au roi des Assyriens.

9. Le roi des Assyriens s'étant rendu à ce qu'il désirait de lui, vint à Damas, ruina la ville, en transféra les habitants à Cyrène ⁸, et tua Rasin.

10. Alors le roi Achaz alla à Damas au-devant de Théglathphalasar, roi des Assyriens; et ayant vu l'autel qui était à Damas ⁹, il envoya au pontife Urie un modèle qui en représentait exactement tout l'ouvrage.

11. Et le pontife Urie bâtit un autel tout semblable à celui de Damas, selon l'ordre qu'il en avait reçu du roi Achaz, en attendant qu'il fût revênu de Damas ¹⁰.

12. Lorsque le roi Achaz fut revenu de Damas, il vit cet autel, et il le révéra, et y vint immoler ¹¹ des holocaustes et son sacrifice ¹².

sin rex Syriæ, Ailam Syriæ, et ejecit Judæos de Aila : et Idumæi venerunt in Ailam, et habitaverunt ibi usque in diem hanc.

7. Misit autem Achaz nuntios ad Theglathphalasar regem Assyriorum, dicens : Servus tuus, et filius tuus ego sum : ascende, et salvum me fac de manu regis Syriæ, et de manu regis Israel, qui consurrexerunt adversum me.

8. Et cum collegisset argentum et aurum, quod inveneri potuit in domo Domini, et in thesauris regis, misit regi Assyriorum munera.

9. Qui et acquievit voluntati ejus : ascendit enim rex Assyriorum in Damascum, et vastavit eam : et transtulit habitatores ejus Cyrenen, Rasin autem interfecit.

10. Perrexitque rex Achaz in occursum Theglathphalasar regi Assyriorum in Damascum : cumque vidisset altare Damasci, misit rex Achaz ad Uriam sacerdotem exemplar ejus, et similitudinem juxta omne opus ejus.

11. Extruxitque Urias sacerdos altare : juxta omnia que præceperat rex Achaz de Damasco, ita fecit sacerdos Urias, donec veniret rex Achaz de Damasco.

12. Cumque venisset rex de Damasco, vidit altare, et veneratus est illud : ascenditque et immolavit holocausta, et sacrificium suum

ÿ. 6. — ⁶ Près du golfe Arabique, confinant à l'Idumée, tributaire tantôt de la Syrie, tantôt de Juda.

ÿ. 7. — ⁷ Le prophète Isaïe dissuadait Achaz de cette alliance, mais le roi s'obstina dans son dessein, et en punition le roi d'Assyrie lui enleva tous ses trésors. 2. *Par.* 28, 20.

ÿ. 9. — ⁸ Dans l'hébr. : à Kir, près du fleuve Cyrus.

ÿ. 10. — ⁹ C'était apparemment quelque autel d'une belle architecture et d'une matière précieuse.

ÿ. 11. — ¹⁰ Le grand prêtre fit en cela une très-grande faute, car Dieu lui-même avait déterminé la forme de l'autel. *Voy. 2. Moys.* 27, 1. — ^{*} A la vérité la forme de l'autel construit par Salomon n'était pas la même que celle qui est marquée dans l'Exode; mais Dieu l'avait solennellement approuvée. *Comp. 2. Par.* 4, 1; 1. *Mach.* 4, 45, 46.

ÿ. 12. — ¹¹ Certains rois s'arrogèrent diverses fonctions dans le culte du vrai Dieu comme dans le culte des veaux d'or. *Voy. 3. Rois.* 12, 33.

¹² Le ÿ. 12 et le suiv. peuvent se traduire d'après l'hébr. : 12. Le roi revint de Damas et il vit l'autel; et le roi s'approcha de l'autel et il monta dessus; 13. et il fit brûler son holocauste et son offrande, et il répandit sa libation, et il versa le sang des victimes pacifiques qu'il avait sur l'autel — c'est-à-dire qu'il dédia et consacra ce nouvel autel par l'oblation de sacrifices de toute espèce. Bientôt il porta

13. et libavit libamina, et fudit sanguinem pacificorum, quæ obulerat super altare.

14. Porro altare æreum, quod erat coram Domino, transtulit de facie templi, et de loco altaris, et de loco templi Domini : posuitque illud ex latere altaris ad aquilonem.

15. Præcepit quoque rex Achaz Uriæ sacerdoti, dicens : Super altare majus offer holocaustum matutinum, et sacrificium vespertinum, et holocaustum regis, et sacrificium ejus, et holocaustum universi populi terræ, et sacrificia eorum, et libamina eorum : et omnem sanguinem holocausti, et universum sanguinem victimæ super illud effundes : altare vero æreum erit paratum ad voluntatem meam.

16. Fecit igitur Urias sacerdos juxta omnia quæ præceperat rex Achaz.

17. Tulit autem rex Achaz cælatas bases, et luterem, qui erat desuper : et mare deposuit de bobus æreis, qui sustentabant illud et posuit super pavimentum stratum lapide.

18. Musach quoque sabbati, quod ædificaverat in templo, et ingressum regis exterius, convertit in templum Domini, propter regem Assyrium.

13. Il y versa les oblations de liqueur, et y répandit le sang des hosties pacifiques qu'il avait offertes sur l'autel.

14. Il transféra l'autel d'airain qui était devant le Seigneur, de devant la face du temple, du lieu de l'autel et du temple du Seigneur, et il le mit à côté de l'autel vers le septentrion ¹³.

15. Le roi Achaz donna aussi cet ordre au pontife Urie : Vous offrirez sur le grand autel ¹⁴ l'holocauste du matin et le sacrifice du soir, l'holocauste du roi ¹⁵ et son sacrifice, l'holocauste de tout le peuple, leurs sacrifices et leurs oblations de liqueurs, et vous répandrez sur cet autel tout le sang des holocaustes ¹⁶ et tout le sang des victimes. Mais pour ce qui est de l'autel d'airain, je me réserve d'en ordonner à ma volonté ¹⁷.

16. Le pontife Urie exécuta donc en toutes choses les ordres que le roi Achaz lui avait donnés.

17. Le roi Achaz fit aussi ôter les socles ornés de gravures, et les cuves qui étaient dessus ¹⁸. Il fit aussi ôter la mer de dessus les bœufs d'airain qui la portaient, et la mit sur le pavé du temple qui était de pierre.

18. Il ôta aussi le couvert du sabbat ¹⁹, qu'il avait bâti dans le temple ; et, à cause du roi des Assyriens, il changea l'entrée de dehors par où le roi passait, et il la mit au dedans du temple ²⁰.

l'impiété jusqu'à fermer absolument le temple, qui ne fut rouvert qu'après sa mort, sous Ezéchias. Comp. 2. Par. 29, 3.

ŷ. 14. — ¹³ quoiqu'auparavant il fût du côté du midi.

ŷ. 15. — ¹⁴ le nouveau.

¹⁵ * Il semble qu'après l'holocauste du matin et l'holocauste du soir, on en offrait tous les jours un pour le roi. Comp. 2. Par. 8, 2.

¹⁶ des autres holocaustes.

¹⁷ Il demeurera érigé, jusqu'à nouvel ordre.

ŷ. 17. — ¹⁸ Voy. 3. Rois, 7, 23 et suiv.

ŷ. 18. — ¹⁹ Litt. : Il ôta aussi le mousach du sabbat. — Le mousach était apparemment un siège séparé et couvert dans le parvis du peuple, où le roi assistait au service divin. Il fit transférer ce siège dans le parvis des prêtres, à cause du roi d'Assyrie qui aurait trouvé inconvenant que le roi priât au milieu du peuple. C'est ainsi encore que pour n'être plus obligé de se rendre à son siège par la porte commune, il fit construire une entrée particulière qui conduisait immédiatement de sa résidence au parvis des prêtres.

²⁰ * Selon une opinion assez probable, le mot *mousach* désigne proprement le toit, le baldachin qui surmontait et entourait le siège où le roi se plaçait lorsqu'il assistait aux assemblées du temple ; mais c'est la partie pour le tout, et le mot *mousach* peut désigner le siège tout entier. L'hébreu des versets 17. 18. n'est pas sans obscurité ; on pourrait peut-être le traduire comme il suit : 17. « Et fregit rex Achaz inclusiones (ornamenta) basium, et abstulit desuper illas et ollam, et mare demisit de super boves æneos qui subter illud (erant), et posuit illud super pavi-

19. Or, le reste des actions d'Achaz est écrit au Livre des annales des rois de Juda.

20. Achaz s'endormit avec ses pères, et fut enseveli avec eux dans la ville de David ²¹. Et Ezéchias, son fils, régna en sa place ²².

19. Reliqua autem verborum Achaz, quæ fecit, nonne hæc scripta sunt in Libro sermonum dierum regum Juda ?

20. Dormivitque Achaz cum patribus suis, et sepultus est cum eis in civitate David, et regnavit Ezechias filius ejus pro eo.

CHAPITRE XVII.

Osée, dernier roi d'Israël. Les dix tribus sont conduites en captivité. Etablissement des Samaritains.

1. La douzième année d'Achaz ¹, roi de Juda, Osée, fils d'Ela, régna sur Israël, à Samarie pendant neuf ans ².

2. Il fit le mal devant le Seigneur, mais non comme les rois d'Israël qui avaient été avant lui ³.

3. Salmanasar, roi des Assyriens ⁴, marcha contre lui ; et Osée fut asservi à Salmanasar, roi des Assyriens, et lui payait tribut ⁵. *Pl. b. 18, 9. Tob. 1, 2.*

4. Mais le roi des Assyriens ayant reconnu qu'Osée, dans la pensée de se révolter, avait envoyé des ambassadeurs à Sua, roi d'Égypte, pour n'être plus obligé de lui payer le tribut qu'il lui payait tous les ans, il l'assiégea ; et l'ayant pris, il l'envoya lié en prison ⁶.

1. Anno duodecimo Achaz regis Juda, regnavit Osee filius Ela in Samaria super Israel novem annis.

2. Fecitque malum coram Domino : sed non sicut reges Israel, qui ante eum fuerant.

3. Contra hunc ascendit Salmanasar rex Assyriorum, et factus est ei Osee servus, reddebatque illi tributa.

4. Cumque deprehendisset rex Assyriorum Osee, quod rebellare nitens misisset nuntios ad Sua regem Ægypti, ne præstaret tributa regi Assyriorum, sicut singulis annis solitus erat, obsedit eum, et vinctum misit in carcerem.

mentum lapideum. 18. (Abstulit) et tegumentum (monsach, qui est précédé du signe de l'accusatif, sans verbe) sabbathi quod extruxerant in templo, et introitum regis exteriorum (qui circumdabat domum Dei, a facie (præ timore) regis Assur. » — L'entrée du roi était fermée par un portique couvert et d'un travail recherché, qui conduisait du temple au palais.

ŷ. 20. — ²¹ * mais non pas dans le sépulcre même des rois (Voy. 2. Paral. 28, 27.).

²² Voy. *pl. b. 18, 1.*

ŷ. 1. — ¹ L'an du monde 3274, avant J.-C. 730.

ŷ. 2. — ³ Osée avait conspiré contre Phacée, fils de Romélie, et l'avait mis à mort en la quatrième année d'Achaz (*pl. h. 15, 30.*), l'an du monde 3265 ; mais il ne fut en paisible possession du royaume que huit ou neuf ans après, en la douzième année d'Achaz, et l'an du monde 3274.

ŷ. 2. — ³ * Selon les rabbins, il permettait à ses sujets d'aller adorer Dieu à Jérusalem, ce qui avait été sévèrement prohibé par les autres rois.

ŷ. 3. — ⁴ le successeur de Théglathphalasar. Voy. *pl. h. 15, 29.*

ŷ. 4. — ⁵ * Salmanasar porta la guerre non-seulement dans le royaume d'Israël, mais dans toute la Phénicie. — C'est le même que le prophète Osée appelle *Salman. Osée, 10, 14....*

ŷ. 4. — ⁶ après qu'il eut pris Samarie (ŷ. 5. 6.). Il y a ici anticipation dans le récit.

5. Pervagatusque est omnem terram : et ascendens Samariam, obsedit eam tribus annis.

6. Anno autem nono Osee, cepit rex Assyriorum Samariam, et transtulit Israel in Assyrios : posuitque eos in Hala et in Habor juxta fluvium Gozan, in civitatibus Medorum.

7. Factum est enim, cum peccassent filii Israel Domino Deo suo, qui eduxerat eos de terra Egypti, de manu Pharaonis regis Egypti, coluerunt deos alienos.

8. Et ambulaverunt juxta ritum gentium, quas consumpserat Dominus in conspectu filiorum Israel, et regum Israel, quia similiter fecerant.

9. Et offenderunt filii Israel verbis non rectis Dominum Deum suum : et ædificaverunt sibi excelsa in cunctis urbibus suis, a turre custodum usque ad civitatem munitam.

10. Feceruntque sibi statuas, et lucos, in omnī colle sublimi, et subter omne lignorum nemorosum :

11. et adolebant ibi incensum super aras in morem gentium, quas transtulerat Dominus a facie eorum : feceruntque verba pessima irritantes Dominum :

12. et coluerunt immunditias, de quibus præcepit eis Dominus ne facerent verbum hoc.

5. Et Salmanasar fit des courses ensuite par tout le pays ; et étant venu à Samarie, il la tint assiégée pendant trois ans.

6. La neuvième année d'Osee, le roi des Assyriens prit Samarie ⁷, et il transféra les Israélites au pays des Assyriens, et il les fit demeurer ⁸ dans Hala et dans Habor, villes des Mèdes, près du fleuve de Gozan ⁹. *Pl. b.* 18, 11.

7. Et cela arriva parce que les enfants d'Israël péchaient contre le Seigneur leur Dieu, qui les avait tirés de l'Égypte et de la main de Pharaon, roi d'Égypte, et qu'ils adoraient des dieux étrangers.

8. Ils se conduisaient selon les coutumes des nations que le Seigneur avait exterminées à l'entrée des enfants d'Israël, et selon les coutumes des rois d'Israël qui avaient imité ces nations.

9. Les enfants d'Israël avaient offensé le Seigneur leur Dieu par ces actions criminelles, et s'étaient bâti des hauts lieux dans toutes leurs villes, depuis les tours des gardes jusqu'aux villes fortes ¹⁰.

10. Ils avaient aussi dressé des statues et planté des bois sur toutes les hautes collines, et sous tous les bois chargés de feuillage.

11. Et ils y brûlaient de l'encens sur les autels, comme les nations que le Seigneur avait exterminées à leur entrée. Ils commettaient des actions très-criminelles par lesquelles ils irritaient le Seigneur.

12. Ils adoraient des abominations ¹¹, contre la défense expresse que le Seigneur leur en avait faite.

γ. 6. — ⁷ * Les prophètes avaient souvent prédit la ruine de Samarie et la ruine du royaume d'Israël. — Les prophètes Osee et Michée décrivent les cruautés et les ravages que le vainqueur y exerça (*Osee*, 14. *Mich.* 1, 6.).

⁸ Il assigna un lieu pour habiter aux captifs, au gros de la nation (*Jér.* 39, 10.), comme c'était la coutume chez les anciens, afin de prévenir les soulèvements. C'était la seconde transmigration (*Voy. pl. h.* 15, 29.) et celle qu'on appelle proprement la captivité des Israélites, l'an du monde 3283, avant J.-C. 721. — * Le royaume d'Israël qui commença par la séparation des dix tribus vers l'an 974, prit ainsi fin en l'an 722, après avoir duré environ 252 ans. Par là commença à s'accomplir ce que Moïse avait prédit à Israël, que s'il s'abandonnait au culte des idoles, il serait transporté loin de la terre de Chanaan. *Voy.* 3. *Moy.* 18, 28. 4. *Moy.* 24, 22. *Isaï.*

4. et suiv.

⁹ D'autres trad. l'hébr. : près de l'Habor, fleuve (dans le pays) de Gozan, dans la Mésopotamie.

γ. 9. — ¹⁰ de tous côtés. — * Tout le pays était rempli des signes du culte infâme des idoles. On voyait des hauts lieux consacrés au culte des idoles dans les villes, on en voyait dans les campagnes, et jusque dans ces tours qui servaient de retraite aux troupeaux et aux pasteurs, et où se tenaient ceux qui gardaient les fruits de la campagne.

γ. 12. — ¹¹ Litt. : des impuretés — les dieux qu'on honorait par des actes d'impureté.

13. Le Seigneur avait fait ces protestations dans Israël et dans Juda par tous ses prophètes, et par les Voyants, et il leur avait dit : Quittez vos voies corrompues, et revenez à moi ; gardez mes préceptes et mes cérémonies, selon toutes les lois que j'ai prescrites à vos pères, et selon que je vous l'ai déclaré par les prophètes, mes serviteurs, que je vous ai envoyés. *Jér.* 25, 5.

14. Et ils n'avaient point voulu écouter ; mais leur tête était devenue dure et inflexible comme celle de leurs pères, qui n'avaient point voulu obéir au Seigneur leur Dieu.

15. Ils avaient rejeté ses lois et l'alliance qu'il avait faite avec leurs pères, aussi bien que toutes les remontrances qu'il leur avait fait faire. Ils avaient couru après les vanités, et ils avaient agi vainement, en suivant les nations dont ils étaient environnés, quoique le Seigneur leur eût défendu si expressément de faire ce qu'elles faisaient.

16. Ils avaient abandonné toutes les ordonnances du Seigneur leur Dieu. Ils s'étaient fait deux veaux de fonte ; ils avaient planté de grands bois, ils avaient adoré tous les astres du ciel ¹², et avaient servi Baal.

17. Ils sacrifiaient leurs fils et leurs filles, et les faisaient passer par le feu ¹³. Ils s'attachaient aux divinations et aux augures ¹⁴, et ils s'abandonnaient aux actions criminelles qu'ils commettaient devant le Seigneur, en sorte qu'ils l'irritèrent.

18. Le Seigneur ayant donc conçu une grande indignation contre Israël, les rejeta de devant sa face, et il ne demeura plus que la seule tribu de Juda ¹⁵.

19. Et Juda même ne garda point les commandements du Seigneur son Dieu ; mais il marcha dans les erreurs et les égarements d'Israël.

20. Et le Seigneur abandonna toute la race d'Israël ¹⁶ ; il les affligea, et il les livra en proie à ceux qui étaient venus les piller, jusqu'à ce qu'il les rejetât entièrement de devant sa face.

13. Et testificatus est Dominus in Israel et in Juda, per manum omnium prophetarum et videntium, dicens : Revertimini a viis vestris pessimis, et custodite præcepta mea, et cæremonias, juxta omnem legem quam præcepi patribus vestris : et sicut misi ad vos in manu servorum meorum prophetarum.

14. Qui non audierunt, sed induraverunt cervicem suam juxta cervicem patrum suorum, qui noluerunt obedire Domino Deo suo.

15. Et abjecerunt legitima ejus, et pactum, quod pepigit cum patribus eorum, et testificationes, quibus contestatus est eos : secuti sunt vanitates, et vane egerunt : et secuti sunt gentes, quæ erant per circuitum eorum, super quibus præceperat Domini eis, ut non facerent sicut et illæ faciebant.

16. Et dereliquerunt omnia præcepta Domini Dei sui : feceruntque sibi conflabiles duos vitulos, et lucos, et adoraverunt universam militiam cœli : servieruntque Baal,

17. et consecraverunt filios suos, et filias suas per ignem : et divinationibus inserviebant et auguriis : et tradiderunt se ut facerent malum coram Domino, ut irritarent eum.

18. Iratusque est Dominus vehementer Israeli, et abstulit eos a conspectu suo, et non remansit nisi tribus Juda tantummodo.

19. Sed nec ipse Juda custodivit mandata Domini Dei sui : verum ambulavit in erroribus Israel, quos operatus fuerat.

20. Projecitque Dominus omne semen Israel, et afflixit eos, et tradidit eos in manu diripientium, donec projiceret eos a facie sua :

¶ 16. — ¹² Litt. : toute l'armée du ciel, — les étoiles.

¶ 17. — ¹³ Litt. : ils consacraient leurs fils et leurs filles par le feu — ils les consacraient à Moloch. *Pl. h.* 16, 3.

¹⁴ * Pour tous les crimes ici mentionnés la loi décernait la peine de mort. *Voy.* 2. *Moys.* 22, 18. ; 5. *Moys.* 18, 10.

¶ 18. — ¹⁵ avec celle de Benjamin et les Lévites. *Voy.* 3. *Rois*, 12, 20. *Comp.* 2. *Par.* 24, 6. 9. 23.

¶ 20. — ¹⁶ les dix tribus.

21. ex eo jam tempore, quo scissus est Israel a domo David, et constituerunt sibi regem Jeroboam filium Nabat : separavit enim Jeroboam Israel a Domino, et peccare eos fecit peccatum magnum.

22. Et ambulaverunt filii Israel in universis peccatis Jeroboam quæ fecerat : et non recesserunt ab eis.

23. usquequo Dominus auferret Israel a facie sua, sicut locutus fuerat in manu omnium servorum suorum prophetarum : translatusque est Israel de terra sua in Assyrios, usque in diem hanc.

24. Adduxit autem rex Assyriorum de Babylone, et de Cutha, et de Avath, et de Emath, et de Sepharvaïm : et collocavit eos in civitatibus Samariæ pro filiis Israel : qui possederunt Samariam, et habitaverunt in urbibus ejus.

25. Cumque ibi habitare cæpissent, non timebant Dominum : et immisit in eos Dominus leones, qui interficiebant eos.

26. Nuntiatumque est regi Assyriorum, et dictum : Gentes, quas transtulisti, et habitare fecisti in civitatibus Samariæ, ignorant legitima Dei terræ : et immisit in eos Dominus leones, et ecce interficiunt eos, eo quod

21. Ceci commença dès le temps qu'Israël fit schisme et se sépara de la maison de David, et que les dix tribus établirent Jeroboam, fils de Nabat, pour être leur roi ; car Jeroboam sépara Israël d'avec le Seigneur, et les fit tomber dans un grand péché. 3. Rois, 12, 19.

22. Les enfants d'Israël marchèrent ensuite dans tous les péchés que Jeroboam avait commis, et ils ne s'en retirèrent point,

23. jusqu'à ce qu'enfin le Seigneur rejetât Israël de devant sa face, comme il l'avait prédit par tous les prophètes ses serviteurs, et qu'Israël fût transféré de son pays dans l'Assyrie comme il est encore aujourd'hui¹⁷. Jér. 25, 9.

24. Or le roi des Assyriens¹⁸ fit venir¹⁹ des habitants de Babylone, de Cutha, d'Avath, d'Emath et de Sépharvaïm²⁰ ; et il les établit dans les villes de Samarie, en la place des enfants d'Israël. Ces peuples possédèrent la Samarie, et habitèrent dans ses villes²¹.

25. Lorsqu'ils eurent commencé à y demeurer, comme ils ne craignaient point le Seigneur, le Seigneur envoya contre eux des lions qui les tuaient²².

26. On en porta la nouvelle au roi des Assyriens, et on lui fit dire : Les peuples que vous avez transférés en Samarie, et auxquels vous avez commandé de demeurer dans ses villes, ignorent la manière dont le Dieu de ce pays-là veut être adoré, et ce Dieu a envoyé contre eux des lions qui les

γ. 23. — ¹⁷ * Les réflexions de l'historien sacré (γ. 17-23.) sont pour montrer l'accomplissement de tout ce que Moÿse et les prophètes avaient prédit relativement aux destinées de son peuple. — On peut aussi les considérer comme un abrégé de la philosophie de l'histoire du peuple de Dieu, mais philosophie bien plus sensée que celle des humanitaires et philosophistes de nos jours.

γ. 24. — ¹⁸ Asarhaddon (1. Esdr. 4, 2.).

¹⁹ Litt. : amena, — des peuples.

²⁰ L'an du monde 3227, avant J.-C. 677 ; comp. Isaïe, 7, 8. Les populations assyriennes qui furent amenées dans le pays se mêlèrent avec le petit nombre d'Israélites qui y étaient restés, et telle est l'origine première des Samaritains.

²¹ * La colonie amenée à Samarie prit le nom de Cuthéens, parce que, vraisemblablement, les colons venus de Cutha étaient les plus nombreux. — Les Cuthéens, selon plusieurs, étaient des Scythes qui habitaient près de l'Araxe. Avath devait être dans la Bactriane ; Emath était dans la Syrie, sur les confins de Damas, et Sépharvaïm sur les bords de l'Euphrate. — Babylone n'était pas alors sous la domination des rois d'Assyrie ; mais Babylone est mise pour la Babylonie, d'où l'on fit venir des hommes pour peupler les pays conquis. Tous ces colons toutefois ne vinrent dans le pays de Chanaan que plus tard, sous Asarhaddon (pl. b. 19, 37.), second successeur de Salmanasar. Comp. 1. Esdr. 4, 2.

γ. 25. — ²² Ces lions qui se multiplièrent peu à peu dans le pays, avaient été envoyés de Dieu parmi ses nouveaux habitants, voués à l'idolâtrie, afin de leur apprendre que le culte des idoles devait être banni d'une contrée que Dieu avait choisie pour y être honoré.

tuent, parce qu'ils ne savent pas la manière dont le Dieu de cette terre veut être adoré²⁶.

27. Alors le roi des Assyriens leur donna cet ordre, et leur dit : Envoyez en Samarie l'un des prêtres que vous en avez emmenés captifs ; qu'il y retourne, et qu'il y demeure avec ces peuples²⁷, afin qu'il leur apprenne le culte qui doit être rendu au Dieu du pays.

28. Ainsi l'un des prêtres qui avaient été emmenés captifs de Samarie y étant revenu, demeura à Béthel ; et il leur apprenait la manière dont ils devaient honorer le Seigneur²⁸.

29. Chacun²⁹ de ces peuples ensuite se forgea son dieu, et ils les mirent dans les temples et les hauts lieux que les Samaritains avaient bâtis. Chaque nation mit le sien dans la ville où elle habitait.

30. Les Babyloniens se firent Sochothbenoth³⁰, les Cuthéens, Nergel ; ceux d'Emath, Asima³⁰ ;

31. les Hévéens³¹ firent Nébahaz et Tharthac³¹ ; mais ceux de Sépharvaim faisaient passer leurs enfants par le feu et les brûlaient, pour honorer Adramélech et Anamélech³¹, dieux de Sépharvaim.

32. Tous ces peuples ne laissaient pas d'adorer le Seigneur. Ils choisissaient les derniers du peuple pour les établir prêtres de leurs hauts lieux, et ils offraient leurs sacrifices dans ces temples. 3. Rois, 12, 31.

33. Et quoiqu'ils adorassent le Seigneur, ils servaient en même temps leurs dieux, selon la coutume des nations, d'où ils avaient été transférés en Samarie.

34. Ces peuples suivent encore aujourd'hui³² leurs anciennes coutumes : ils ne

ignorent ritum Dei terræ.

27. Præcepit autem rex Assyriorum dicens : Ducite illuc unum de sacerdotibus, quos inde captivos adduxistis, et vadat, et habitet cum eis : et doceat eos legimitima Dei terræ.

28. Igitur cum venisset unus de sacerdotibus his, qui captivi ducti fuerant de Samaria, habitavit in Bethel, et docebat eos quomodo colerent Dominum.

29. Et unaquæque gens fabricata est deum suum : posueruntque eos in fanis excelsis, quæ fecerant Samaritæ, gens et gens in urbibus suis, in quibus habitabat.

30. Viri enim Babylonii fecerunt Sochothbenoth : viri autem Chutzæi fecerunt Nergel : et viri de Emath fecerunt Asima.

31. Porro Hevæi fecerunt Nebahaz et Tharthac. Hi autem qui erant de Sepharvaim, comburebant filios suos igni, Adramelech et Anamelech diis Sepharvaim ;

32. et nihilominus colebant Dominum. Fecerunt autem sibi de novissimis sacerdotes excelsorum, et ponebant eos in fanis sublimibus.

33. Et cum Dominum colerent, diis quoque suis serviebant juxta consuetudinem gentium, de quibus translati fuerant Samariam :

34. usque in præsentem diem morem sequuntur antiquum : non

†. 26. — ²⁶ * Les païens croyaient que chaque pays avait son Dieu particulier. Voy. 3. Rois, 20, 23.

†. 27. — ²⁷ * Dans l'hébr. : ... captifs ; qu'ils y retournent, et qu'ils y habitent, — ce qui semble indiquer qu'il y eut plus d'un prêtre envoyé.

†. 28. — ²⁸ * Il les forma dans le culte du Dieu d'Israël, tel, selon toute apparence, que Jéroboam l'avait établi pour honorer les veaux d'or. Ce prêtre les instruisit d'après le livre même de la loi (†. 34-41.). De là vient que les Samaritains possèdent encore de nos jours le Pentateuque.

†. 29. — ²⁹ Litt. : Et chacun... — Mais néanmoins chacun etc.

†. 30. — ³⁰ c'est-à-dire des tentes pour les jeunes filles, qui se prostituaient dans le culte de Vénus.

³⁰ * Selon quelques-uns, Nergel marque le feu perpétuel adoré par les Perses, Asima, un bouc, ou un singe, ou un satyre.

†. 31. — ³¹ proprement Avéens.

³¹ dieux entièrement inconnus. — * Quelques-uns néanmoins disent que Nébahaz signifie chien. — Le chien était adoré par les Egyptiens. — On donne à Tharthac la figure d'un âne.

³² Moloch le grand et le bon.

†. 34. — ³² à l'époque où écrivait l'auteur sacré, et bien plus tard encore. Par

timent Dominum, neque custodiunt cœremonias ejus, judicia, et legem, et mandatum, quod præceperat Dominus filiis Jacob, quem cognominavit Israel :

35. et percusserat cum eis pactum, et mandaverat eis, dicens : Nolite timere deos alienos, et non adoretis eos, neque colatis eos, et non immoletis eis :

36. sed Dominum Deum vestrum, qui eduxit vos de terra Ægypti in fortitudine magna, et in brachio extento, ipsum timete, et illum adorete, et ipsi immolate.

37. Cœremonias quoque, et judicia, et legem, et mandatum, quod scripsit vobis, custodite ut faciatis cunctis diebus : et non timeatis deos alienos.

38. Et pactum, quod percussit vobiscum, nolite oblivisci : nec colatis deos alienos,

39. sed Dominum Deum vestrum timete, et ipse eruet vos de manu omnium inimicorum vestrorum.

40. Illi vero non audierunt, sed juxta consuetudinem suam pristinam perpetrabant.

41. Fuerunt igitur gentes istæ timentes quidem Dominum, sed nihilominus et idolis suis servientes : nam et filii eorum, et nepotes, sicut fecerunt patres sui, ita faciunt, usque in præsentem diem.

craignent point le Seigneur, ils ne gardent point ses cérémonies ni ses ordonnances, ni ses lois, ni les préceptes qu'il donna aux enfants de Jacob qu'il surnomma Israël, *Pl. b. y. 41. 1. Moys. 32, 28.*

35. avec lesquels il avait fait alliance en leur donnant ce commandement si exprès : Ne révérez point les dieux étrangers, ne les adorez point, et ne leur sacrifiez point ;

36. mais ne craignez que le Seigneur votre Dieu qui vous a tirés de l'Égypte avec une grande puissance et avec un bras étendu. Recevez-le, adorez-le, et lui offrez vos sacrifices.

37. Gardez ses cérémonies, ses ordonnances, ses lois, et les préceptes qu'il vous a donnés par écrit ; observez-les tous les jours de votre vie ; n'ayez aucune crainte des dieux étrangers.

38. N'oubliez jamais l'alliance qu'il a faite avec vous, et n'honorez point les dieux étrangers ;

39. mais craignez le Seigneur votre Dieu. Et ce sera lui qui vous délivrera de la puissance de vos ennemis.

40. Mais ils n'ont point écouté ces avis, et ils ont agi selon leurs anciennes coutumes ³⁵.

41. Ainsi ces peuples ont craint le Seigneur ; mais ils ont servi en même temps leurs idoles ; car leurs fils et leurs petits-fils font encore aujourd'hui ce qu'ont fait leurs pères ³⁶.

suite du mélange sacrilège du culte idolâtrique avec le culte judaïque, les Juifs concurent pour les Samaritains une haine plus profonde encore que pour les païens. Plus tard les Samaritains eux-mêmes détestèrent le culte des idoles, s'en tinrent strictement à la loi, du moins autant que leurs prédécesseurs l'avaient admise et pratiquée,

ÿ. 40. — ³⁵ ils ont persévéré en même temps dans l'idolâtrie.

ÿ. 41. — ³⁶ Les Samaritains, quoique gentils d'origine, comme on l'a vu, ne laissent pas de se glorifier d'être les descendants d'Abraham (Voy. Jean, 4, 12, 20.). Le prêtre qui fut envoyé dans leur pays faisait sa résidence à Béthel, et il leur donna les cinq livres de Moïse en caractère hébreu, ou phénicien, et ces livres ils les ont conservés jusqu'à nos jours, car il y a encore autour de l'ancienne Samarie une vingtaine de familles de Samaritains. Au contraire, les Hébreux, durant le temps de la captivité, s'étant accoutumés à faire usage des caractères chaldéens, ils les retinrent dans leur propre écriture, et ces caractères furent depuis employés par eux dans la transcription des Livres saints. De là la différence de caractères entre le Pentateuque samaritain et le Pentateuque hébreu ; mais il n'y a de différence que dans le caractère ; des deux côtés, sauf quelques légères variantes, c'est le même Pentateuque, écrit dans la même langue. — Les Samaritains reçurent la circoncision et observaient les lois rituelles. On sait que sous Alexandre-le-Grand ils bâtirent, sur le mont Galizim, un temple où ils prétendaient que l'on devait adorer Dieu. Comp. Jean, 4, 20. ; 5. Moys. 27, 4.

CHAPITRE XVIII.

Piété d'Ezéchias. Siège de Jérusalem par Sennachérib.

1. La troisième année d'Osée, fils d'Ela, roi d'Israël, Ezéchias, fils d'Achaz, roi de Juda, commença à régner¹. 2. *Par.* 28, 27. 29, 1.

2. Il avait vingt-cinq ans lorsque son règne commença²; et il régna vingt-neuf ans dans Jérusalem. Sa mère s'appelait Abi, et était fille de Zacharie.

3. Il fit ce qui était bon et agréable au Seigneur, selon tout ce qu'avait fait David, son père.

4. Il détruisit les hauts lieux³, brisa les statues, abattit les bois sacrés, et fit mettre en pièces le serpent d'airain que Moïse avait fait, parce que les enfants d'Israël lui avaient brûlé de l'encens jusqu'alors, et il l'appela Nohestan⁴. 4. *Moys.* 21, 9.

5. Il mit son espérance au Seigneur Dieu d'Israël : c'est pourquoi il n'y en eut point après lui d'entre tous les rois de Juda qui lui fût semblable, comme il n'y en avait point eu avant lui⁵.

6. Il demeura attaché au Seigneur; il ne se retira point de ses voies et de ses traces; et il observa les commandements que le Seigneur avait donnés à Moïse.

7. C'est pourquoi le Seigneur était avec ce prince, et il se conduisait avec sagesse dans toutes ses entreprises. Il secoua aussi le joug

1. Anno tertio Osee filii Ela regis Israel, regnavit Ezechias filius Achaz regis Juda.

2. Viginti quinque annorum erat, cum regnare cœpisset : et viginti novem annis regnavit in Jerusalem : nomen matris ejus Abi filia Zachariæ.

3. Fecitque quod erat bonum coram Domino, juxta omnia quæ fecerat David pater ejus,

4. Ipse dissipavit excelsa, et contrivit statuas, et succidit lucos, confregitque serpentem æneum, quem fecerat Moyses : siquidem usque ad illud tempus filii Israel adolebant ei incensum : vocavitque nomen ejus Nohestan.

5. In Domino Deo Israel speravit : itaque post eum non fuit similis ei de cunctis regibus Juda, sed neque in his qui ante eum fuerunt :

6. et adhæsit Domino, et non recessit a vestigiis ejus, fecitque mandata ejus, quæ præceperat Dominus Moysi.

7. Unde et erat Dominus cum eo, et in cunctis, ad quæ procedebat, sapienter se agebat. Rebel-

ŷ. 1. —¹ L'an du monde 3277, avant J.-C. 727.

ŷ. 2. —² Achaz monta sur le trône à vingt ans (16, 1.); il régna seize ans (*ibid.*), et mourut ainsi à l'âge de trente-six ans. D'autre part, Ezéchias, son fils, qui lui succéda, avait vingt-cinq ans lorsqu'il commença à régner, d'où il résulterait que son père Achaz n'avait que onze ans de plus que lui. Pour lever cette difficulté, on suppose ou bien qu'Achaz était plus âgé que ne porte le livre des Rois, lorsqu'il monta sur le trône, ou bien qu'Ezéchias l'était moins qu'il n'est ici marqué. Peut-être aussi y eut-il un interrègne entre Achaz et Ezéchias, comme cela arriva dans le royaume d'Israël, après qu'Osée eut tué Phacée; car Osée ne put proprement arriver au trône que huit ans plus tard. *Comp.* 15, 30. avec 17, 1. *Voy.* 3. *Rois*, 22. note.

ŷ. 4. —³ même ceux sur lesquels on honorait le vrai Dieu, et qui avaient été tolérés par ses prédécesseurs (*Pl. h.* 15, 4.; 14, 4.; 3. *Rois*, 15, 14.). — Sur le zèle d'Ezéchias pour le culte du vrai Dieu, voyez de plus longs détails 2. *Par.* ch. 29-32.

⁴ c'est-à-dire petit airain, petit cuivre, vil cuivre, pour couvrir de confusion les Israélites qui honoraient comme un Dieu un métal inanimé.

ŷ. 5. —⁵ par sa confiance dans le secours de Dieu, pour l'extirpation de l'idolâtrie et de la superstition. *Comp. pl. b.* 23. 25.

lavit quoque contra regem Assyriorum, et non servivit ei.

8. Ipse percussit Philisthæos usque ad Gazam, et omnes terminos eorum, a turri custodum usque ad civitatem munitam.

9. Anno quarto regis Ezechîæ, qui erat annus septimus Osee filii Ela regis Israel, ascendit Salmanasar rex Assyriorum in Samariam, et oppugnavit eam,

10. et cœpit. Nam post annos tres anno sexto Ezechîæ, id est nono anno Osee regis Israel, capta est Samaria :

11. et transtulit rex Assyriorum Israel in Assyrios, collocavitque eos in Hala et in Habor fluvii Gozan in civitatibus Medorum :

12. quia non audierunt vocem Domini Dei sui, sed prætergressi sunt pactum ejus : omnia, quæ præceperat Moyses servus Domini, non audierunt, neque fecerunt.

13. Anno quartodecimo regis Ezechîæ, ascendit Sennacherib rex Assyriorum ad universas civitates Judæ munitas : et cepit eas.

14. Tunc misit Ezechias rex Judæ nuntios ad regem Assyriorum in Lachis, dicens : Peccavi, recede a me : et omne, quod imposueris mihi, feram. Indixit itaque rex Assyriorum Ezechîæ regi Judæ trecenta talenta argenti, et triginta talenta auri.

15. Deditque Ezechias omne argentum quod repertum fuerat in domo Domini, et in thesauris regis.

16. In tempore illo confregit Ezechias valvas templi Domini, et

du roi des Assyriens ⁶, et il ne voulut point lui être asservi.

8. Il battit les Philistins jusqu'à Gaza, et il ruina leurs terres depuis les tours des gardes jusqu'aux villes fortes ⁷.

9. La quatrième année du roi Ezéchias, qui était la septième d'Osée, fils d'Ela, roi d'Israël, Salmanasar, roi des Assyriens, vint à Samarie, l'assiégea, *Pl. h. 17, 6. 7ob. 1, 2.*

10. et la prit. Car Samarie fut prise après un siège de trois ans, la sixième année du roi Ezéchias, c'est-à-dire la neuvième année d'Osée, roi d'Israël.

11. Et le roi des Assyriens transféra les Israélites en Assyrie, et les fit demeurer dans Hala et dans Habor, villes des Mèdes, près du fleuve de Gozan, *Pl. h. 17, 6.*

12. parce qu'ils n'avaient point écouté la voix du Seigneur leur Dieu, qu'ils avaient violé son alliance, et qu'ils n'avaient ni écouté ni suivi toutes les ordonnances que Moïse, serviteur du Seigneur, leur avait prescrites.

13. La quatorzième année du roi Ezéchias, Sennachérib ⁸, roi des Assyriens ⁹, vint attaquer toutes les villes fortes de Juda, et il les prit. *2. Par. 32, 1. Eccl. 43, 20. Isaï. 36, 1.*

14. Alors Ezéchias, roi de Juda, envoya des ambassadeurs au roi des Assyriens à Lachis ¹⁰, et lui dit : J'ai fait une faute ; mais retirez-vous de dessus mes terres, et je souffrirai tout ce que vous m'imposerez. Le roi des Assyriens ordonna donc à Ezéchias, roi de Juda, de lui donner trois cents talents d'argent et trente talents d'or.

15. Et Ezéchias *lui* donna tout l'argent qui se trouva dans la maison du Seigneur, et dans les trésors du roi.

16. Alors Ezéchias détacha les battants des portes du temple du Seigneur, les lames

ŷ. 7. — ⁶ Il ne voulut plus payer le tribut auquel s'était imprudemment assujéti Achaz son père (*Pl. h. 16, 7 ; 2. Par. 28, 25 ; Is. 9, 3.*) — Le roi d'Assyrie avait lui-même le premier violé l'alliance, en portant la dévastation dans Juda. *Voy. 2. Par. 28, 20.*

ŷ. 8. — ⁷ c'est-à-dire tout le pays. *Pl. h. 17, 9.*

ŷ. 13. — ⁸ *Comp. pl. h. 17, 24.*

⁹ Le successeur de Salmanasar. — Sur cette guerre *comp. Isaï. 9, 5-34.*

ŷ. 14. — ¹⁰ qu'il tenait assiégée. — Craignant de s'engager dans une lutte inégale, Ezéchias tenta auprès de Sennachérib les voies d'accommodement, et voulut acheter la paix (*ŷ. 14-16.*) ; mais l'or qu'il donna au roi d'Assyrie ne servit qu'à exciter sa cupidité (*ŷ. 17. et suiv.*). — De Lachis, Sennachérib porta le siège devant Lobna. Là il apprit que Tharaca, roi d'Ethiopie, ou de Chus, s'avancait pour le combattre, ce qui le força à lever le siège et à marcher contre l'armée égyptienne. Toutefois, avant de quitter Lobna, il envoya à Ezéchias des lettres pleines d'impiété et de menaces. *Pl. h. 19, 8 et suiv. Comp. 2. Par. 32, 9 et suiv. Isaï. 36 et 37.*

d'or que lui-même y avait attachées ¹¹, et les donna au roi des Assyriens.

17. Le roi des Assyriens envoya ensuite Tharthan, Rabsaris et Rabsacès, de Lachis à Jérusalem, vers le roi Ezéchias, avec un grand nombre de gens de guerre, qui étant venus à Jérusalem, s'arrêtèrent près de l'aqueduc du haut étang ¹², qui est sur le chemin du Champ-du-Foulon.

18. Et ils demandèrent à parler au roi. Eliacim, fils d'Helcias, grand-maitre de la maison du roi, Sobna, secrétaire, et Joahé, fils d'Asaph, chancelier ¹³, les allèrent trouver.

19. Et Rabsacès leur dit : Allez dire ceci à Ezéchias : Voici ce que dit le grand roi, le roi des Assyriens : Quelle est cette confiance où vous êtes ? Sur quoi vous appuyez-vous ?

20. Vous avez peut-être fait dessein de vous préparer au combat ; mais sur quoi mettez-vous votre confiance, pour oser vous opposer à moi ?

21. Est-ce que vous espérez du soutien du roi d'Egypte ? Ce n'est qu'un roseau cassé ; et si un homme s'appuie dessus, il se brisera, et lui entrera dans la main et la transpercera. Voilà ce qu'est Pharaon, roi d'Egypte, pour tous ceux qui mettent leur confiance en lui.

22. Que si vous me dites : Nous mettons notre espérance au Seigneur notre Dieu, n'est-ce pas ce Dieu dont Ezéchias a détruit les autels et les hauts lieux ¹⁴, ayant fait ce commandement à Juda et à Jérusalem : Vous n'adorez plus que dans Jérusalem et devant ce seul autel ?

23. Maintenant donc passez du côté de mon seigneur ¹⁵, le roi des Assyriens, et je vous donnerai deux mille chevaux. Et voyez si vous pourrez trouver seulement autant d'hommes qu'il en faut pour les monter.

laminas auri, quas ipse affixerat, et dedit eas regi Assyriorum.

17. Misit autem rex Assyriorum Tharthan, et Rabsaris, et Rabsacen, de Lachis ad regem Ezechiam, cum manu valida, Jerusalem : qui cum ascendissent, venerunt Jerusalem, et steterunt juxta aquæductum piscinæ superioris, quæ est in via Agrifullonis.

18. Vocaveruntque regem : egressus est autem ad eos Eliacim filius Helciæ, præpositus domus, et Sobna scriba, et Joabe filius Asaph a commentariis.

19. Dixitque ad eos Rabsaces : Loquimini Ezechiaë : Hæc dicit rex magnus, rex Assyriorum : Quæ est ista fiducia, qua niteris ?

20. Forsitan iniisti consilium, ut præpares te ad prælium. In quo confidis, ut audeas rebellare ?

21. An speras in baculo arundineo atque contracto Ægypto, super quem, si incubuerit homo, comminutus ingreditur manum ejus, et perforabit eam ? sic est Pharaon rex Ægypti, omnibus qui confidunt in se.

22. Quod si dixeritis mihi : In Domino Deo nostro habemus fiduciam : nonne iste est, cujus abstulit Ezechias excelsa et altaria : et præcepit Judæ et Jerusalem : Ante altare hoc adorabitis in Jerusalem ?

23. Nunc igitur transite ad dominum meum regem Assyriorum, et dabo vobis duo millia equorum, et videte an habere valeatis ascensores eorum.

† 16. — ¹¹ lors du rétablissement du culte de Dieu. Voy. 2. Par. 29, 2. Il enleva l'or des portes et de leurs montants.

† 17. — ¹² * Cet étang et son aqueduc étaient à l'orient de Jérusalem, du côté de la vallée ou du torrent de Cédron. Voy. Théat. des div. Ecrit. § 122. — Les noms des envoyés marquent plutôt leurs offices qu'ils ne sont des noms propres. Rabsaris signifie le chef des eunuques ; Rabsacès (hébr. Rabschaqueh), le chef des échantons ; Tharthan ou Tanathan, ainsi qu'on lit dans Esdras (1. Esdr. 5, 3, et 6, 13.), peut désigner celui qui préside aux dons, ou aux tributs. Dans la cour des princes d'Orient, nul n'approchait du prince sans avoir un présent à lui offrir.

† 18. — ¹³ Voy. 2. Rois, 8, 16, 17.

† 22. — ¹⁴ Par ces paroles l'intention de Rabsacès était de soulever contre Ezéchias le peuple juif, qui regrettait les hauts lieux, et il voulait dire en même temps. Ce Dieu ne pourra par conséquent vous être d'aucun secours. Voy. 3. Rois, 3, 2.

† 23. — ¹⁵ * Dans l'hébr. : Accordez-vous avec mon seigneur, ou donnez des otages à mon seigneur.

24. Et quo modo potestis resistere ante unum satrapam de servis domini mei minimis? An fiduciam habes in Ægypto propter currus et equites?

25. Numquid sine Domini voluntate ascendi ad locum istum, ut demolirer eum? Dominus dixit mihi : Ascende ad terram hanc, et demolire eam.

26. Dixerunt autem Eliacim filius Helciæ, et Sobna, et Joabe, Rabsaci : Precamur ut loquaris nobis servis tuis syriacæ : siquidem intelligimus hanc linguam : et non loquaris nobis judaicæ, audiente populo, qui est super murum.

27. Responditque eis Rabsaces, dicens : Numquid ad dominum tuum, et ad te misit me dominus meus, ut loquerer sermones hos, et non potius ad viros, qui sedent super murum, ut comedant stercorea sua, et bibant urinam suam vobiscum?

28. Stetit itaque Rabsaces, et exclamavit voce magna judaicæ, et ait : Audite verba regis magni, regis Assyriorum.

29. Hæc dicit rex : Non vos seducat Ezechias : non enim poterit eruere vos de manu mea.

30. Neque fiduciam vobis tribuat super Dominum dicens : Eruens liberabit nos Dominus, et non tradetur civitas hæc in manu regis Assyriorum.

31. Nolite audire Ezechiam. Hæc enim dicit rex Assyriorum : Facite mecum quod vobis est utile, et egredimini ad me : et comedet unusquisque de vinea sua, et de ficu sua; et bibetis aquas de cisternis vestris :

32. donec veniam, et transferam vos in terram, quæ similis est terræ vestræ, in terram fructiferam, et fertilem vini, terram panis et vinearum, terram olivarum, et olei ac mellis, et vivetis,

24. Et comment pourriez-vous tenir ferme devant un seul capitaine des derniers serviteurs de mon seigneur? Est-ce que vous mettez votre confiance dans l'Égypte, à cause de ses chariots et de sa cavalerie?

25. Mais n'est-ce pas par la volonté du Seigneur que je suis venu en ce pays pour le détruire? Le Seigneur m'a dit : Entrez dans cette terre-là, et ravagez tout.

26. Or, Eliacim, fils d'Helcias, Sobna et Joahé lui dirent : Nous vous supplions de parler à vos serviteurs en syriaque ¹⁶, parce que nous entendons bien cette langue-là; et de ne nous pas parler en langue judaïque devant le peuple qui écoute sur les murailles.

27. Rabsacès leur répondit : Est-ce pour parler à votre maître et à vous que mon seigneur m'a envoyé ici? et n'est-ce pas plutôt pour parler à ces hommes qui sont sur la muraille ¹⁷, qui sont réduits à manger leurs excréments avec vous, et à boire leur urine?

28. Rabsacès se tenant debout cria à haute voix, en langue judaïque : Ecoutez les paroles du grand roi, du roi des Assyriens.

29. Voici ce que le roi dit : Qu'Ezéchias ne vous séduise point : car il ne pourra point vous délivrer de ma main.

30. Ne vous laissez point aller à cette confiance qu'il veut vous donner, en disant : Le Seigneur nous délivrera sûrement, et cette ville ne sera point livrée entre les mains du roi des Assyriens.

31. Gardez-vous bien d'écouter Ezéchias; car voici ce que dit le roi des Assyriens : Prenez un conseil utile et traitez avec moi; venez vous rendre à moi, et chacun de vous mangera de sa vigne et de son figuier, et vous boirez des eaux de vos citernes,

32. jusqu'à ce que je vienne vous transférer en une terre qui est semblable à la vôtre, une terre fertile, abondante en vin et en pain, une terre de vignes et d'oliviers, une terre d'huile et de miel; et vous vivrez et vous ne mourrez point ¹⁸. N'écoutez donc

γ. 26. — ¹⁶ en langue chaldaïque, qui était la langue de Ninive. Comp. 1. Esdr. 4, 7. Dan. 2, 4.

γ. 27. — ¹⁷ qui, si le siège venait à se prolonger, seraient réduits, pressés par la faim et par la soif, à manger etc.

γ. 32. — ¹⁸ Parmi les conditions de la capitulation était par conséquent aussi celle de consentir à ce que les Juifs fussent transportés dans les contrées assyriennes, comme cela était arrivé auparavant au royaume d'Israël.

point Ezéchias qui vous trompe, en disant : Le Seigneur nous délivrera.

33. Les dieux des nations ont-ils délivré leurs terres de la main du roi des Assyriens ?

34. Où est le dieu d'Emath et le dieu d'Arphad ? Où est le dieu de Sépharvaïm, d'Ana et d'Ava¹⁹ ? Ont-ils délivré Samarie de ma main ?

35. Où trouvera-t-on un dieu parmi tous les dieux des nations qui ait délivré de ma main son propre pays, pour faire croire que le Seigneur pourra délivrer de ma main la ville de Jérusalem²⁰ ?

36. Cependant le peuple demeura dans le silence, et ne répondit pas un seul mot ; car ils avaient reçu ordre du roi de ne lui répondre rien.

37. Après cela Eliacim, fils d'Helcias, grand-maître de la maison, Sobna, secrétaire, et Joahé, fils d'Asaph, chancelier, vinrent trouver Ezéchias ayant leurs habits déchirés, et ils lui rapportèrent les paroles de Rabsacès.

et non moriemini. Nolite audire Ezechiam, qui vos decipit, dicens : Dominus liberabit nos.

33. Numquid liberaverunt dii gentium terram suam de manu regis Assyriorum ?

34. Ubi est Deus Emath, et Arphad ? ubi est Deus Sepharvaim, Ana, et Ava ? numquid liberaverunt Samariam de manu mea ?

35. Quinam illi sunt in universis diis terrarum, qui eruerunt regionem suam de manu mea, ut possit eruere Dominus Jerusalem de manu mea ?

36. Tacuit itaque populus, et non respondit ei quidquam : siquidem præceptum regis acceperant, ut non responderent ei.

37. Venitque Eliacim filius Helciae, præpositus domus, et Sobna scriba, et Joabe filius Asaph a commentariis, ad Ezechiam, scissis vestibus, et nuntiaverunt ei verba Rabsacis.

CHAPITRE XIX.

Confiance et délivrance d'Ezéchias. Défaite et mort de Sennachérib.

1. Le roi Ezéchias ayant entendu ce que Rabsacès avait dit, déchira ses vêtements, se couvrit d'un sac, et entra dans la maison du Seigneur

1. Quæ cum audisset Ezechias rex, scidit vestimenta sua, et operatus est sacco, ingressusque est domum Domini.

§. 34. — ¹⁹ La plupart des pays ici désignés sont peu connus (*Voy. pl. h. 17, 24* et les remarq.). On ne voit pas que Sennachérib en ait fait la conquête par lui-même. Rabsacès attribue à son maître les conquêtes de ses prédécesseurs (*Pl. b. 19, 11. 12.*) — Ana, qui retient encore le même nom, est près du golfe Persique, non loin de Bagdad. — On croit qu'Arphad est l'île d'Arad dans la mer de Phénicie. — Les rois d'Assyrie avaient poussé leurs conquêtes très-loin dans la Chaldée et la Babylonie. Ils voulaient sans doute rétablir dans ses anciennes limites l'empire assyrien (*Pl. h. 15, 29.*) On peut croire que dans ce même dessein ils les étendirent dans le nouvel empire des Mèdes, ce qui expliquerait pourquoi il est marqué que les Israélites furent transportés dans les villes des Mèdes (*Pl. h. 17, 6.*) Il est vrai que l'on peut supposer aussi que les pays où les Israélites furent transportés appartenaient alors au royaume d'Assyrie, et que les Mèdes s'en emparèrent plus tard. L'auteur du 4^e livre des Rois, dans cette hypothèse, parlerait d'après ce qui existait de son temps.

§. 35. — ²⁰ Puisque jusque-là il n'est point de dieux qui aient été en état de protéger contre la puissance du roi d'Assyrie les peuples qui les honoraient, comment pouvez-vous espérer que votre Dieu (Jéhovah), que vous autres juifs vous adorez, sera assez puissant pour vous délivrer ? — Ce fut à cause de ce blasphème, par lequel Rabsacès comparait le Dieu d'Israël aux idoles des patens, que les gens d'Ezéchias déchirèrent leurs vêtements (§. 37.).

2. Et misit Eliacim præpositum domus, et Sobnam scribam, et senes de sacerdotibus, opertos saccis, ad Isaïam prophetam filium Amos.

3. Qui dixerunt : Hæc dicit Ezechias : Dies tribulationis, et increpationis, et blasphemix, dies iste : venerunt filii usque ad partum, et vires non habet parturiens.

4. Si forte audiat Dominus Deus tuus universa verba Rabsacis, quem misit rex Assyriorum dominus suus, ut exprobraret Deum viventem, et argueret verbis, quæ audivit Dominus Deus tuus : et fac orationem pro reliquiis, quæ reperitæ sunt.

5. Venerunt ergo servi regis Ezechix ad Isaïam.

6. Dixitque eis Isaïas : Hæc dicitis domino vestro : Hæc dicit Dominus : Noli timere a facie sermonum, quos audisti, quibus blasphemaverunt pueri regis Assyriorum me.

7. Ecce ego immittam ei spiritum, et audiet nuntium, et revertetur in terram suam, et dejiciam eum gladio in terra sua.

8. Reversus est ergo Rabsaces, et invenit regem Assyriorum expugnantem Lobnam : audierat enim quod recessisset de Lachis.

9. Cumque audisset de Tharaca regi Æthiopiæ, dicentes : Ecce, egressus est ut pugnet adversum te : et iret contra eum, misit nuntios ad Ezechiam, dicens :

10. Hæc dicitis Ezechix regi Juda : Non te seducat Deus tuus in quo habes fiduciam : neque dicas : Non tradetur Jerusalem in manus regis Assyriorum.

11. Tu enim ipse audisti quæ

2. Et il envoya Eliacim, grand-maitre de sa maison, Sobna, secrétaire, et les plus anciens des prêtres convertis de sacs, au prophète Isaïe, fils d'Amos,

3. qui lui dirent : Voici ce que dit Ezéchias : Ce jour est un jour d'affliction, de reproches et de blasphèmes ¹. Les enfants sont venus jusqu'à faire effort pour sortir, mais celle qui est en travail n'a pas assez de force pour enfanter ².

4. Peut-être que le Seigneur votre Dieu aura écouté les paroles de Rabsacès, qui a été envoyé par le roi des Assyriens, son maître, pour blasphémer le Dieu vivant, et pour lui insulter par des paroles que le Seigneur votre Dieu a entendues. Faites donc votre prière au Seigneur pour ce qui se trouve encore de reste ³.

5. Les serviteurs du roi Ezéchias allèrent donc trouver Isaïe.

6. Et Isaïe leur répondit : Vous direz ceci à votre maître : Voici ce que dit le Seigneur : Ne craignez point ces paroles que vous avez entendues, par lesquelles les serviteurs du roi des Assyriens m'ont blasphémé.

7. Je vais lui envoyer un esprit ⁴, et il apprendra une nouvelle après laquelle il retournera en son pays : et je l'y ferai périr par l'épée.

8. Rabsacès retourna ⁵ donc vers le roi des Assyriens, et il le trouva qui assiégeait Lobna ; car il avait su qu'il s'était retiré de devant Lachis.

9. Et les nouvelles étant venues à Sennachérib ⁶ que Tharaca, roi d'Ethiopie, s'était mis en campagne pour le venir combattre, il résolut de marcher contre ce roi ⁷ ; et il envoya ses ambassadeurs à Ezéchias avec cet ordre :

10. Vous direz à Ezéchias, roi de Juda : Que votre Dieu, auquel vous avez confiance, ne vous séduise point, et ne dites point : Jérusalem ne sera point livrée entre les mains des Assyriens.

11. Car vous avez appris vous-même ce

ÿ. 3. — ¹ de la part des Assyriens.

² Figure d'un besoin et d'une faiblesse extrême.

ÿ. 4. — ³ de la tribu de Juda et de Benjamin.

ÿ. 7. — ⁴ Voy. ÿ. 35. D'autres trad. : un esprit de crainte.

ÿ. 8. — ⁵ de Jérusalem (pl. h. 18, 17.).

ÿ. 9. — ⁶ Litt. : Et ayant appris de Tharaca. — Sennachérib ayant appris...

⁷ Sennachérib contre Tharaca. — ⁷ ÿ. 9. Litt. : Et ayant appris au sujet de Tharaca, roi d'Ethiopie, que l'on disait : Voilà qu'il s'avance pour combattre contre vous ; et s'étant mis en marche contre lui, il envoya des ambassadeurs à Ezéchias, disant etc.

que les rois des Assyriens ont fait à toutes les autres nations, et de quelle manière ils les ont ruinées. Serez-vous donc le seul qui pourrez vous en sauver ?

12. Les dieux des nations ont-ils délivré les peuples que mes pères ont ravagés ? Ont-ils délivré Gozan, Haran, Réseph, et les enfants d'Eden qui étaient en Thélassar ?

13. Où est maintenant le roi d'Emath, le roi d'Arphad, le roi de la ville de Sépharvaïm, d'Ana et d'Ava ?

14. Ézéchias ayant reçu cette lettre de la main des ambassadeurs, la lut, vint dans le temple, et étendit la lettre devant le Seigneur,

15. et fit sa prière devant lui, en lui disant : Seigneur, Dieu d'Israël, qui êtes assis sur les chérubins, c'est vous seul qui êtes le Dieu de tous les rois du monde : c'est vous qui avez fait le ciel et la terre.

16. Prêtez l'oreille et écoutez ; ouvrez vos yeux, Seigneur, et considérez ; écoutez toutes les paroles de Sennachérib qui a envoyé ses ambassadeurs pour blasphémer devant nous le Dieu vivant.

17. Il est vrai, Seigneur, que les rois des Assyriens ont détruit les nations, qu'ils ont ravagé toutes leurs terres,

18. et qu'ils ont jeté leurs dieux dans le feu, et les ont exterminés, parce que ce n'étaient point des dieux, mais des images de bois et de pierre, faites par la main des hommes.

19. Maintenant donc, ô Seigneur notre Dieu, sauvez-nous de la main de ce roi, afin que tous les royaumes de la terre sachent que c'est vous seul qui êtes le Seigneur Dieu. Pl. A. 18, 14.

20. Alors Isaïe, fils d'Amos, envoya dire à Ézéchias : Voici ce que dit le Seigneur le Dieu d'Israël : J'ai entendu la prière que vous m'avez faite touchant Sennachérib, le roi des Assyriens.

21. Voici ce que le Seigneur a dit de lui : La fille de Sion ⁹ t'a méprisé et t'a insulté ; la fille de Jérusalem a secoué la tête derrière toi.

22. A qui as-tu insulté ? qui as-tu blas-

fecerunt reges Assyriorum universis terris, quo modo vastaverunt eas : num ergo solus poteris liberari ?

12. Numquid liberaverunt dii gentium singulos, quos vastaverunt patres mei, Gozan videlicet, et Haran, et Reseph, et filios Eden, qui erant in Thelassar ?

13. Ubi est rex Emath, et rex Arphad : et rex civitatis Sepharvaim, Ana, et Ava ?

14. Itaque cum accepisset Ezechias litteras de manu nuntiorum, et legisset eas, ascendit in domum Domini, et expandit eas coram Domino,

15. et oravit in conspectu ejus, dicens : Domine Deus Israel, qui sedes super cherubim, tu es Deus solus regum omnium terræ : tu fecisti cælum et terram.

16. Inclina aurem tuam, et audi : aperi Domine oculos tuos, et vide : audi omnia verba Sennachérib, qui misit ut exprobraret nobis Deum viventem.

17. Vere Domine dissipaverunt reges Assyriorum gentes, et terras omnium.

18. Et miserunt deos eorum in ignem : non enim erant dii, sed opera manuum hominum ex ligno et lapide, et perdiderunt eos.

19. Nunc igitur Domine Deus noster, salvos nos fac de manu ejus, ut sciant omnia regna terræ, quia tu es Dominus Deus solus.

20. Misit autem Isaias, filius Amos ad Ezechiam, dicens : Hæc dicit Dominus Deus Israel : Quæ deprecatus es me super Sennachérib rege Assyriorum, audivi.

21. Iste est sermo, quem locutus est Dominus de eo : Sprevit te, et subsannavit te, virgo filia Sion : post tergum tuum caput movit filia Jerusalem.

22. Cui exprobrasti, et quem

§. 12. — ⁸ Gozan, ou Gauzan, était dans la petite Arménie ; Haran et Réseph, dans la Syrie Palmyrène ; Eden, dans la Syrie. On a parlé ci-dessus des autres lieux.

§. 21. — ⁹ Jérusalem assise autour du mont Sion, comme une vierge dont tu recherches la possession.

blasphemasti? contra quem exaltasti vocem tuam, et elevasti in excelsum oculos tuos? contra sanctum Israel.

23. Per manum servorum tuorum reprobrasti Domino, et dixisti : In multitudine curruum meorum ascendi excelsa montium in summitate Libani, et succidi sublimes cedros ejus, et electas abietes illius. Et ingressus sum usque ad terminos ejus, et saltum Carmeli ejus

24. ego succidi. Et bibi aquas alienas, et siccavi vestigiis pedum meorum omnes aquas clausas.

25. Numquid non audisti quid ab initio fecerim? Ex diebus antiquis plasmavi illud, et nunc adduxi : eruntque in ruinam collium pugnantium civitates munitæ.

26. Et qui sedent in eis, humiles manu, contremuerunt et confusi sunt : facti sunt velut fœnum agri, et virens herba tectorum, quæ arefacta est antequam veniret ad maturitatem.

27. Habitaculum tuum, et egressum tuum, et introitum tuum, et viam tuam ego præscivi, et furorem tuum contra me.

28. Insanivisti in me, et superbia tua ascendit in aures meas : ponam itaque circulum in naribus tuis, et camum in labiis tuis, et reducam te. in viam, per quam venisti.

29. Tibi autem Ezechia hoc erit signum : Comede hoc anno quæ repereris : in secundo autem anno, quæ sponte nascuntur : porro in tertio anno seminate et metite :

phémé? contre qui as-tu haussé la voix et élevé tes yeux insolents? C'est contre le saint d'Israël.

23. Tu as blasphémé le Seigneur par tes serviteurs, et tu as dit : Je suis monté sur le haut des montagnes du Liban avec la multitude de mes chariots; j'ai abattu ses hauts cèdres, et les plus grands d'entre ses sapins; j'ai pénétré jusqu'à l'extrémité de son bois, et j'ai abattu la forêt ¹⁰ du Carmel ¹¹.

24. J'ai bu les eaux étrangères, et j'ai séché par les traces des pieds de mes gens toutes celles qui étaient fermées ¹².

25. N'as-tu point ¹³ ouï dire ce que j'ai fait dès le commencement? Il y a déjà plusieurs siècles que j'ai formé ce dessein, et je l'ai exécuté maintenant : les villes fortes et défendues par un grand nombre de combattants ont été ruinées comme des collines désertes ¹⁴.

26. Les mains ont tremblé à ceux qui étaient dedans ¹⁵; ils ont été tout en désordre, et ils sont devenus comme le foin qui est dans les champs, et comme l'herbe verte qui croît sur les toits, qui se sèche avant que de venir à maturité.

27. J'ai prévu et ta demeure, et ton entrée, et ta sortie, et le chemin par où tu es venu, et la fureur avec laquelle tu t'es élevé contre moi ¹⁶.

28. Tu m'as attaqué par ton insolence, et le bruit de ton orgueil est monté jusqu'à mon oreille. Je te mettrai donc un cercle au nez, et un mors à la bouche, et je te ferai retourner ¹⁷ par le même chemin par lequel tu es venu.

29. Mais pour vous, ô Ezéchias! voici le signe que je vous donnerai ¹⁸; Mangez cette année ce que vous pourrez trouver; la seconde année, ce qui naîtra de soi-même; mais pour la troisième année, semez et re-

γ. 23. — ¹⁰ de son jardin, c'est-à-dire le bocage de ses jardins.

¹¹ Par cette figure il veut dire qu'il a fait les plus hautes et les plus difficiles entreprises, et que par sa seule force il en est venu à bout.

γ. 24. — ¹² J'ai bu aux fleuves et aux fontaines; c'est-à-dire j'ai conquis les pays et les villes.

γ. 25. — ¹³ Paroles de Dieu!

¹⁴ Insensé! tu attribues à ta puissance la destruction des royaumes et des villes, lorsque c'est moi-même qui l'ai prévue et qui l'ai insensiblement amenée (comme châtimens de leurs péchés).

γ. 26. — ¹⁵ les mains se sont affaiblies à etc.

γ. 27. — ¹⁶ toutes tes entreprises barbares, effets de ta fureur.

γ. 28. — ¹⁷ comme un animal sauvage qu'on mène en laisse.

γ. 29. — ¹⁸ de votre délivrance miraculeuse.

cueillez, plantez des vignes, et mangez-en le fruit ¹⁹. *Isai.* 37, 30.

30. Et tout ce qui vous restera de la maison de Juda, jettera ses racines en bas ²⁰, et poussera son fruit en haut.

31. Car il sortira de Jérusalem un reste de peuple, et il en demeurera de la montagne de Sion, qui seront sauvés ²¹ : le zèle du Seigneur des armées fera ceci.

32. C'est pourquoi voici ce que le Seigneur a dit du roi des Assyriens : Il n'entrera point dans cette ville, il ne tirera point de flèches contre ses murailles, elle ne sera point forcée par le bouclier des siens, ni environnée de retranchements ²².

33. Il retournera par le même chemin par lequel il est venu, et il n'entrera point dans cette ville, dit le Seigneur.

34. Je protégerai cette ville, et je la sauverai à cause de moi-même et à cause de mon serviteur David.

35. Cette même nuit donc l'ange du Seigneur vint dans le camp des Assyriens, et y tua cent quatre-vingt mille hommes. Et Sennachérib, roi des Assyriens, s'étant levé au point du jour, vit tous ces corps morts; et il s'en retourna aussitôt ²³. *Tob.* 1, 21. *Eccli.* 28, 24. *Isai.* 37, 36.

36. Il se retira en son pays, et demeura à Ninive ²⁴.

plantate vineas, et comedite fructum earum.

30. Et quodcumque reliquum fuerit de domo Juda, mittet radicem deorsum, et faciet fructum sursum.

31. De Jerusalem quippe egredientur reliquiae, et quod salvetur de monte Sion : zelus Domini exercituum faciet hoc.

32. Quam ob rem hæc dicit Dominus de rege Assyriorum : Non ingredietur urbem hanc, nec mittet in eam sagittam, nec occupabit eam clypeus, nec circumdabit eam munitio.

33. Per viam qua venit, revertetur : et civitatem hanc non ingredietur, dicit Dominus.

34. Protegamque urbem hanc, et salvabo eam propter me, et propter David servum meum.

35. Factum est igitur in nocte illa, venit angelus Domini, et percussit in castris Assyriorum centum octoginta quinque millia. Cumque diluculo surrexisset, vidit omnia corpora mortuorum : et recedens abiit,

36. et reversus est Sennacherib rex Assyriorum, et mansit in Ninive.

¹⁹ A la vérité le pays a été cette année ravagé, et l'année suivante est une année sabbatique, où il n'est permis ni de semer ni de récolter; toutefois pendant ces deux années vous aurez de quoi vivre, et de quoi ensemençer vos champs la troisième année dans ce que la terre produira d'elle-même.

γ. 30. — ²⁰ Ceux qui survivront seront sables, demeureront sains et saufs, et auront une nombreuse postérité. Le prophète a en même temps en vue la stabilité de l'Eglise sur la terre, laquelle a été formée des restes des fidèles enfants d'Abraham et qui porte des fruits pour le ciel.

γ. 31. — ²¹ Le pays fut de nouveau peuplé par Jérusalem : c'est de là aussi que le salut s'est répandu par toute la terre par Jésus-Christ et par la prédication des Apôtres. *Voy. Rom.* 9, 27.

γ. 32. — ²² Sennachérib partit de Lobna pour marcher contre Tharaca, et ce fut pendant qu'il était en route que son armée fut détruite. — On voit par ce verset comment les anciens faisaient la guerre. On remarquera en particulier ce qui est dit du bouclier. Les soldats avec leurs boucliers élevés au-dessus de la tête, faisaient ce que les anciens appelaient la *tortue*; et à l'abri des coups des assiégés, ils se mettaient du haut des terrasses formées autour de la ville, à battre les murailles avec toute espèce de machines, ou à y lancer une grêle de flèches.

γ. 35. — ²³ Sennachérib revenait de son expédition contre l'Egypte, lorsque son armée fut détruite par l'ange exterminateur. La plaie dont cet ange frappa son armée était probablement une peste, peut-être le vent pestilenciel appelé Simoom, dont le souffle brûlant fait périr des caravanes entières. Hérodote et Bérose parlent également de cette destruction de l'armée de Sennachérib. *Voy. Hist. Eccl. de Rohrkacher*, tom. 2, pag. 357. 360.

γ. 36. — ²⁴ Après son retour dans sa capitale, il exerça toutes sortes de cruautés contre les Israélites; mais à peine quarante-cinq jours s'étaient-ils écoulés qu'il fut mis à mort (γ. 37.). *Comp. Tob.* 1, 21-24.

37. Cumque adoraret in templo Nesroch deum suum, Adramelech et Sarasar filii ejus percusserunt eum gladio, fugeruntque in terram Armeniorum, et regnavit Asarhaddon filius ejus pro eo.

37. Et lorsqu'il adorait Nesroch, son dieu, dans son temple, ses deux fils, Adramélech et Sarasar, le tuèrent à coups d'épée, et s'enfuirent en Arménie²⁵. Et Asarhaddon, son fils, régna en sa place. *Tob. 1, 24.*

CHAPITRE XX.

Maladie d'Ézéchiàs, sa guérison, sa vanité et sa mort.

1. In diebus illis ægrotavit Ezechias usque ad mortem : et venit ad eum Isaias filius Amos, propheta, dixitque ei : Hæc dicit Dominus Deus : Præcipe domui tuæ : morieris enim tu, et non vives.

2. Qui convertit faciem suam ad parietem, et oravit Dominum, dicens :

3. Obsecro Domine, memento quæso quomodo ambulaverim coram te in veritate, et in corde perfecto, et quod placitum est coram te fecerim. Flevit itaque Ezechias fletu magno.

4. Et antequam egrederetur Isaias mediam partem atrii, factus est sermo Domini ad eum, dicens :

5. Revertere, et dic Ezechiaë duci populi mei : Hæc dicit Dominus Deus David patris tui : Audivi orationem tuam, et vidi lacrymas tuas : et ecce sanavi te, die tertio ascendes templum Domini.

6. Et addam diebus tuis quindecim annos : sed et de manu regis Assyriorum liberabo te, et civitatem hanc, et protegam urbem

1. En ce temps-là Ezéchias fut malade à la mort; et le prophète Isaïe, fils d'Amos, le vint trouver, et lui dit : Voici ce que dit le Seigneur : Mettez ordre à votre maison¹; car vous ne vivrez pas, et vous mourrez². *2. Par. 32, 24. Isai. 38, 1.*

2. Alors Ezéchias tournant son visage vers la muraille³, fit sa prière au Seigneur, et lui dit :

3. Seigneur, souvenez-vous, je vous prie, de quelle manière j'ai marché devant vous dans la vérité, et avec un cœur parfait, et que j'ai fait ce qui vous était agréable. Ezéchias versa ensuite une grande abondance de larmes⁴.

4. Et avant qu'Isaïe eût passé la moitié du vestibule, le Seigneur lui parla, et lui dit :

5. Retournez, et dites à Ezéchias, chef de mon peuple : Voici ce que dit le Seigneur le Dieu de David, votre père : J'ai entendu votre prière, et j'ai vu vos larmes; et vous allez être guéri. Vous irez dans trois jours au temple du Seigneur,

6. et j'ajouterai encore quinze années aux jours de votre vie. De plus, je vous délivrerai, vous et cette ville, de la main du roi des Assyriens⁵, et je la protégerai à cause

ÿ. 37. — ²⁵ Hébr. : dans la terre d'Ararat, d'Arménie. On ne sait quel est ce dieu *Nesroch*.

ÿ. 1. — ¹ Donnez vos derniers ordres.

² La maladie d'Ézéchiàs fut antérieure à la défaite de l'armée de Sennachérib. *Comp. pl. h. 18, 2. 13; 20, 6. Isai. 36, 1; 38, 5. 2. Par. 29, 1; 32, 24.* — La prédiction de sa mort n'était pas absolue, mais conditionnelle, et elle n'était relative qu'à la nature de son mal, qui de soi était mortel. Telle fut la prédiction de Jonas contre Ninive (*Jon. 3, 4.*)

ÿ. 2. — ³ vraisemblablement du côté du temple.

ÿ. 3. — ⁴ Saint Jérôme remarque que l'affliction d'Ézéchiàs venait surtout de ce qu'il ne laissait point d'enfant, et que par conséquent, dans son opinion, la race de David, de laquelle le Messie devait naître, allait s'éteindre. Trois ans après *Massé* lui naquit.

ÿ. 6. — ⁵ Ezéchias redoutait *Asarhaddon*.

de moi-même, et à cause de David, mon serviteur ⁶.

7. Alors Isaïe dit : Apportez-moi une masse de figues. Ils la lui apportèrent, et la mirent sur l'ulcère du roi, et il fut guéri ⁷.

8. Mais Ezéchias avait dit d'abord à Isaïe : Quel signe aurai-je ⁸ que le Seigneur me guérira, et que dans trois jours j'irai au temple du Seigneur?

9. Isaïe lui répondit : Voici le signe que le Seigneur vous donnera pour vous assurer qu'il accomplira la parole qu'il a dite : Voulez-vous que l'ombre du soleil s'avance de dix lignes ⁹, ou qu'elle retourne en arrière de dix degrés?

10. Ezéchias lui dit : Il est aisé que l'ombre s'avance de dix lignes; et ce n'est pas ce que je désire que le Seigneur fasse, mais qu'il la fasse retourner en arrière de dix degrés ¹⁰.

11. Le prophète Isaïe invoqua donc le Seigneur, et il fit que l'ombre retourna en arrière dans l'horloge d'Achaz, par les dix degrés ¹¹ par lesquels elle était déjà descendue.

istam propter me, et propter David servum meum.

7. Dixitque Isaias : Afferte massam ficorum. Quam cum attulissent, et posuissent super ulcus ejus, curatus est.

8. Dixerat autem Ezechias ad Isaiam : Quod erit signum, quia Dominus me sanabit, et quia ascensurus sum die tertia templum Domini?

9. Cui ait Isaias : Hoc erit signum a Domino, quod facturus sit Dominus sermonem, quem locutus est : Vis ut ascendat umbra decem lineis, an ut revertatur totidem gradibus?

10. Et ait Ezechias : Facile est, umbram crescere decem lineis : nec hoc volo ut fiat, sed ut revertatur retrorsum decem gradibus.

11. Invocavit itaque Isaias propheta Dominum, et reduxit umbram per lineas, quibus jam descenderat in horologio Achaz, retrorsum decem gradibus.

⁶ et du Messie (v. 3. note. 2. Rois, 7, 12.), qui est souvent appelé David (Ezéch. 37, 24. Osée, 3, 5.).

v. 7. — ⁷ Jésus-Christ et les prophètes se servirent souvent de moyens externes et sensibles dans leurs guérisons surnaturelles, pour aider la foi. Voy. Marc, 6, 13.

v. 8. — ⁸ par où je puisse voir?

v. 9. — ⁹ au gnomon ou au cadran solaire qu'Achaz avait fait faire (v. 11.).

v. 10. — ¹⁰ * Si l'ombre s'avavançait subitement de dix lignes ce serait, à la vérité, un miracle, mais un miracle moins grand que si elle rétrogradait. Ezéchias parlait d'après les apparences.

v. 11. — ¹¹ Le mouvement rétrograde de l'ombre suppose un mouvement rétrograde du soleil (c'est-à-dire de la terre) : c'est ainsi que l'ont entendu tous les saints Pères, et l'Écriture le dit expressément. Isaïe, 38, 8. Eccl. 48, 26. — * S'agit-il ici d'une horloge solaire proprement dite, ou bien n'est-il question que d'un gnomon, ou même de quelque objet placé là par hasard dans une position verticale, ou des degrés d'un escalier ou d'une terrasse qu'Achaz aurait fait construire, et sur lesquels on aurait observé le mouvement de l'ombre, pour apprécier la hauteur du soleil et les heures de la journée? c'est sur quoi les interprètes ne sont pas d'accord. Le dernier sentiment est assez généralement adopté, et il a en sa faveur le texte hébreu. Le mot du texte que la Vulgate a traduit par horloge est Mahaloth, qui signifie proprement degrés d'un escalier, montées. C'est aussi le sens que lui donnent les anciennes versions. Plusieurs commentateurs observent de plus qu'il n'est pas absolument nécessaire, pour l'explication de ce prodige, d'admettre que la terre a rétrogradé dans son mouvement diurne; il suffit, selon eux, de supposer que les rayons du soleil ont subi une inflexion qui reporta l'ombre de dix degrés en arrière. Isaïe (38, 8.) et l'auteur de l'Écclésiastique (48, 26.) disent, il est vrai, que ce fut le soleil qui rétrograda; mais il est évident, par le contexte, que dans Isaïe le mot soleil est mis pour l'ombre du soleil, et l'Écclésiastique doit s'expliquer d'après le livre des Rois et Isaïe auxquels il emprunte son récit. — Les anciens, dès la plus haute antiquité, ont su apprécier les heures du jour par l'ombre de divers objets placés dans une position verticale, et il y en a même qui prétendent que c'était là la principale fin des obélisques d'Égypte. — Ezéchias demanda (v. 8.) un signe miraculeux de la vérité de la promesse qui lui était faite d'une prolongation de sa vie, parce qu'un instant auparavant Isaïe lui avait prédit une mort prochaine. Enfin, dans l'explication qui a été donnée du mouvement rétro-

12. In tempore illo misit Bero-
dach Baladan, filius Baladan, rex
Babylioniorum litteras et munera
ad Ezechiam : audierat enim quod
ægotasset Ezechias.

13. Lætatus est autem in ad-
ventu eorum Ezechias, et ostendit
eis domum aromatum, et aurum
et argentum, et pigmenta varia,
unguenta quoque, et domum va-
sorum suorum, et omnia quæ ha-
bere poterat in thesauris suis. Non
fuit quod non monstraret eis Eze-
chias in domo sua, et in omni po-
testate sua.

14. Venit autem Isaias propheta
ad regem Ezechiam, dixitque ei :
Quid dixerunt viri isti? aut unde
venerunt ad te? Cui ait Ezechias :
De terra longinqua venerunt ad
me, de Babylone.

15. At ille respondit : Quid vi-
derunt in domo tua? Ait Ezechias :
Omnia quæcumque sunt in domo
mea, viderunt : nihil est quod
non monstraverim eis in thesauris
meis.

16. Dixit itaque Isaias Ezechiaë :
Audi sermonem Domini :

17. Ecce dies venient, et aufe-
rentur omnia, quæ sunt in domo
tua, et quæ considerunt patres tui
usque in diem hanc, in Babylone-
nem : non remanebit quidquam,
ait Dominus.

18. Sed et de filiis tuis qui egre-
dientur ex te, quos generabis,
tollentur, et erunt eunuchi in pa-
latio regis Babylonis.

19. Dixit Ezechias ad Isaiam :
Bonus sermo Domini, quem locu-
tus es : sit pax et veritas in die-
bus meis.

12. En ce temps-là Bérodech Baladan, fils
de Baladan, roi des Babyloniens, envoya des
lettres et des présents à Ezéchias, parce qu'il
avait appris qu'il avait été malade ¹². *Isai.*
39, 1.

13. Ezéchias eut une grande joie de leur
arrivée, et il leur montra ses parfums ¹³, son
or et son argent, tous ses aromates et ses
huiles de senteur, tous ses vases précieux et
ce qu'il avait dans tous ses trésors. Il n'y eut
rien dans tout son palais, ni de tout ce qui
était à lui, qu'il ne leur fit voir.

14. Le prophète Isaïe vint ensuite trouver
le roi Ezéchias, et lui dit : Que vous ont dit
ces gens-là, et d'où sont-ils venus pour vous
parler? Ezéchias lui répondit : Ils sont venus
me trouver d'un pays fort éloigné, de Baby-
lone.

15. Isaïe lui dit : Qu'ont-ils vu dans votre
maison? Ezéchias répondit : Ils ont vu tout
ce qu'il y a dans mon palais; il n'y a rien
dans tous mes trésors que je ne leur aie fait
voir.

16. Alors Isaïe dit à Ezéchias : Ecoutez la
parole du Seigneur :

17. Il viendra un temps où tout ce qui
est dans votre maison, et tout ce que vos
pères y ont amassé jusqu'à ce jour, sera
transporté à Babylone, sans qu'il en demeure
rien, dit le Seigneur.

18. Vos enfants ¹⁸ mêmes qui seront sor-
tis de vous, que vous avez engendrés, seront
pris alors pour être eunuques dans le palais
du roi de Babylone.

19. Ezéchias répondit à Isaïe : La parole
du Seigneur que vous m'avez annoncée, est
une parole juste ¹⁹ : que la paix et la vérité
règnent pendant les jours de ma vie ¹⁶.

grade de l'ombre du soleil, le jour ne dut point du tout être allongé, et aussitôt
qu'Ezéchias l'eut suffisamment observé pour se convaincre du miracle, l'ombre re-
prit sa position naturelle.

γ. 12. — ¹² * Les rois de Babylone étaient en perpétuelle inimitié avec les rois
d'Assyrie, parce que ceux-ci cherchaient toujours à s'agrandir. Ainsi il n'est point
étonnant que Bérodech Baladan cultivât l'amitié d'Ezéchias. Dans les Paralip-
omènes (2. Par. 32, 31.) on lit que le roi de Babylone envoya ces ambassadeurs
pour s'informer du prodige qui était arrivé. L'ambassade put avoir un double
motif.

γ. 13. — ¹³ l'endroit où on les préparait. D'autres traduisent : la chambre de ses
trésors.

γ. 18. — ¹⁸ et petits enfants. *Voy.* l'accomplissement *Dan.* 1, 3. 4. *Pl.* b. 25, 7.
Isaïe ne pouvait prévoir cela d'une manière naturelle; car le royaume de Babylone,
à cette époque, était encore tout à fait insignifiant.

γ. 19. — ¹⁹ Expression d'une humble soumission!

¹⁶ Ce vœu lui fut accordé.

20. Le reste des actions d'Ezéchias, son grand courage, et de quelle manière il fit faire une piscine et un aqueduc, pour donner des eaux à la ville, tout cela est écrit au Livre des annales des rois de Juda.

21. Et Ezéchias s'endormit avec ses pères, et Manassé, son fils, régna en sa place ¹⁷.

20. Reliqua autem sermonum Ezechiae, et omnis fortitudo ejus, et quomodo fecerit piscinam, et aquæductum, et introduxerit aquas in civitatem, nonne hæc scripta sunt in Libro sermonum dierum regum Juda?

21. Dormivitque Ezechias cum patribus suis, et regnavit Manasses filius ejus pro eo.

CHAPITRE XXI.

Manassé, Amon et Josias, rois de Juda.

1. Manassé avait douze ans lorsqu'il comença à régner; et il régna cinquante-cinq ans dans Jérusalem. Sa mère s'appelait Haphsiba ¹. 2. *Par.* 33, 4.

2. Il fit le mal devant le Seigneur, et il adora les idoles ² des nations que le Seigneur avait exterminées à l'entrée des enfants d'Israël.

3. Il rebâtit les hauts lieux que son père Ezéchias avait détruits; il dressa des autels à Baal; il fit planter des grands bois comme avait fait Achab, roi d'Israël; il adora tous les astres du ciel, et il leur sacrifia. 2. *Par.* 33, 3.

4. Il bâtit aussi des autels dans la maison du Seigneur, de laquelle le Seigneur avait dit : J'établirai mon nom dans Jérusalem. 2. *Rois*, 7, 10.

5. Et il dressa des autels à tous les astres du ciel dans les deux parvis du temple du Seigneur ³.

6. Il fit passer son fils par le feu ⁴, il s'attacha aux divinations, il observa les augures, et il institua ceux qu'on appelle pythons ⁵,

1. Duodecim annorum erat Manasses cum regnare cœpisset, et quinquaginta quinque annis regnavit in Jerusalem : nomen matris ejus Haphsiba.

2. Fecitque malum in conspectu Domini, juxta idola gentium, quas delēvit Dominus a facie filiorum Israel.

3. Conversusque est, et ædificavit excelsa, quæ dissipaverat Ezechias pater ejus : et erexit aras Baal, et fecit lucos sicut fecerat Achab rex Israel, et adoravit omnem militiam cœli, et coluit eam.

4. Extruxitque aras in domo Domini, de qua dixit Dominus : In Jerusalem ponam nomen meum.

5. Et extruxit altaria universæ militiæ cœli in duobus atriis templi Domini.

6. Et traduxit filium suum per ignem : et ariolatus est, et observavit auguria, et fecit pythones,

ŷ. 21. — ¹⁷ L'an du monde 3306, avant J.-C. 698.

ŷ. 1. — ¹ L'Écriture cite souvent le nom des mères des rois, parce qu'elles avaient une grande influence sur leur éducation. Les mères impies, idolâtres, formaient des enfants qui leur ressemblaient. Remarquez bien, vous mères, que vous avez entre vos mains en très-grande partie le bonheur ou le malheur spirituel de vos enfants ; et en reconnaissance du bienfait inappréciable de la liberté et des autres droits que le christianisme a rendus communs entre vous et l'homme, appliquez-vous à élever vos enfants chrétiennement!

ŷ. 2. — ² en suivant les usages des adorateurs des idoles.

ŷ. 5. — ³ Ainsi le culte des idoles fut établi et pratiqué jusque dans le lieu consacré au culte du vrai Dieu. — Puisse l'idolâtrie par laquelle la créature est substituée à Dieu, ne jamais exister dans les temples chrétiens!

ŷ. 6. — ⁴ *Voy. pl. h.* 16, 3.

⁵ * Dans l'hébr. : *Et fecit ob*, — il pratiqua la nécromancie, ou consulta ceux qui

et aruspices multiplicavit, ut faceret malum coram Domino, et irritaret eum.

7. Posuit quoque idolum luci, quem fecerat in templo Domini : super quod locutus est Dominus ad David, et ad Salomonem filium ejus : In templo hoc, et in Jerusalem, quam elegi de cunctis tribus Israel, ponam nomen meum in sempiternum.

8. Et ultra non faciam commoveri pedem Israel de terra, quam dedi patribus eorum : si tamen custodierint opere omnia quæ præcepit eis, et universam legem, quam mandavit eis servus meus Moyses.

9. Illi vero non audierunt : sed seducti sunt a Manasse, ut facerent malum super gentes, quas contrivit Dominus a facie filiorum Israel.

10. Locutusque est Dominus in manu servorum suorum prophetarum, dicens :

11. Quia fecit Manasses rex Juda abominationes istas pessimas, super omnia quæ fecerunt Amorrhæi ante eum, et peccare fecit etiam Judam in immunditiis suis :

12. propterea hæc dicit Dominus Deus Israel : Ecce ego inducam mala super Jerusalem et Judam : ut quicumque audierit, tinniant ambæ aures ejus.

13. Et extendam super Jerusalem funiculum Samariæ, et pondus domus Achab : et delebo Jerusalem, sicut deleri solent tabulæ : et delens vertam, et ducam crebrius stylum super faciem ejus.

et il multiplia les enchanteurs ⁶, de sorte qu'il commit le mal aux yeux du Seigneur, et l'irrita.

7. Il mit aussi l'idole du grand bois ⁷ qu'il avait planté, dans le temple du Seigneur, duquel le Seigneur avait dit à David et à Salomon, son fils : C'est dans ce temple et dans Jérusalem que j'ai choisie d'entre toutes les tribus d'Israël, que j'établirai mon nom pour jamais ; 2. *Rois*, 7, 26. 3. *Rois*, 8, 16. 9, 5.

8. et je ne permettrai plus qu'Israël mette le pied ⁸ hors de la terre que j'ai donnée à leurs pères, pourvu qu'ils gardent tout ce que je leur ai commandé, et toute la loi que mon serviteur Moÿse leur a donnée.

9. Et cependant ils n'ont point écouté le Seigneur ; mais ils se sont laissé séduire par Manassé, pour faire encore plus de mal que n'en avaient fait les nations que le Seigneur a exterminées à l'entrée des enfants d'Israël.

10. Le Seigneur a parlé ensuite par les prophètes ⁹, ses serviteurs ¹⁰, et il a dit :

11. Parce que Manassé, roi de Juda, a commis ces abominations encore plus détestables que tout ce que les Amorrhéens avaient fait avant lui, et qu'il a fait pécher Juda par ses infamies ¹¹, *Jér.* 15, 4.

12. voici ce que dit le Seigneur, le Dieu d'Israël : Je vais faire fondre de tels maux sur Jérusalem et sur Juda, que les oreilles en seront étourdies à quiconque les entendra.

13. J'étendrai sur Jérusalem le cordeau de Samarie et le poids de la maison d'Achab ¹² ; j'effacerai Jérusalem comme on efface ce qui est écrit sur des tablettes ¹³ ; je passerai et repasserai ¹⁴ souvent le style par-dessus, afin qu'il n'en demeure rien ¹⁵.

l'exerçaient. Le mot *ob* désigne aussi quelquefois des ventriloques qui, à la faveur de leurs voix comme souterraines, prétendaient prédire l'avenir.

⁶ Voy. 3. *Moy.* 20, 27.

⁷ 7. — ⁷ Astharté, une espèce de Vénus

⁸ 8. — ⁸ qu'il s'expatrie.

⁹ 10. — ⁹ Litt. : par la main des prophètes. — Oralement et par écrit.

¹⁰ * Les prophètes qui avertirent Manassé et son peuple de faire pénitence et de revenir au Seigneur, furent Joël, Osée, Amos, Nahum, Abdia, Michée, et principalement Isaïe que, selon la tradition des Hébreux, le roi impie fit scier avec une scie de bois.

¹¹ 11. — ¹¹ par les idoles.

¹² 13. — ¹² Je traiterai Jérusalem comme j'ai traité Samarie et la maison d'Achab.

¹³ Dans l'hébr. : Je nettoierai Jérusalem comme une coupe...

¹⁴ « et je passerai... rien » n'est pas dans l'hébreu.

¹⁵ On aplanissait les tablettes avec le derrière, la partie la plus large du style, quand on voulait effacer ce qui y était écrit. — Tout cela est une figure de la dévastation de Jérusalem et du vide qui s'y ferait.

14. J'abandonnerai les restes de mon héritage ¹⁶, et je les livrerai entre les mains de leurs ennemis; et tous ceux qui les haïssent les pilleront et les ravageront,

15. parce qu'ils ont commis le mal devant moi, et qu'ils ont continué à m'irriter depuis le jour où leurs pères sortirent de l'Égypte jusqu'aujourd'hui.

16. Manassé répandit de plus des ruisseaux de sang innocent, jusqu'à en remplir toute la ville de Jérusalem, outre les péchés par lesquels il avait fait pécher Juda, faisant ainsi le mal devant le Seigneur. *Pl. l. 24, 4.*

17. Le reste des actions de Manassé, tout ce qu'il fit, et le péché qu'il a commis, est écrit au Livre des annales des rois de Juda ¹⁷.

18. Et Manassé s'endormit avec ses pères, et il fut enseveli dans le jardin de sa maison, dans le jardin d'Oza ¹⁸. Et Amon, son fils, régna en sa place ¹⁹.

19. Amon avait vingt-deux ans lorsqu'il commença à régner, et il régna deux ans dans Jérusalem. Sa mère s'appelait Messalemeth, et elle était fille de Harus de Jétéba.

20. Il fit le mal devant le Seigneur, comme avait fait Manassé, son père

21. Il marcha dans toutes les voies par lesquelles son père avait marché. Il révéra les mêmes abominations que son père avait révérees, et il les adora *comme lui*.

22. Il abandonna le Dieu de ses pères, et il ne marcha point dans la voie du Seigneur.

23. Ses serviteurs lui dressèrent des embûches, et le tuèrent dans sa maison.

24. Mais le peuple tua tous ceux qui

14. Dimittam vero reliquias hereditatis meæ, et tradam eas in manus inimicorum ejus: eruntque in vastitatem, et in rapinam cunctis adversariis suis:

15. eo quod fecerint malum coram me, et perseveraverint irritantes me, ex die qua egressi sunt patres eorum ex Ægypto, usque ad hanc diem.

16. Insuper et sanguinem innoxium fudit Manasses multum nimis, donec impleret Jerusalem usque ad os: absque peccatis suis, quibus peccare fecit Judam, ut faceret malum coram Domino.

17. Reliqua autem sermonum Manasse, et universa quæ fecit, et peccatum ejus quod peccavit, nonne hæc scripta sunt in Libro sermonum dierum regum Juda?

18. Dormivitque Manasses cum patribus suis, et sepultus est in horto domus suæ, in horto Oza: et regnavit Amon filius ejus pro eo.

19. Viginti duorum annorum erat Amon cum regnare cœpisset: duobus quoque annis regnavit in Jerusalem; nomen matris ejus Messalemeth filia Harus de Jeteba.

20. Fecitque malum in conspectu Domini, sicut fecerat Manasses pater ejus.

21. Et ambulavit in omni via, per quam ambulaverat pater ejus: servivitque immunditatis, quibus servierat pater ejus, et adoravit eas,

22. et dereliquit Dominum Deum patrum suorum, et non ambulavit in via Domini.

23. Tetenderuntque ei insidias servi sui, et interfecerunt regem in domo sua.

24. Percussit autem populus

γ. 14. — ¹⁶ * La tribu de Juda et de Benjamin avec les Lévites qui se trouvaient parmi elle. — Les dix tribus formaient l'autre partie de l'héritage du Seigneur, et elles étaient déjà en captivité.

γ. 17. — ¹⁷ D'après 2. Par. 33, 11-17, Dieu suscita contre Manassé les généraux d'Asarhaddon, roi d'Assyrie, qui le firent captif et le conduisirent à Babylone, ville qui, durant cet intervalle, était tombée entre les mains des Assyriens. Pendant sa captivité il fit pénitence, recouvra sa liberté et revint à Jérusalem, où, par sa vie pieuse, il s'efforça de réparer les scandales qu'il avait donnés.

γ. 18. — ¹⁸ On ne sait pourquoi il est ainsi nommé.

¹⁹ L'an du monde 3361, avant J.-C. 643.

terre omnes qui conjuraverant contra regem Amon : et constituerunt sibi regem Josiam filium ejus pro eo.

25. Reliqua autem sermonum Amon quæ fecit, nonne hæc scripta sunt in Libro sermonum dierum regum Juda ?

26. Sepelieruntque eum in sepulchro suo, in horto Osa : et renavit Josias filius ejus pro eo.

avaient conspiré contre le roi Amon, et il établit Josias, son fils, pour régner en sa place.

25. Le reste des actions d'Amon est écrit au Livre des annales des rois de Juda.

26. Il fut enseveli en son sépulcre dans le jardin d'Oza²⁰, et Josias, son fils, régna en sa place.

CHAPITRE XXII.

Le livre de la loi est retrouvé sous Josias.

1. Octo annorum erat Josias cum regnare cœpisset, triginta et uno anno regnavit in Jerusalem : nomen matris ejus Idida, filia Hadaia de Besecath.

2. Fecitque quod placitum erat coram Domino, et ambulavit per omnes vias David patris sui : non declinavit ad dexteram, sive ad sinistram.

3. Anno autem octavo decimo regis Josie, misit rex Saphan filium Aslia, filii Messulam, scribam templi Domini, dicens ei :

4. Vade ad Helciam sacerdotem magnum, ut confletur pecunia, quæ illata est in templum Domini, quam collegerunt janitores templi a populo,

5. deturque fabris per præpositos domus Domini : qui et distribuunt eam his qui operantur in templo Domini, ad instauranda sarta tecta templi :

6. tignariis videlicet et cæmentariis, et iis qui interrupta com-

1. Josias¹ avait huit ans lorsqu'il commença à régner², et il régna trente et un ans à Jérusalem. Sa mère s'appelait Idida, et était fille de Hadaïa de Bésécath. 2. Par. 34, 1.

2. Il fit ce qui était agréable au Seigneur, et marcha dans toutes les voies de David, son père, sans se détourner ni à droite ni à gauche.

3. La dix-huitième année de son règne, il envoya Saphan, fils d'Aslia, fils de Messulam, secrétaire du temple du Seigneur³, et il lui dit :

4. Allez trouver le grand prêtre Helcias, afin qu'il fasse amasser tout l'argent qui a été porté au temple du Seigneur, que les portiers du temple ont reçu du peuple ;

5. et que les maîtres de la maison du Seigneur le donnent aux entrepreneurs, afin qu'ils le distribuent à ceux qui travaillent aux réparations du temple du Seigneur,

6. aux charpentiers, aux maçons et à ceux qui rétablissent les murs entr'ouverts⁴,

γ. 26. —²⁰ * dans lequel son père avait déjà été enterré. — Quelques-uns veulent que ce nom ait été donné à ce jardin, parce que ce fut dans ce lieu qu'Oza fut puni pour avoir touché l'arche (2. Rois, 6, 8.). D'autres croient qu'Oza est le nom même du roi Ozias, qui mourut lépreux et fut enseveli dans le lieu des sépulcres royaux, mais non dans ces sépulcres mêmes (Pl. h. 15, 7.).

γ. 1. —¹ * Nous avons vu comment ce roi fut nommé prophétiquement par son propre nom plus de trois cents ans d'avance (3. Rois, 13, 2.).

² L'an du monde 3363, avant J.-C. 641.

γ. 3. —³ Dans l'hébr. : ... secrétaire, dans le temple du Seigneur.

γ. 6. —⁴ aux maçons. — Dans l'hébr. : aux ouvriers en bois, aux constructeurs et à ceux qui réparent les murs. — Les mots *bonim* et *goderim* semblent avoir la

afin qu'on aînète aussi du bois, et qu'on tire des pierres des carrières pour rétablir le temple du Seigneur.

7. Qu'on ne leur fasse pas néanmoins rendre compte de l'argent qu'ils reçoivent; mais qu'ils en soient les maîtres, et qu'on se repose sur leur bonne foi.

8. Alors le grand prêtre Helcias dit à Saphan, secrétaire : J'ai trouvé un livre de la loi dans le temple du Seigneur⁵; et il donna ce livre à Saphan qui le lut. 2. *Par.* 34, 14.

9. Saphan, secrétaire, revint ensuite trouver le roi pour lui rendre compte de ce qu'il lui avait commandé, et il lui dit : Vos serviteurs ont amassé *tout* l'argent qui s'est trouvé dans la maison du Seigneur, et ils l'ont donné aux intendants des bâtiments du temple du Seigneur, pour le distribuer aux ouvriers.

10. Saphan, secrétaire, dit encore au roi : Le pontife Helcias m'a donné aussi un livre. Et il le lut devant le roi.

11. Le roi ayant entendu ces paroles du livre de la loi du Seigneur⁶, déchira ses vêtements.

ponunt : et ut emanatur ligna, et lapides de lapicidinis, ad instaurandum templum Domini.

7. Verumtamen non supputetur eis argentum quod accipiunt, sed in potestate habeant, et in fide.

8. Dixit autem Helcias pontifex ad Saphan scribam : Librum Legis reperi in domo Domini : deditque Helcias volumen Saphan, qui et legit illud.

9. Venit quoque Saphan scriba ad regem, et renuntiavit ei quod præceperat, et ait : Conflaverunt servi tui pecuniam, quæ reperta est in domo Domini, et dederunt ut distribueretur fabricis a præfectis operum templi Domini.

10. Narravit quoque Saphan scriba regi, dicens : Librum dedit mihi Helcias sacerdos. Quem cum legisset Saphan coram rege,

11. et audisset rex verba Libri Legis Domini, scidit vestimenta sua.

même signification et désigner les maçons; mais le premier a un sens plus large que le dernier.

7. 8. —⁵ le livre de la loi écrit de la main de Moïse (2. *Par.* 34, 14.). Ce livre fut, par l'ordre de Moïse, déposé auprès de (dans) l'arche sainte avec d'autres objets sacrés (5. *Moys.* 31, 26. *Hébr.* 9, 4.); mais lorsque le temple fut bâti, comme il y avait dans le lieu saint plus d'espace pour toutes choses (3. *Rois.* 8, 9.), il fut, selon toute apparence, placé avec ces mêmes objets dans une pièce de l'édifice, où l'on conservait en dépôt d'autres antiquités. Il demeura oublié dans ce lieu-là pendant les règnes des rois impies, notamment des derniers rois (*Comp. pl. h.* 11, 12.). Il est probable toutefois qu'il s'en répandit des copies, au moins parmi ceux qui étaient bien disposés. Que si le roi lui-même n'en avait pas de copie, quoiqu'il fût de son devoir d'en avoir une (5. *Moys.* 17, 18, 19.), cela, vu l'éducation qu'il avait pu recevoir de son père, et que l'on reçoit en général dans les cours, ne doit nullement étonner. Même parmi nous l'Écriture se trouve-t-elle dans les mains de beaucoup de princes?

7. 11. —⁶ particulièrement les malédictions. 3. *Moys.* 26. 5. *Moys.* 28. A cette époque, la monarchie Chaldaïco-Babylonienne commençait; les Scythes pénétrèrent jusqu'en Égypte; le monde était dans l'attente d'une grande révolution, et Juda même vivait dans le plus profond oubli de Dieu. Le roi devait donc, pour toutes ces raisons, se figurer que les châtimens dont il lisait les menaces étaient à la porte. Il n'y a ainsi rien d'étonnant que le roi, à la lecture des malédictions qu'il avait sous les yeux dans l'autographe même du grand législateur, fût saisi d'effroi, comme à la vue de quelque chose d'entièrement nouveau. Il en fut effrayé, parce qu'il les crut mûres pour l'accomplissement, et qu'il n'avait jamais lu la loi sur ce point. — * Selon quelques-uns, le roi ne fut pas surpris d'apprendre ce que contenait la loi : il ne pouvait pas l'ignorer, la loi ayant été fidèlement observée, et par conséquent bien connue, sous Ezéchias, et même vers la fin du règne de Manassé. Ce qui le frappa, ce fut la comparaison qu'il établit entre ce qui était et ce qui devait être, et par suite la grandeur des maux qui menaçaient le royaume de Juda. Le livre même qui fut retrouvé, et qui était le propre autographe de Moïse, dut singulièrement contribuer à augmenter l'émotion du roi. Ce serait donc sans fondement que l'on conclurait de ce récit que les exemplaires du livre de la loi avaient disparu, ou même qu'ils étaient devenus plus rares qu'autrefois entre les mains du peuple de Juda. *Voy. D. Calmet in h. l. et pl. b. 23. note.*

12. Et præcepit Helciæ sacerdoti, et Ahicam filio Saphan, et Achobor filio Micha, et Saphan scribæ, et Asaïæ servo regis, dicens :

13. Ite et consulite Dominum super me, et super populo, et super omni Juda, de verbis voluminis istius, quod inventum est : magna enim ira Domini succensa est contra nos : quia non audierunt patres nostri verba Libri huius, ut facerent omne quod scriptum est nobis.

14. Ierunt itaque Helcias sacerdos, et Ahicam, et Achobor, et Saphan, et Asaia, ad Holdam prophetidem, uxorem Sellum, filii Thecuæ, filii Araas custodis vestium, quæ habitabat in Jerusalem in Secunda : locutique sunt ad eam.

15. Et illa respondit eis : Hæc dicit Dominus Deus Israel : Dicit viro, qui misit vos ad me :

16. Hæc dicit Dominus : Ecce, ego adducam mala super locum istum, et super habitatores ejus, omnia verba Legis, quæ legit rex Juda :

17. quia dereliquerunt me, et sacrificaverunt diis alienis, irritantes me in cunctis operibus manuum suarum : et succendetur indignatio mea in loco hoc, et non extinguetur.

18. Regi autem Juda, qui misit vos ut consuleretis Dominum, sic dicetis : Hæc dicit Dominus Deus Israel : Pro eo quod audisti verba voluminis,

19. et perterritum est cor tuum, et humiliatus es coram Domino, auditis sermonibus contra locum istum, et habitatores ejus, quod videlicet fierint in stuporem et in maledictum : et scidisti vesti-

12. Et il commanda au grand prêtre Helcias, à Ahicam, fils de Saphan, à Achobor, fils de Micha, à Saphan, secrétaire, et à Asaïas, serviteur du roi, et leur dit :

13. Allez, consultez le Seigneur sur ce qui me regarde, moi et tout le peuple, et tout Juda, touchant les paroles de ce livre qui a été trouvé ⁷ ; car la colère du Seigneur s'est embrasée contre nous, parce que nos pères n'ont point écouté les paroles de ce livre, et n'ont point fait ce qui nous avait été prescrit.

14. Alors le grand prêtre Helcias, Ahicam, Achobor, Saphan, et Asaïas, allèrent trouver Holda la prophétesse ⁸, femme de Sellum, fils de Thécuæ, fils d'Araas, gardien des vêtements ⁹, qui demeurait dans Jérusalem, dans la seconde enceinte ¹⁰ de la ville. Ils lui parlèrent,

15. et elle leur répondit : Voici ce que dit le Seigneur le Dieu d'Israël : Dites à l'homme qui vous a envoyé vers moi :

16. Voici ce que dit le Seigneur : Je vais faire tomber sur ce lieu et sur ses habitants tous les maux ¹¹ que le roi de Juda a lus dans le livre de la loi ;

17. parce qu'ils m'ont abandonné, qu'ils ont sacrifié à des dieux étrangers, et qu'ils m'ont irrité généralement par toutes leurs œuvres. Et mon indignation s'allumera de telle sorte contre ce lieu, qu'il n'y aura rien qui la puisse éteindre.

18. Mais pour le roi de Juda qui vous a envoyés consulter le Seigneur, vous lui direz : Voici ce que dit le Seigneur le Dieu d'Israël : Parce que vous avez écouté les paroles de ce livre,

19. que votre cœur en a été épouvanté, que vous vous êtes humilié devant le Seigneur après avoir appris les maux dont il menace cette ville et les habitants, en les assurant qu'ils deviendront un jour un objet d'étonnement ¹² et d'exécration ; et parce

ŷ. 13. — ⁷ pour savoir ce que nous avons à attendre.

ŷ. 14. — ⁸ Cette prophétesse n'est connue que par cet endroit. Jérémie était dès lors célèbre ; mais il était apparemment loin de Jérusalem, ce qui fut cause qu'on ne le consulta pas.

⁹ dans le temple.

¹⁰ de la ville. D'autres trad. : dans la nouvelle ville.

ŷ. 16. — ¹¹ Litt. : toutes les paroles de la loi que le roi etc. — à savoir toutes les paroles de malédiction.

ŷ. 19. — ¹² Dans l'hébr. : qu'ils seraient en proie à la dévastation et un objet d'exécration.

que vous avez déchiré vos vêtements et pleuré devant moi, j'ai écouté votre prière, dit le Seigneur.

20. C'est pourquoi je vous ferai reposer avec vos pères, et vous serez enseveli en paix, afin que vos yeux ne voient point les maux que je dois faire tomber sur cette ville.

menta tua, et flevisi coram me, et ego audivi, ait Dominus :

20. idcirco colligam te ad patres tuos, et colligeris ad sepulchrum tuum in pace, ut non videant oculi tui omnia mala quæ induciturus sum super locum istum.

CHAPITRE XXIII.

Josias rétablit le culte du vrai Dieu. Joachaz et Eliacim.

1. Ils vinrent donc rapporter au roi ce que cette prophétesse leur avait dit. Et le roi ayant fait assembler et venir auprès de lui tous les anciens de Juda et de Jérusalem, 2. *Par.* 34, 29. et suiv.

2. alla au temple du Seigneur ¹, étant accompagné de tous les hommes de Juda, de tous ceux qui habitaient dans Jérusalem, des prêtres, des prophètes et de tout le peuple, depuis le plus petit jusqu'au plus grand; et il lut devant eux toutes les paroles du livre de l'alliance qui avait été trouvé dans la maison du Seigneur. 2. *Moy.* 24. *Job.* 24, 25. 1. *Rois,* 7, 3. 4.

3. Le roi se tint debout sur un lieu élevé ², et il fit alliance avec le Seigneur, afin qu'ils marchassent dans la voie du Seigneur, qu'ils observassent ses préceptes, ses ordonnances et ses cérémonies de tout leur cœur et de toute leur âme, et qu'ils accomplissent toutes les paroles de l'alliance qui étaient écrites dans ce livre : et le peuple consentit à cet accord.

4. Alors le roi ordonna au pontife Helcias, aux prêtres du second ordre et aux portiers, de jeter hors du temple du Seigneur tous les vaisseaux qui avaient servi à Baal, au bois sacré et à tous les astres du ciel; et il les brûla hors de Jérusalem, dans la vallée de Cédron ³, et en emporta la pousière à Béthel ⁴. *Eccli.* 49, 3.

1. Et renuntiaverunt regi quod dixerat. Qui misit : et congregati sunt ad eum omnes senes Juda et Jerusalem.

2. Ascenditque rex templum Domini, et omnes viri Juda, universique qui habitabant in Jerusalem cum eo sacerdotes et prophetae, et omnis populus a parvo usque ad magnum : legitque cunctis audientibus omnia verba libri foederis, qui inventus est in domo Domini.

3. Stetitque rex super gradum : et foedus percussit coram Domino, et ambularent post Dominum, et custodirent praecepta ejus, et testimonia, et caeremonias, in omni corde, et in tota anima, et suscitarent verba foederis hujus, quæ scripta erant in libro illo : acquievitque populus pacto.

4. Et praecepit rex Helciae pontifici, et sacerdotibus secundi ordinis, et janitoribus, ut projicerent de templo Domini omnia vasa, quæ facta fuerant Baal, et in luco, et universæ militiæ cæli : et combussit ea foris Jerusalem in convalle Cedron, et tulit pulverem eorum in Bethel.

ŷ. 2. — ¹ Il y avait à cette époque plusieurs prophètes reconnus en cette qualité. C'étaient vraisemblablement Jérémie, Baruch, Sophonie, et la prophétesse Holda, dont il a été parlé ci-devant. — Le roi lui-même lut la loi et renouela l'alliance avec Dieu. En cela il voulut imiter l'exemple de Josué (*Jos.* 24, 25.), de Samuel (1. *Rois,* 7, 3. 4.) et d'Ezéchias (2. *Par.* 29, 10).

ŷ. 3. — ² Litt. : sur le degré, — sur son siège qui était exhaussé (*Voy. pl. h.* 14, 14.).

ŷ. 4. — ³ qui avait été souillée par l'exercice du culte de Moloch.

⁴ qui était souillée par le culte que les Israélites rendaient aux veaux d'or.

5. Et delevit aruspices, quos posuerant reges Juda ad sacrificandum in excelsis per civitates Juda, et in circuitu Jerusalem : et eos, qui adolebant incensum Baal, et soli, et lunæ, et duodecim signis, et omni militiæ cæli.

6. Et efferrit fecit lucum de domo Domini foras Jerusalem in convalle Cedron, et combussit eum ibi, et rededit in pulverem, et projecit super sepulchra vulgi.

7. Destruxit quoque ædículas effeminatorum, quæ erant in domo Domini, pro quibus mulieres texebant quasi domunculas luci.

8. Congregavitque omnes sacerdotes de civitatibus Juda : et contaminavit excelsa, ubi sacrificabant sacerdotes, de Gabaa usque Bersabee : et destruxit aras portarum in introitu ostii Josue principis civitatis, quod erat ad sinistram portæ civitatis.

9. Verumtamen non ascendebant sacerdotes excelsorum ad altare Domini in Jerusalem : sed tantum comedebant azyma in medio fratrum suorum.

10. Contaminavit quoque Topheth, quod est in convalle filii

5. Il extermina aussi les augures⁵ qui avaient été établis par les rois d'Israël pour sacrifier sur les hauts lieux dans les villes de Juda et autour de Jérusalem, et ceux qui offraient de l'encens à Baal, au soleil⁶, à la lune, aux douze signes⁷, et à toutes les étoiles du ciel.

6. Il commanda aussi que l'on ôtât de la maison du Seigneur l'idole du bois⁸, et qu'on la portât hors de Jérusalem, en la vallée de Cédron, où l'ayant brûlée et réduite en cendres, il en fit jeter les cendres sur les sépulcres du peuple⁹.

7. Il abattit aussi les petites maisons des effeminés qui étaient dans la maison du Seigneur, pour lesquels des femmes travaillaient à faire comme des tentes du bois¹⁰.

8. Le roi assembla ensuite tous les prêtres des villes de Juda, et il profana¹¹ tous les hauts lieux où les prêtres sacrifiaient, depuis Gabaa jusqu'à Bersabee¹²; et il détruisit les autels des portes, à l'entrée de la maison de Josué, prince de la ville, qui était à main gauche de la porte de la ville¹³.

9. Depuis ce temps-là les prêtres des hauts lieux ne montaient point à l'autel du Seigneur dans la ville de Jérusalem; mais ils mangeaient seulement du pain sans levain au milieu de leurs frères¹⁴.

10. Le roi souilla aussi et profana le lieu de Topheth¹⁵, qui est dans la vallée du fils

ÿ. 5. — ⁵ Dans l'hébr. : Chamarim, les prêtres des faux dieux.

⁶ Litt. : et au etc. — c'est-à-dire au etc. — * Baal était une figure du soleil.

⁷ du zodiaque. Dans l'hébr. : Massaloth; étoiles, planète.

ÿ. 6. — ⁸ Litt. : le bois... — le dieu de la forêt, Astharté.

⁹ parce que tous les tombeaux étaient impurs; outre cela, la plus grande partie de ceux qui étaient ensevelis, un petit nombre excepté, avaient vécu dans l'idolâtrie.

ÿ. 7. — ¹⁰ des tentes de Vénus, dans lesquelles on se livrait, pour honorer la déesse, à des actions infâmes. D'après l'hébr. : dans lesquelles (petites maisons) des femmes etc.

ÿ. 8. — ¹¹ afin qu'ils ne pussent plus en faire des lieux de prières : comment? Comp. ÿ. 14. 16. 20.

¹² * Gabaa était située sur la limite septentrionale du royaume de Juda, à deux heures environ de Jérusalem; Bersabee était la limite méridionale. — On voit par cet endroit comment les prêtres mêmes de la race d'Aaron, par une lâche condescendance, allaient offrir des sacrifices au Seigneur dans ces lieux contre la défense expresse de la loi (5. Moys. 12, 11.).

¹³ Les idolâtres, du moins les principaux, avaient des statues des dieux devant la porte de leur maison.

ÿ. 9. — ¹⁴ Les prêtres qui avaient sacrifié sur les hauts lieux, furent déposés de leur emploi, mais ils reçurent toujours leur entretien de l'autel, c'est-à-dire qu'ils participèrent aux pains azymes des sacrifices, aux dîmes, etc. Ils furent assimilés aux prêtres ayant des irrégularités corporelles. Voy. 3. Moys. 21, 17. 22.

ÿ. 10. — ¹⁵ Lieu où l'on sacrifiait des enfants, et qui apparemment fut ainsi appelé de l'hébreu tophoth, cymbales, tsembourins, dont on battait pendant les sacrifices, pour étouffer les cris des malheureuses victimes. Voy. Matth. 5, 22. — * L'abominable coutume d'offrir des sacrifices humains s'était répandue dans presque toutes

d'Ennom, afin que personne ne sacrifiait son fils ou sa fille à Moloch, en les faisant passer par le feu.

11. Il ôta aussi les chevaux que les rois de Juda avaient donnés ¹⁶ au soleil, à l'entrée du temple du Seigneur, près du logement de Nathanmelech, eunuque ¹⁷, qui était à Pharurim ¹⁸; et il brûla les chariots du soleil ¹⁹.

12. Le roi détruisit aussi les autels qui étaient sur le dôme de la chambre d'Achaz, que les rois de Juda avaient faits, et les autels que Manassé avait bâtis aux deux parvis du temple du Seigneur : et il courut ²⁰ de ce même lieu pour en répandre les cendres dans le torrent de Cédron.

13. Le roi souilla aussi et profana les hauts lieux qui étaient à main droite de la montagne du Scandale ²¹, que Salomon, roi d'Israël, avait bâtis à Astaroth, idole des Sidoniens, à Chamos, le scandale de Moab, et à Melchom, l'abomination des enfants d'Ammon. 3. *Rois*, 13, 32.

14. Il en brisa les statues, en abattit les bois, et il remplit ces lieux-là d'ossements de morts.

Ennom : ut nemo consecraret filium suum aut filiam per ignem, Moloch.

11. Abstulit quoque equos, quos dederant reges Juda, soli, in introitu templi Domini juxta exedram Nathanmelech eunuchi, qui erat in Pharurim : currus autem solis combussit igni.

12. Altaria quoque, quæ erant super tecta cœnaculi Achaz, quæ fecerant reges Juda, et altaria quæ fecerat Manasses in duobus atriis templi Domini, destruxit rex : et cucurrit inde, et dispersit cinerem eorum in torrentem Cedron.

13. Excelsa quoque, quæ erant in Jerusalem ad dexteram partem montis offensionis, quæ ædificaverat Salomon rex Israël Astaroth idolo Sidoniorum, et Chamos offensionis Moab, et Melchom abominationi filiorum Ammon, poluit rex.

14. Et contrivit statuas, et succidit lucos : replevitque loca eorum ossibus mortuorum.

les parties du monde. Manéthon, Sanchomathon, Hérodote, Pausanias, Josèphe, Philon, Diodore de Sicile, Denys d'Halicarnasse, Strabon, Cicéron, Jules César, Macrobe, Plin, la plupart des poètes grecs et latins, et après eux plusieurs Pères de l'Eglise, l'attestent d'un consentement unanime, et de toutes leurs dépositions jointes ensemble et comparées, il résulte que ces exécutions cruelles, les immolations de victimes humaines aux idoles, étaient en vigueur et plus ou moins fréquentes chez les Phéniciens, les Egyptiens, les Arabes, les Chananéens, les habitants de Tyr et de Carthage, ceux d'Athènes et de Lacédémone, les Ioniens, tous les Grecs du continent et des îles, les Romains, les Scythes, les Albanais et les Gaulois, en un mot chez tous les peuples de l'antiquité, chez les plus avancés dans les lettres, les arts, la philosophie et la politique, comme chez les plus barbares. Voici, notamment, ce que Jules César écrit des Gaulois dans ses Commentaires « Les Gaulois, dit-il, sont fort superstitieux, et dans les dangers, soit de guerre ou de maladie, ils sacrifient des hommes ou font vœu d'en sacrifier ; ce qui s'exécute par l'entremise des druides. Ils croient qu'autrement Dieu ne peut être apaisé, et qu'il faut la vie d'un homme pour en racheter un autre, de sorte qu'il s'en fait des sacrifices publics. En quelques endroits, il y a des idoles d'osier d'une grandeur extraordinaire, qu'on remplit d'hommes, et souvent de criminels, puis on y met le feu. Ils ne croient pas qu'il y ait de victimes plus agréables à la divinité ; mais quelquefois ils brûlent des innocents, faute de coupables. » Ces horribles sacrifices, si répandus chez les peuples de l'ancien monde, avaient lieu aussi chez plusieurs peuples de l'Amérique, au Mexique, au Pérou, etc. Ils sont encore en usage chez quelques peuplades sauvages de l'Afrique et de l'Océanie, et même, ce qui est à peine croyable, ils l'ont été jusqu'à nos jours dans les possessions anglaises de l'Indostan. Comp. 3. *Moy.* 1, 17 et les rem.

γ. 11. — ¹⁶ conformément au culte des Perses.

¹⁷ Ce camérier devait apparemment prendre soin des chevaux.

¹⁸ C'est apparemment le nom d'un lieu près du temple.

¹⁹ * Non-seulement les Perses, mais les Babyloniens, les Grecs et plusieurs autres peuples honoraient le soleil en lui consacrant des chevaux soit vivants, soit en peinture ou en sculpture.

γ. 12. — ²⁰ il se hâta de se retirer. D'autres trad. : il les mit en pièces. Ces autels avaient été dressés à l'armée des dieux. *Jérém.* 19; *Sophon.* 1, 5.

γ. 13. — ²¹ des Oliviers. Voy. 3. *Rois*, 11, 7.

15. Insuper et altare, quod erat in Bethel, et excelsum, quod fecerat Jeroboam filius Nabat, qui peccare fecit Israel : et altare illud, et excelsum destruxit, atque combussit, et comminuit in pulverem, succenditque etiam lucum.

16. Et conversus Josias, vidit ibi sepulchra, quæ erant in monte : misitque et tulit ossa de sepulchris, et combussit ea super altare, et polluit illud juxta verbum Domini, quod locutus est vir Dei, qui prædixerat verba hæc.

17. Et ait : Quis est titulus ille, quem video? Responderuntque ei cives urbis illius : Sepulchrum est hominis Dei, qui venit de Juda, et prædixit verba hæc, quæ fecisti super altare Bethel.

18. Et ait : Dimittite eum, nemo commoveat ossa ejus. Et intacta manserunt ossa illius, cum ossibus prophetæ qui venerat de Samaria.

19. Insuper et omnia fana excelsorum, quæ erant in civitatibus Samariæ, quæ fecerant reges Israel ad irritandum Dominum, abstulit Josias : et fecit eis, secundum omnia opera quæ fecerat in Bethel.

20. Et occidit universos sacerdotes excelsorum, qui erant ibi super altaria : et combussit ossa humana super ea : reversusque est Jerusalem.

21. Et præcepit omni populo, dicens : Facite Phase Domino Deo vestro, secundum quod scriptum est in libro fœderis hujus.

22. Nec enim factum est Phase tale a diebus iudicum, qui iudicaverunt Israel, et omnium dierum regum Israel et regum Juda,

15. Et pour ce qui est de l'autel qui était à Béthel, et du haut lieu qu'avait bâti Jéroboam, fils de Nabat, qui avait fait pécher Israël, il détruisit et cet autel et ce haut lieu; il les brûla et les réduisit en cendres, et consuma aussi par le feu le bois consacré.

16. Josias retournant en ce lieu, vit les sépulcres qui étaient sur la montagne; et il envoya prendre les os qui étaient dans ces sépulcres, et les brûla sur l'autel; et il le souilla et profana, selon la parole du Seigneur qu'avait prononcée l'homme de Dieu²² qui prédit ces choses.

17. Il dit ensuite : Quel est ce tombeau que je vois? Les citoyens de cette ville-là lui dirent : C'est le sépulcre de l'homme de Dieu qui était venu de Juda, et qui avait prédit ce que vous venez de faire sur l'autel de Béthel.

18. Josias dit : Laissez-le là, et que personne ne touche à ses os. Et ses os demeurèrent au même lieu sans que personne y touchât, avec les os du prophète qui était venu de Samarie²³.

19. Josias détruisit aussi tous les temples des hauts lieux qui étaient dans les villes de Samarie²⁴, que les rois d'Israël avaient bâtis pour irriter le Seigneur; et il les réduisit au même état que tous ceux qui étaient à Béthel.

20. Et il tua tous les prêtres des hauts lieux qui avaient soin des autels en ces lieux-là, et il brûla sur ces autels des os d'hommes morts²⁵. Après cela il retourna à Jérusalem.

21. Josias dit ensuite à tout le peuple : Célébrez la Pâque²⁶ en l'honneur du Seigneur votre Dieu, en la manière qui est écrite dans ce livre de l'alliance. 2. Par. 35, 1.

22. Car depuis le temps des Juges, qui jugèrent Israël, et depuis tout le temps des rois d'Israël, et des rois de Juda²⁷,

ÿ. 16. — ²² 350 ans auparavant. Voy. 3. Rois, 13, 2.

ÿ. 18. — ²³ Voy. 3. Rois, 13, 31.

ÿ. 19. — ²⁴ Comment Josias va-t-il dans le royaume de Samarie? Comme le royaume d'Assyrie commençait alors à tomber en décadence, Josias pouvait se hasarder à s'avancer jusqu'à Samarie abandonnée à elle-même.

ÿ. 20. — ²⁵ Les ossements humains profanaient, même dans l'opinion des païens, les lieux où ils se rencontraient. — En faisant mourir les prêtres de Baal et des autres idoles, Josias exécute les prescriptions de la loi de Moïse (5. Moys. 13, 5.).

ÿ. 21. — ²⁶ Litt. : Faites le Phase au Seigneur, — la fête de Pâques.

ÿ. 22. — ²⁷ d'une manière aussi conforme aux prescriptions de Moïse, sans même en excepter la fête de Pâques célébrée par Ezéchias. Voy. 2. Par. 30, 2. 3. 17. 18.

23. jamais Pâque ne fut célébrée comme celle qui se fit en l'honneur du Seigneur dans Jérusalem la dix-huitième année du roi Josias.

24. Josias extermina aussi les pythons ²⁸, les devins et les figures des idoles ²⁹, les impuretés et les abominations qui avaient été dans le pays de Juda et de Jérusalem, pour accomplir les paroles de la loi qui étaient écrites dans ce livre qu'Elcias, pontife, avait trouvé dans le temple du Seigneur.

25. Il n'y a point eu avant Josias de roi qui lui fût semblable ³⁰, et qui soit retourné comme lui au Seigneur de tout son cœur, de toute son âme et de toute sa force, selon tout ce qui est écrit dans la loi de Moÿse; et il n'y en a point eu non plus après lui.

26. Cependant l'extrême colère et la fureur du Seigneur qui s'était allumée contre Juda, à cause des crimes par lesquels Mannassé l'avait irrité, ne fut point apaisée alors ³¹.

27. C'est pourquoi le Seigneur a dit ³² : Je rejeterai encore Juda de devant ma face, comme j'ai rejeté Israël; et j'abandonnerai Jérusalem, cette ville que j'ai choisie, et cette maison de laquelle j'ai dit : C'est là que mon nom sera présent. *Pl. b. 24, 2.*

28. Le reste des actions de Josias, et tout ce qu'il a fait, est écrit au Livre des annales des rois de Juda.

29. En ce temps-là Pharaon Nécho ³³, roi d'Égypte, marcha contre le roi des Assy-

23. sicut in octavo decimo anno regis Josiæ factum est Phase istud Domine in Jerusalem.

24. Sed et pythones, et ariolos, et figuras idolorum, et immunditias, et abominaciones, quæ fuerant in terra Juda et Jerusalem, abstulit Josias : ut statueret verba legis, quæ scripta sunt in libro, quem invenit Helcias sacerdos in templo Domini.

25. Similis illi non fuit ante eum rex, qui reverteretur ad Dominum in omni corde suo, et in tota anima sua, et in universa virtute sua, juxta omnem legem Moysi : neque post eum surrexit similis illi.

26. Verumtamen non est aversus Dominus ab ira furoris sui magni, quo iratus est furor ejus contra Judam : propter irritationes, quibus provocaverat eum Mannasses.

27. Dixit itaque Dominus : Etiam Judam auferam a facie mea, sicut abstuli Israel : et projiciam civitatem hanc, quam elegi, Jerusalem, et domum, de qua dixi : Erit nomen meum ibi.

28. Reliqua autem sermonum Josiæ, et universa quæ fecit, nonne hæc scripta sunt in Libro verborum dierum regum Juda ?

29. In diebus ejus ascendit Pharaon Necho rex Ægypti, contra

ÿ. 24. — ²⁸ Dans l'hébr. : ceux qui évoquaient les morts.

²⁹ Dans l'hébr. : les dieux lares. Voy. 1. Moÿs. 31, 19.

ÿ. 25. — ³⁰ dans son retour à Dieu et dans sa ponctualité à observer la loi de Moÿse. Voy. *pl. h. 18, 5.*

ÿ. 26. — ³¹ Dieu ne fut point apaisé par la piété de Josias, parce que, comme on le voit par les écrits des prophètes Jérémie, Sophonie et Ezéchiel, le peuple s'éloignait de ses anciens péchés plus par contrainte que par une conversion intérieure. Les habitudes perverses étaient si profondément enracinées, que même les enfants de Josias suivirent plutôt les traces de leurs impies aïeux que celles de leur pieux père, tant est difficile une conversion radicale après une vie criminelle!

ÿ. 27. — ³² * par ses prophètes. — La captivité de Juda fut prédite non-seulement par la prophétesse Holda (*pl. h. 22, 16.*), mais par Isaïe (*pl. h. 20, 16-18.*), par Sophonie (1, 2.), et surtout par Jérémie (*Jér. 5, 15; 6, 22, etc.*).

ÿ. 29. — ³³ * L'empire assyrien avec lequel l'Égypte fut toujours en rivalité de pouvoir, avait succombé sous les efforts réunis de Nabopolassar, roi chaldéen à Babylone, et de Cyaxare, roi des Mèdes, et Ninive avait été détruite (en 625). Dans Nabopolassar, qui déjà menaçait les pays en deçà de l'Euphrate, l'Égypte voyait un nouvel ennemi redoutable. Nécho II, fils et successeur de Psammétique, pour arrêter les progrès des Chaldéens, marcha vers l'Euphrate (en 610), afin de s'emparer de *Carchémisch*, ou Circésium, située sur la rive orientale du fleuve. L'armée égyptienne tourna au nord de la Judée et voulut traverser la plaine d'Esdrélon; mais elle fut arrêtée dans sa marche par Josias. Voy. la note 34. *Pl. b. 24, 7.*

regem Assyriorum, ad flumen Euphratem : et abiit Josias rex in occursum ejus : et occisus est in Mageddo, cum vidisset eum.

30. Et portaverunt eum servi sui mortuum de Mageddo : et pertrulerunt in Jerusalem, et sepe-lierunt eum in sepulchro suo. Tulitque populus terræ Joachaz filium Josiæ : et unxerunt eum, et constituerunt eum regem pro patre suo.

31. Viginti trium annorum erat Joachaz cum regnare cœpisset, et tribus mensibus regnavit in Jerusalem : nomen matris ejus Amital, filia Jeremiæ, de Lobna.

32. Et fecit malum coram Domino, juxta omnia quæ fecerant patres ejus.

33. Vinxitque eum Pharaon Necho in Rebla, quæ est in terra Emath, ne regnaret in Jerusalem : et imposuit mulctam terræ, centum talentis argenti, et talento auri.

34. Regemque constituit Pharaon Necho Eliacim filium Josiæ pro Josia patre ejus : vertitque nomen ejus Joakim : porro Joachaz tulit, et duxit in Ægyptum, et mortuus est ibi.

35. Argentum autem et aurum dedit Joakim Pharaoni, cum indidisset terræ per singulos, ut conferretur juxta præceptum Pharaonis : et unumquemque juxta vires suas exegit, tam argentum quam aurum de populo terræ, ut daret Pharaoni Necho.

36. Viginti quinque annorum erat Joakim cum regnare cœpisset : et

riens, vers le fleuve d'Euphrate. Et le roi Josias alla au-devant de lui ³⁴; et lui ayant donné bataille ³⁵, il fut tué à Mageddo. 2. Par. 35, 20.

30. Ses serviteurs le rapportèrent mort ³⁶ de Mageddo à Jérusalem, et l'ensevelirent dans son sépulcre. Et le peuple prit Joachaz, fils de Josias, et il fut sacré et établi roi en la place de son père ³⁷.

31. Joachaz avait vingt-trois ans lorsqu'il commença à régner, et il régna trois mois dans Jérusalem. Sa mère se nommait Amital, et était fille de Jérémie de Lobna. 2. Par. 36, 2.

32. Il fit le mal devant le Seigneur, et il commit tous les mêmes crimes que ses pères ³⁸.

33. Pharaon Nécho l'enchaîna à Rébla ³⁹, qui est au pays d'Emath, afin qu'il ne régnât point à Jérusalem. Il condamna le pays à lui donner cent talents d'argent et un talent d'or.

34. Et Pharaon Nécho établit roi Eliacim, fils de Josias, en la place de Josias, son père, et changea son nom, et l'appela Joakim ⁴⁰. Et ayant pris Joachaz, il l'emmena en Egypte, où il mourut.

35. Or Joakim donna à Pharaon l'argent et l'or selon la taxe qu'il avait faite par tête sur le pays, pour payer la contribution selon l'ordre de Pharaon; et il tira de l'argent et de l'or de tout le peuple, exigeant de chacun à proportion de son bien, pour donner cet argent à Pharaon Nécho.

36. Joakim avait vingt-cinq ans lorsqu'il commença à régner, et il régna onze ans à

ÿ. 29. — ³⁴ parce qu'il ne se fiait pas aux assurances qu'il lui donnait, qu'il passerait pacifiquement. Voy. 2. Par. 35, 21. 22.

³⁵ Litt. : et l'ayant vu, — lui ayant livré un combat.

ÿ. 30. — ³⁶ * blessé mortellement, car il mourut, ce semble, à Jérusalem (2. Par. 35, 23.). Voy. l'Eloge de Josias *Eccli.* 49, 1 et suiv.

³⁷ L'an du monde 3394, avant J.-C. 610.

ÿ. 32. — ³⁸ Preuve que l'impiété des temps qui avaient précédé Josias, n'avait pas son fondement dans le défaut de connaissance du livre de la loi, ni encore bien moins dans la non-existence de ce livre qui n'aurait pas encore alors été composé, comme quelques-uns l'ont témérairement et fausement avancé.

ÿ. 33. — ³⁹ * On croit que Rébla est Apamée de Syrie, sur le fleuve Oronte. Le pays d'Emath est aussi appelé le pays d'Amasée.

ÿ. 34. — ⁴⁰ en signe de sa domination sur lui.

Jérusalem. Sa mere s'appelait Zébida, et était fille de Phadaïa de Ruma.

37. Il fit le mal devant le Seigneur, et commit tous les mêmes crimes que ses pères ⁴¹.

undecim annis regnavit in Jerusalem : nomen matris ejus Zebida filia Phadaia, de Ruma.

37. Et fecit malum coram Domino, juxta omnia quæ fecerant patres ejus.

CHAPITRE XXIV.

Joakin, Joachim, Siège de Jérusalem. Première translation du peuple à Babylone. Sédécias.

1. Nabuchodonosor ¹, roi de Babylone ², marcha contre Juda au temps de Joakim ; et Joakim lui fut assujetti pendant trois ans. Et après cela il ne voulut plus lui obéir.

2. Alors le Seigneur envoya des troupes de voleurs ³ de Chaldée, de Syrie, de Moab et des enfants d'Ammon, et les fit venir contre Juda pour l'exterminer, selon la parole que le Seigneur avait dite par les prophètes, ses serviteurs ⁴. *Pl. h. 23, 27.*

3. Ceci arriva pour accomplir la parole du Seigneur contre Juda, afin de le rejeter de devant sa face, à cause de tous les crimes que Manassé avait commis,

4. et à cause du sang innocent qu'il avait répandu, ayant rempli Jérusalem du carnage des innocents. C'est pourquoi le Seigneur ne voulut point se rendre propice. *Pl. h. 21, 16.*

5. Le reste des actions de Joakim, et tout ce qu'il a fait, est écrit au Livre des annales

1. In diebus ejus ascendit Nabuchodonosor rex Babylonis, et factus est ei Joakim servus tribus annis : et rursus rebellavit contra eum.

2. Immisitque ei Dominus latrunculos Chaldæorum, et latrunculos Syriæ, et latrunculos Moab, et latrunculos filiorum Ammon : et immisit eos in Judam, ut disperderent eum, juxta verbum Domini, quod locutus fuerat per servos suos prophetas.

3. Factum est autem hoc per verbum Domini contra Judam, ut auferret eum coram se, propter peccata Manasse universa quæ fecit,

4. et propter sanguinem innocentium, quem effudit, et implevit Jerusalem cruore innocentium : et ob hanc rem noluit Dominus propitiari.

5. Reliqua autem sermonum Joakim, et universa quæ fecit,

¶ 37. — ⁴¹ * Comp. *Jérém.* 22, 13, 14 et suiv. ; 26, 22.

¶ 1. — ¹ Dans l'hébr. : Nebucadnetsar. L'an du monde 3386, avant J.-C. 606, vers la fin de la troisième et au commencement de la quatrième année de Joakim, époque à laquelle commencent les soixante-dix années de captivité prédites par *Jér.* 25, 1. 2. 11, 12.

² Les Chaldéens (*Isaïe*, 13, 19. 1. *Esd.* 5, 12.), peuple qui habitait au nord de la Mésopotamie, avaient renversé la monarchie assyrienne et fondé à Babel le puissant royaume de Babylone. Nabuchodonosor, leur prince, vint aussi mettre le siège devant la ville de Jérusalem, la prit, piller le temple (*Dan.* 1, 2.) et conduisit comme captifs à Babylone (2. *Par.* 36, 6.), le roi et un grand nombre des principaux, parmi lesquels se trouvait Daniel. Bientôt il remit le roi en liberté, à la condition qu'il lui serait tributaire. Le roi paya ce tribut durant trois ans, après lesquels il se révolta de nouveau.

¶ 2. — ³ D'autres trad. : des troupes de guerre. Elles étaient envoyées par Nabuchodonosor. Comp. *Jér.* 52, 28.

⁴ *Voy. pl. h. 22, 18 et suiv. Jér.* 20, 4, 5.

nonne hæc scripta sunt in Libro sermonum dierum regum Juda? Et dormivit Joakim cum patribus suis :

6. et regnavit Joachin filius ejus pro eo.

7. Et ultra non addidit rex Ægypti, ut egrederetur de terra sua : tulerat enim rex Babylonis, a rivo Ægypti usque ad fluvium Euphraten, omnia quæ fuerant regis Ægypti.

8. Decem et octo annorum erat Joachin cum regnare cœpisset, et tribus mensibus regnavit in Jerusalem : nomen matris ejus Nohesta, filia Elnathan de Jerusalem.

9. Et fecit malum coram Domino, juxta omnia quæ fecerat pater ejus.

10. In tempore illo ascenderunt servi Nabuchodonosor regis Babylonis in Jerusalem, et circumdata est urbs munitionibus.

11. Venitque Nabuchodonosor rex Babylonis ad civitatem cum servis suis, ut oppugnarent eam.

12. Egressusque est Joachin rex Juda ad regem Babylonis, ipse et mater ejus, et servi ejus, et principes ejus, et eunuchi ejus : et suscepit eum rex Babylonis anno octavo regni sui.

des rois de Juda. Et Joakim s'endormit avec ses pères ⁵.

6. Et Joachin ⁶, son fils, régna en sa place.

7. Le roi d'Égypte depuis ce temps-là ne sortit plus de son royaume, parce que le roi de Babylone avait emporté tout ce qui était au roi d'Égypte, depuis les frontières d'Égypte jusqu'au fleuve de l'Euphrate.

8. Joachin avait dix-huit ans ⁷ lorsqu'il commença à régner ⁸; et il régna trois mois à Jérusalem. Sa mère s'appelait Nohesta, et elle était fille d'Elnathan, de Jérusalem.

9. Il fit le mal devant le Seigneur ⁹ et commit tous les mêmes crimes que son père.

10. En ce temps-là les serviteurs du roi de Babylone vinrent assiéger Jérusalem, et ils firent une circonvallation autour de la ville.

11. Et Nabuchodonosor, roi de Babylone, vint aussi avec ses serviteurs pour prendre la ville.

12. Et Joachin, roi de Juda, sortit de Jérusalem, et vint se rendre au roi de Babylone ¹⁰ avec sa mère, ses serviteurs, ses princes et ses eunuques. Et le roi de Babylone le reçut ¹¹ la huitième année de son règne ¹².

ÿ. 5. — ⁵ sans recevoir la sépulture royale. *Jér.* 22, 19. 36, 30.

ÿ. 6. — ⁶ appelé aussi Jéchonias. *Math.* 1, 11. *Jér.* 22, 24.

ÿ. 8. — ⁷ * On lit dans 2. *Par.* 36, 9. que Joachin commença à régner à l'âge de huit ans. Mais cela probablement veut dire qu'à l'âge de huit ans il fut associé au trône, et qu'après avoir régné dix ans avec son père, il régna seul à l'âge de dix-huit ans. Joachin ne put proprement monter sur le trône à huit ans; car au bout de trois mois il fut fait captif, et il avait dès-lors plusieurs femmes (ÿ. 15.).

⁸ L'an du monde 3409, avant J.-C. 599.

ÿ. 9. — ⁹ * *Comp.* *Ezéchiel*, 19, 5. 6; *Jérémié*, 22, 24 et suiv.

ÿ. 12. — ¹⁰ Litt. . Joachin, roi de Juda, sortit pour aller trouver le roi de Babylone. — Il se livra à lui.

¹¹ Litt. : le prit — le fit son captif.

¹² * du règne du roi de Babylone. Il n'est pas hors de propos de remarquer ici en combien d'occasions Nabuchodonosor marcha contre la Syrie et la Palestine. Dans la quatrième année du règne de Joachin (606), Néchao après avoir soumis peu à peu les peuples en deçà de l'Euphrate, crut pouvoir entreprendre le siège de *Circésium* (*Pl. h.* 23, 29.); mais Nabuchodonosor, alors simplement prince royal et probablement corégent, c'est-à-dire associé au trône de son père Nabopolassar, s'avança contre le roi d'Égypte, le rencontra près de Circésium et mit son armée en déroute. — Dans l'année qui suivit la bataille de Circésium, c'est-à-dire la cinquième année de Joachin (605), les Chaldéens s'avancèrent à leur tour vers les frontières de l'Égypte, et allèrent jusqu'à Péluse. La Judée trembla en voyant son territoire envahi par ces puissants conquérants; mais cette fois encore Joachin échappa au danger. Nabuchodonosor ayant reçu la nouvelle de la mort de son père (604), prit le chemin du désert et s'en retourna en toute hâte à Babylone, où il passa une année ou deux à régler les affaires intérieures du royaume qu'il était

13. Mais ensuite il emporta de Jérusalem tous les trésors de la maison du Seigneur, et les trésors de la maison du roi. Il brisa¹³ tous¹⁴ les vases d'or que Salomon, roi d'Israël, avait faits dans le temple du Seigneur, selon ce que le Seigneur avait prédit¹⁵.

14. Il transféra les principaux de Jérusalem¹⁶, tous les princes, tous les plus vaillants de l'armée, au nombre de dix mille captifs; il emmena aussi tous les artisans et les lapidaires¹⁷, et il ne laissa que les plus pauvres d'entre le peuple.

15. Il transféra aussi à Babylone Joachin, la mère du roi, les femmes du roi et ses eunuques; et il emmena captifs de Jérusalem à Babylone les juges du pays. 2. *Par.* 36, 10. *Esth.* 2, 6. 11, 4.

16. Le roi de Babylone emmena tous les plus vaillants de Juda au nombre de sept mille, les artisans et les lapidaires¹⁸ au nombre de mille, tous les hommes de cœur et les gens de guerre; et il les emmena captifs à Babylone. *Jér.* 24, 1. *Ezech.* 17, 12.

17. Il établit roi, en la place de Joachin, Matthanias, son oncle¹⁹, et il l'appela Sédécias²⁰.

18. Sédécias avait vingt et un ans lorsqu'il commença à régner²¹; et il régna onze ans

13. Et protulit inde omnes thesauros domus Domini, et thesauros domus regis: et concidit universa vasa aurea, quæ fecerat Salomon rex Israel in templo Domini juxta verbum Domini.

14. Et transtulit omnem Jerusalem, et universos principes, et omnes fortes exercitus, decem millia, in captivitate; et omnem artificem et clusorem: nihilque relictum est, exceptis pauperibus populi terræ.

15. Transtulit quoque Joachin in Babylonem, et matrem regis, et uxores regis, et cunuchos ejus: et judices terræ duxit in captivitate de Jerusalem in Babylonem.

16. Et omnes viros robustos, septem millia, et artifices, et clusores mille, omnes viros fortes et bellatores: duxitque eos rex Babylonis captivos in Babylonem.

17. Et constituit Matthaniam patrum ejus pro eo: imposuitque nomen ei Sedeciam.

18. Vigessimus et primum annum ætatis habebat Sedecias cum

désormais appelé à gouverner seul. — Les affaires de son royaume réglées, Nabuchodonosor reentra en campagne; et marchant encore contre la Syrie, dans la huitième année de Joachin (603 à 602), il pénétra dans la Judée, la rendit tributaire et força Joachin de le reconnaître comme suzerain. Ce fut probablement à cette époque que Nabuchodonosor fit emporter une partie des vases sacrés du temple de Jérusalem, et qu'il emmena plusieurs jeunes hommes de familles nobles, tels que Daniel, Hanania, Misaël et Azaria (note 2.). — Sous Joachin ou Jéchonias, l'armée chaldéenne parut de nouveau devant Jérusalem qu'elle assiégea, et bientôt elle fut suivie du roi Nabuchodonosor (v. 10. 11.); et ce fut alors que Joachin, sortant de sa capitale, vint se rendre à lui avec sa mère, ses serviteurs et ses eunuques. Enfin la révolte de Sédécias attira encore Nabuchodonosor devant Jérusalem; mais cette fois ce fut pour la ruine entière de cette cité infortunée, mais coupable (ch. 25.). — Ce n'est qu'à l'aide de ces observations qu'on peut concilier les diversités de dates qu'on remarque entre les Livres des rois, ceux des *Paratip.* (36, 6. 7.), et ce qu'on lit dans *Jérémie* (25, 1.) et dans *Daniel* (1, 1-6.). — On voit, du reste, par ce passage, que les rois hébreux imitant encore en ce point la mauvaise coutume des rois païens, avaient aussi des eunuques dans leurs palais.

v. 13. — ¹³ Il en enleva les lames d'or.

¹⁴ la plus grande partie; car *voy. pl. b.* 25, 15.

¹⁵ *Voy. v.* 2.

v. 14. — ¹⁶ les principaux citoyens; parmi lesquels étaient aussi Ezéchiel et Marдохée.

¹⁷ Litt. : clusores, ceux qui faisaient des enceintes — de peur qu'ils ne pussent de nouveau fortifier la ville.

v. 16. — ¹⁸ * Clusores, hébr. *maseger*: terme obscur, qui signifie proprement *claustra facientes*. Les uns l'entendent des maçons, les autres des lapidaires ou orfèvres, d'autres de ceux qui travaillent aux fortifications, et même des soldats qui veillent à la garde des villes (v. 14.).

v. 17. — ¹⁹ de Joachin.

²⁰ c'est-à-dire justice de Dieu. *Voy. pl. h.* 23, 34.

v. 18. — ²¹ L'an du monde 3495, avant J.-C. 599.

regnare cœpisset, et undecim annis regnavit in Jerusalem : nomen matris ejus erat Amital, filia Jeremiae, de Lobna.

19. Et fecit malum coram Domino, juxta omnia quæ fecerat Joakim.

20. Irascebatur enim Dominus contra Jerusalem et contra Judam, donec projiceret eos a facie sua : recessitque Sedecias a rege Babylois.

à Jérusalem. Sa mère s'appelait Amital, et était fille de Jérémie, de Lobna.

19. Il fit le mal devant le Seigneur, et il commit tous les mêmes crimes que Joakim.

20. Car la colère du Seigneur s'augmentait toujours contre Jérusalem et contre Juda²², jusqu'à ce qu'il les rejetât de devant sa face. Et Sédécias se retira de l'obéissance qu'il rendait au roi de Babylone.

CHAPITRE XXV.

Destruction de Jérusalem et deuxième translation du peuple à Babylone.

1. Factum est autem anno nono regni ejus, mense decimo, decima die mensis, venit Nabuchodonosor rex Babylois, ipse et omnis exercitus ejus, in Jerusalem, et circumdederunt eam : et extruxerunt in circuitu ejus munitiones.

2. Et clausa est civitas atque vallata, usque ad undecimum annum regis Sedeciae,

3. nona die mensis : prævaluitque fames in civitate, nec erat panis populo terræ.

4. Et interrupta est civitas : et omnes viri bellatores nocte fugerunt, per viam portæ, quæ est inter duplicem murum ad hortum regis (porro Chaldæi obsidebant in

1. La neuvième année du règne de Sédécias, le dixième jour du dixième mois, Nabuchodonosor, roi de Babylone, marcha avec toute son armée contre Jérusalem, et mit le siège devant la ville, et y fit des retranchements tout autour.¹ Jér. 39, 1. 52, 4.

2. Et la ville demeura enfermée par la circonvallation qu'il avait faite, jusqu'à la onzième année du roi Sédécias,

3. et jusqu'au neuvième jour du mois². La ville fut extrêmement pressée par la famine, et il ne se trouvait point de pain³ pour le peuple du pays⁴.

4. Et la brèche ayant été faite, tous les gens de guerre s'enfuirent la nuit par le chemin de la porte qui est entre deux murailles près le jardin du roi, pendant que les Chaldéens étaient occupés au siège autour des

† 20. — ²² * Un des traits les plus terribles de la colère de Dieu contre un peuple, c'est de permettre qu'il ait à sa tête des princes et des chefs qui s'égarent en suivant les voies de l'impiété. Alors le relâchement et la dissolution des mœurs amènent bientôt le désordre dans l'Etat, et les catastrophes et les révolutions en sont les suites nécessaires. — Ce fut la huitième année de son règne que Sédécias se révolta contre le roi de Babylone. L'écriture lui en fait un vif reproche (2. Par. 26, 13.), parce que, d'une part, il manqua à sa parole, et que, d'autre part, il attira sur Juda les plus effroyables malheurs.

† 1. — ¹ D'autres traduisent : une circonvallation, des machines de guerre. Voy. Ezéch. 4, 2.

† 3. — ² du quatrième mois. Jérém. 39, 2. 52, 6.

³ * D'après Jérémie, Ezéchiel et Baruch, la famine fut telle, que l'on vit des mères manger leurs propres enfants (Lam. 4, 10; Ezéch. 5, 10; Bar. 2, 3.).

⁴ * L'eau ne manquait pas. Les bassins pratiqués en quelques endroits de la ville, les citernes et surtout les réservoirs souterrains du temple, en fournissaient avec abondance. Voy. 2. Par. 32, 30. Ezéch. 47, 1 et les remarq.

murailles. Sédécias s'enfuit donc par le chemin ⁵ qui mène aux campagnes du désert.

5. Et l'armée des Chaldéens poursuivit le roi, et le prit dans la plaine de Jéricho; et tous les gens de guerre qui étaient avec lui furent dissipés, et l'abandonnèrent.

6. Ayant donc pris le roi, ils l'emmenèrent au roi de Babylone à Réblatha ⁶. Et le roi de Babylone lui prononça son arrêt.

7. Il fit mourir les fils de Sédécias aux yeux de leur père; il lui creva les yeux, le chargea de chaînes, et l'emmena à Babylone ⁷.

8. La dix-neuvième année ⁸ de Nabuchodonosor, roi de Babylone, le septième jour du cinquième mois, Nabuzardan, serviteur du roi de Babylone, et général de son armée, vint à Jérusalem.

9. Il brûla la maison du Seigneur et le palais du roi, il consuma par le feu tout ce qu'il y avait de maisons dans Jérusalem ⁹. *Ps.* 73, 7.

10. Tote l'armée des Chaldéens qui était avec ce général, abattit les murailles de Jérusalem.

1. Et Nabuzardan, général de l'armée, transporta à Babylone tout le reste du peuple qui était demeuré dans la ville, les transfuges qui s'étaient allés rendre au roi de Babylone, et le reste de la populace.

12. Il laissa seulement les plus pauvres du pays pour labourer les vignes, et pour cultiver les champs.

13. Et les Chaldéens mirent en pièces les colonnes d'airain qui étaient dans le temple du Seigneur, et les bases, et la mer d'airain qui était dans la maison du Seigneur; et ils en transportèrent tout l'airain à Babylone. *Jér.* 27, 19.

14. Ils emportèrent aussi les chaudières

circuito civitatem) : fugit itaque Sedecias per viam quæ ducit ad caestria solitudinis.

5. Et persecutus est exercitus Chaldæorum regem, comprehenditque eum in planitie Jericho : et omnes bellatores, qui erant cum eo, dispersi sunt, et reliquerunt eum.

6. Apprehensum ergo regem duxerunt ad regem Babylonis in Reblatha : qui locutus est cum eo iudicium.

7. Filios autem Sedeciae occidit coram eo, et oculos ejus effodit, vinxitque eum catenis, et adduxit in Babylonem.

8. Mense quinto, septima die mensis, ipse est annus nonus decimus regis Babylonis : venit Nabuzardan princeps exercitus, servus regis Babylonis, in Jerusalem.

9. Et succendit domum Domini, et domum regis : et domos Jerusalem, omnemque domum combussit igni.

10. Et muros Jerusalem in circuito destruxit omnis exercitus Chaldæorum, qui erat cum principe militum.

11. Reliquam autem populi partem, quæ remanserat in civitate, et perugas qui transfugerant ad regem Babylonis, et reliquam vulgus, transtulit Nabuzardan princeps militiae.

12. Et de pauperibus terræ reliquit vinitores et agricolas.

13. Columnas autem æreas, quæ erant in templo Domini, et bases, et mare æreum, quod erat in domo Domini, confregerunt Chaldæi, et transtulerunt æs omne in Babylonem.

14. Ollas quoque æreas, et trul-

ŷ. 4. — ⁵ Selon quelques-uns, Sédécias s'évada par une allée souterraine de son jardin, qui conduisait derrière le camp des Chaldéens; d'après Josphé, il se sauva en passant au milieu même de la ville, sans être remarqué des Chaldéens, parce que c'était cette nuit-là même qu'ils détruiraient le temple.

ŷ. 6. — ⁶ Nabuchodonosor n'était point en personne au siège de Jérusalem lorsqu'elle fut prise; il était demeuré à Réblatha en Syrie (ŷ. 20.).

ŷ. 7. — ⁷ Ainsi Nabuchodonosor accomplit-il, sans le savoir, les prophéties de Jérémie et d'Ezéchiel. Le premier avait prédit (32, 5.) que Sédécias émigrerait à Babylone, et le second (12, 13.) qu'il ne verrait pas cette ville.

ŷ. 8. — ⁸ probablement à compter depuis le temps où son père l'associa au trône (*Pl. h.* 24, 12 et la remarq.). *Comp. Jér.* 23, 1; 52, 12.

ŷ. 9. — ⁹ L'an du monde 3416, avant J.-C. 588.

las, et tridentes, et scyphos, et mortariola, et omnia vasa aërea, in quibus ministrabant, tulerunt.

15. Necnon et thuribula, et phialas : quæ aurea, aurea; et quæ argentea, argentea, tulit princeps militiæ :

16. id est, columnas duas, mare unum, et bases quas fecerat Salomon in templo Domini : non erat pondus æris omnium vasorum.

17. Decem et octo cubitos altitudinis habebat columna una : et capitellum æreum super se altitudinis trium cubitorum : et retiaculum, et malogranata super capitellum columnæ, omnia aërea : similem et columna secunda habebat ornatum.

18. Tulit quoque princeps militiæ Saraiam sacerdotem primum, et Sophoniam sacerdotem secundum, et tres janitores,

19. et de civitate eunuchum unum, qui erat præfectus super bellatores viros : et quinque viros de his qui steterant coram rege, quos reperit in civitate : et Sopher principem exercitus, qui probabat tyrones de populo terræ : et sexaginta viros e vulgo, qui inventi fuerant in civitate.

20. Quos tollens Nabuzardan princeps militum, duxit ad regem Babylonis in Reblatha.

21. Percussitque eos rex Babylonis, et interfecit eos in Reblatha in terra Emath : et translatus est iuda de terra sua.

22. Populo autem qui relictus erat in terra Juda, quem dimiserat Nabuchodonosor rex Babylonis, fecit Godoliam filium Ahicam in Saphan.

d'airain, les coupes, les fourchettes, les tasses, les mortiers, et tous les vases d'airain qui servaient au temple.

15. Le général de l'armée emporta aussi les encensoirs ¹⁰ et les coupes, tout ce qui était d'or à part, et tout ce qui était d'argent à part,

16. avec les deux colonnes, la mer et les socles que Salomon avait faits pour le temple du Seigneur : et le poids de l'airain de tous ces vases était infini ¹¹.

17. Chacune de ces colonnes était de dix-huit coudées de haut, et le chapiteau de dessus, qui était d'airain, avait trois coudées de haut. Le chapiteau de la colonne était environné d'un rets *qui enferma*it des grenades; et le tout était d'airain. La seconde colonne avait les mêmes ornements *que la première*. 3. *Rois*, 7, 15. 2. *Par.* 3, 15. *Jér.* 52, 21.

18. Le général de l'armée emmena aussi Saraias, grand prêtre, et Sophonie qui était le premier au-dessous de lui ¹², et les trois portiers ¹³,

19. et un eunuque de la ville qui commandait les gens de guerre, et cinq de ceux qui étaient toujours auprès de la personne du roi, qu'il trouva dans la ville, et Sopher ¹⁴, l'un des principaux officiers de l'armée ¹⁵ qui avaient soin d'éprouver ¹⁶ les jeunes soldats qu'on avait pris d'entre le peuple, et soixante hommes des premiers du peuple, qui se trouvèrent alors dans la ville.

20. Nabuzardan, général de l'armée, prit toutes ces personnes, et les emmena au roi de Babylone à Réblatha.

21. Et le roi de Babylone les fit mourir tous à Réblatha, au pays d'Emath : et Juda fut transféré hors de son pays.

22. Après cela Nabuchodonosor, roi de Babylone, donna le commandement du peuple qui était demeuré au pays de Juda, à Godolias, fils d'Ahicam, fils de Saphan ¹⁷.

ŷ. 15. — ¹⁰ les poëles à charbon, les cassolettes.

ŷ. 16. — ¹¹ à cause de leur pesanteur.

ŷ. 18. — ¹² Litt. : Sophonie, second prêtre — le vicaire du grand prêtre.

¹³ les chefs des Lévités, qui étaient préposés aux portes du temple.

ŷ. 19. — ¹⁴ c'est-à-dire l'écrivain, le secrétaire. — * Sopher veut dire : écrivain, secrétaire.

¹⁵ le général de révision.

¹⁶ proprement qui exerçait.

ŷ. 22. — ¹⁷ * Godolias était juif, et il donnait à ceux de sa tribu le conseil de se soumettre à la nécessité et d'obéir au roi de Babylone. C'est pourquoi ils le considèrent comme un traître, parce qu'il ne partageait point leur cruel et aveugle entêtement à la poursuite d'une indépendance impossible, et ils le mirent à mort à Maspha, à quelques heures au nord de Jérusalem. Comp. *Jérém.* ch. 40 et 41.

23. Et tous les officiers de guerre, et les gens qui étaient avec eux, ayant appris ¹⁸ que le roi de Babylone avait établi Godolias gouverneur, Ismahel, fils de Nathanie, Johanan, fils de Carée, et Saraïa, fils de Thanéhumeth Nétophathites, et Jézonias, fils de Maachathi, le vinrent trouver à Masphe avec tous leurs gens.

24. Et Godolias les rassura par serment, eux et ceux qui les accompagnaient, et leur dit : Ne craignez point de servir les Chaldéens ; demeurez dans le pays, et servez le roi de Babylone, et vous vivrez en paix.

25. Sept mois après, Ismahel, fils de Nathanie, fils d'Elisama, de la race royale ¹⁹, vint accompagné de dix hommes ; et il attaqua Godolias, et le tua avec les Juifs et les Chaldéens qui étaient avec lui à Masphe.

26. Et tout le peuple depuis le plus grand jusqu'au plus petit, avec les officiers de guerre, appréhendant les Chaldéens, sortirent de Juda, et s'en allèrent en Egypte.

27. La trente-septième année de la captivité de Joachin, roi de Juda, le vingt-septième jour du douzième mois, Evilmérôdach ²⁰, roi de Babylone, en l'année même où il commença à régner, tira de prison Joachin, roi de Juda, et le releva de l'état malheureux où il était.

28. Il lui parla avec beaucoup de bonté, et il mit son trône au-dessus du trône des rois ²¹ qui étaient auprès de lui à Babylone.

29. Il lui fit changer les vêtements qu'il avait eus dans la prison, et le fit manger à sa table ²² tous les jours de sa vie ²³.

23. Quod cum audissent omnes duces militum, ipsi et viri qui erant cum eis, videlicet quod constitueret rex Babylonis Godoliam : venerunt ad Godoliam in Masphe, Ismahel filius Nathaniæ, et Johanan filius Caræe, et Saraïa filius Thanéhumeth Nétophathites, et Jézonias filius Maachathi, ipsi et socii eorum.

24. Juravitque Godolias ipsis et sociis eorum, dicens : Nolite timere servire Chaldeis : manete in terra, et servite regi Babylonis, et bene erit vobis.

25. Factum est autem in mense septimo, venit Ismahel filius Nathaniæ, filii Elisama de semine regio, et decem viri cum eo : percusseruntque Godoliam, qui et mortuus est : sed et Judæos et Chaldæos, qui erant cum eo in Masphe.

26. Consurgensque omnis populus a parvo usque ad magnum, et principes militum, venerunt in Ægyptum, timentes Chaldæos.

27. Factum est vero in anno trigesimo septimo transmirationis Joachin regis Juda, mense duodecimo, vigesima septima die mensis : sublevavit Evilmérôdach rex Babylonis anno quo regnare cœperat, caput Joachin regis Juda de carcere.

28. Et locutus est ei benigne : et posuit thronum ejus super thronum regum, qui erant cum eo in Babylone.

29. Et mutavit vestes ejus, quas habuerat in carcere ; et comedebat panem semper in conspectu ejus cunctis diebus vitæ suæ.

γ. 23. — ¹⁸ Des corps de troupes se maintenaient encore dispersés de côté et d'autre dans le pays.

γ. 25. — ¹⁹ des Juifs. Voy. Jér. 41, 1. où cette histoire est racontée plus au long.

γ. 27. — ²⁰ Evilmérôdach, à ce qu'on croit, chercha à usurper le trône de Nabuchodonosor, son père, durant sa maladie (Dan. 5.). C'est pourquoi après sa guérison, Nabuchodonosor jeta son fils en prison, où celui-ci demeura jusqu'à la mort de son père, et lia amitié avec Jéchonias. Ce fut la raison pour laquelle Evilmérôdach, parvenu au trône, traita le roi de Juda avec tant de distinction.

γ. 28. — ²¹ Il lui donna le rang au-dessus d'eux.

γ. 29. — ²² Litt. : et il mangeait toujours son pain en sa présence, — à sa table.

²³ d'Evilmérôdach. — Evilmérôdach ne régna que deux ou trois ans. Ainsi Jéchonias ne jouit pas longtemps de sa bonne fortune. Sur Evilmérôdach et Baltasar, voy. Dan. 5, 1 ; Jér. 27, 7. note 8.

30. Annonam quoque constituit ei sine intermissione, quæ et dabatur ei a rege per singulos dies, omnibus diebus vitæ suæ.

30. Il lui assigna même sa subsistance pour toujours ²⁴, et le roi la lui fit donner chaque jour tant qu'il vécut.

γ. 30. — ²⁴ une pension pour ses besoins particuliers. — * Voir sur l'ordre et la suite des événements rapportés dans ces derniers chapitres la table chronologique, à la fin du tom. dernier. — Voir aussi sur les prophètes qui parurent à cette époque mémorable, la même table ch. IX.

